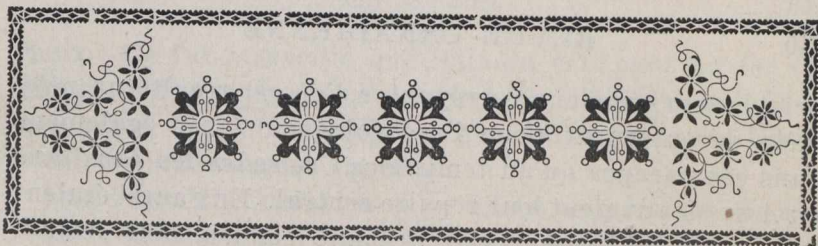




Une Scène de famille, par GREUZE.



EN SYRIE ⁽¹⁾

II. — Le Liban.

EN quittant la vallée de l'Oronte, si féconde en souvenirs historiques, mais aujourd'hui si misérable, et en nous dirigeant vers le Sud, nous rencontrons les Mts *Ansariéh*, occupés par des peuplades de même nom ou *Nossairiés* (50,000), qui n'ont de musulman guère que le titre, et dont personne n'a encore bien déchiffré la religion. Leurs ancêtres, selon toute probabilité, étaient des chrétiens qui devant le cimetière d'Abou-Bekr firent défection; mais furent trop heureux dans la suite de se venger de la violence qu'on leur avait faite en adoptant les doctrines *Chûtes*, importées de la Perse ⁽²⁾, auxquelles ils mêlèrent des dé-

(1) Pour la topographie voir la carte publiée dans la livraison de Mai.

(2) La mort de Mahomet fut le signal d'un grand schisme parmi les Musulmans, les uns se ralliant autour d'Ali (1660-1661), l'époux de Fatime, la fille préférée du Prophète; les autres autour d'Abou-Bekr, le beau-frère de Mahomet. Ali dut voir passer devant lui dans la direction des Croyants Abou-Bekr, Omar et Osman. Il ne vint que quatrième Calife; encore eut-il de nombreuses révoltes à réprimer, et ne tarda pas à être assassiné à Koufa, (qui fut la florissante capitale de 16 kalifes jusqu'à Almanzor, lequel transféra le siège de son gouvernement à Bagdad). Mais ce crime fut l'occasion d'une réaction iranienne sérieuse contre la tyrannie des Arabes. Les Persans

bris de leurs anciennes croyances, d'où est résulté un pêle-mêle déconcertant pour l'archéologue. C'est également dans ces parages qu'au temps des Croisades les *Ismaïliens* ou *Assassins* avaient leur repaire central. Eux aussi étaient une secte chûte qui avait acclamé comme chef Ismaïl, le fils du 7^e Iman, alors que la plupart de leurs coreligionnaires reconnaissaient son frère. Leur surnom d'*Assassins* venait du terme arabe *hashashi* ou *hashishi*, dérivé lui-même de *haschisch*, terme désignant le chanvre indien, dont on fait une liqueur enivrante, sans doute parce qu'ils usaient fréquemment de ce breuvage. En arabe ils sont plus connus sous le nom de *Bathéniens* (de la racine arabe *bathn*, cacher) indiquant qu'en religion ils s'en tenaient plus au sens caché qu'à la lettre du Coran. Les romanciers occidentaux ont mis autour du chef de ces sectaires une auréole légendaire d'épouvante et de terreur. Qui n'a frissonné au nom du *Vieux de la Montagne*? C'était lui, le Grand-Maître des Ismaïliens, et il faut avouer qu'il n'était redoutable que dans l'imagination des poètes. En 1152 un de ses séides tuait le Comte Raymond de Tripoli, et quelque temps plus tard, Conrad, Marquis de Montferrat, tombait sous une main armée par le même pouvoir mysté-

divinisèrent Ali et n'admirent que ses successeurs comme légitimes guides des croyants (*imam*). Leur nom *chûtes* (du mot arabe schiah faction ou secte) est un composé d'islam et de *mazdéisme*, l'ancienne religion des Persans, consistant essentiellement en deux principes qui se combattent: l'un le principe de vie, de fortune et de bonheur, Ahura-Mazdâ (Ormazd); l'autre, principe de mort, de destruction, d'infortune, *Angro-Mainyous* (*ahriman*). C'est parce que Ormazd fut gêné dans la création par l'intervention d'*Ahriman* que l'homme trouve en lui la double inclination au bien et au mal et qu'il doit combattre pour faire triompher en lui-même l'un sur l'autre comme dans le gouvernement de l'univers. Ormazd doit perpétuellement lutter contre la malfaisante d'*Ahriman*. Ormazd révéla sa religion à Zoroastre: les dogmes sont inscrits dans le *Zend-Avesta*, livre sacré du Mazdéisme. Le Mazdéisme fleurit en Perse de 300 av. J.-C. jusqu'en 652, époque où Omar détruisit l'empire des Sassanides. Sans compter que le Mazdéisme subsiste plus ou moins dans l'islamisme chûte, les *guèbres* en Perse et les *Parsis* aux Indes sont proprement des Mazdéistes. Si on les appelle parfois adorateurs du feu, c'est parce que *Atar* (feu) est une des divinités bienfaisantes qui favorisent les rapports des hommes avec Ormazd.

rieux. Ce fut merveille que Saladin échappât au fer de Sinan, un de ces plus terribles chefs de la Montagne. Leur nom resté dans notre langue a gardé d'ailleurs une signification suffisamment lugubre.

Entre les Mts Ansarieh et le Liban proprement dit est creusée la dépression *Homs-Tripoli* où l'on a tracé une des deux routes carrossables qui traversent la grande arête montagneuse de la Syrie. Le *Nahr-el-Kébir* (l'*Eleutheros* des Anciens) y coule. Il formait autrefois la limite nord de la Phénicie, dont la limite sud varia, suivant les époques, de Tyr à Gaza (1). La Phénicie! Nous l'avons donc sous nos yeux! C'est là sur cette étroite bande de terre courant le long de la Méditerranée, coupée çà et là par des promontoires rocheux s'avancant jusque dans la mer que s'élevèrent Sidon, Tyr, Béryte, Byblos, Tripoli, Gebal, Arad, Accon, petites villes bourdonnantes d'activité, formant autant de principautés avec leur territoire, leur roi, leurs magistrats, leur gouvernement autonome. Mais la nature n'avait resserré leurs habitants entre la mer et la montagne que pour stimuler leur hardiesse et centupler leur courage. Ils sillonnèrent l'une de leurs vaisseaux et percèrent l'autre de voies gigantesques. Sous leurs efforts une grande route partit de l'Euphrate pour se diviser, comme un fleuve à diverses embouchures, en branches multiples, dont l'une aboutissait à Myriandros dans le golfe d'Issus, une autre à Laodicée, une troisième à Joppé, sur la Méditerranée, une quatrième à Eziongiaber et Ailat, ports de la mer Rouge. Par toutes ces voies la Phénicie entretenait un commerce actif avec l'Arabie, la Babylonie, l'Inde et la Perse. Mais c'est encore vers la Grande Bleue,

(1) La limite Nord ne fut pas non plus invariable. Sous les Perses elle s'étendait jusqu'à la ville de Posidium en Cilicie. La Phénicie alors comprenait donc tout le littoral de la Palestine et de la Syrie.

Le mot Phénicien fait allusion au dattier (phoenix) symbole de Tyr.

baignant sa langue de terre, que s'était tourné de préférence l'esprit aventureux de ses navigateurs. Ils n'avaient pas tardé à coloniser Chypre et Rhodes, et à faire de ces deux îles des entrepôts, ainsi que des points de relâche entre la côte Asiatique et la Grèce. De là ils s'étaient élancés vers Thera, Mélos, Cythère et autres îlots près du Péloponèse. Avant l'arrivée des Grecs, dans la dernière moitié du 8e siècle (av. J.-C.) ils avaient occupé Malte, la Sicile, la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares et les côtes de la presqu'île Ibérique. Sur tout le long de la rive africaine des établissements Phéniciens avaient vite prospéré. Au 9e siècle (av. J.-C.) une embarcation avait furtivement quitté le port de Tyr. Elle portait Elissar, épouse de Siché, surnommée Didon, la fugitive, qui se dérobaît à la vengeance de son frère Pygmalion. Elle avait pu sauver ses trésors et emmener de nombreux Tyriens. Un génie la conduisait à de grandes destinées. Voyez les fugitifs aborder sur la côte africaine de Zeugitane. Jarbas, roi des tribus voisines, ne consent à leur céder que la portion de terrain que pourrait couvrir la peau d'un bœuf. Mais Didon a toute l'industrie d'une fée. Elle ordonne de découper cette peau en bandes si étroites qu'elle acquiert un territoire assez vaste pour y bâtir une citadelle. Elle y construit Byrza, qui devait devenir l'acropole de Carthage, la future reine de la Méditerranée Occidentale. Dans la suite, Jarbas veut épouser Elissar. En cas de refus il jure de massacrer tous les Tyriens. Pour écarter pareil malheur, Didon feint de consentir; mais, le jour du mariage venu, monte sur un bûcher où les flammes, en la dévorant, anéantissent les espérances du despote. (1) Quelles que

(1) C'est à l'époque de la première guerre punique seulement que se forma la légende qui mettait Didon en présence d'Enée le fondateur de la Puissance romaine, et donnait la fuite de celui-ci comme cause du suicide de la reine de Carthage. On se rappelle le magnifique parti que Virgile a tiré de cette tradition, en particulier les superbes imprécations qu'il met dans la bouche de

soient la part de la vérité et celle de la fable dans ce récit, il est certain que Carthage tenait son origine des habitants de Tyr. En 547 elle hérita des possessions de cette dernière ville et resta une puissance maritime de premier ordre jusqu'au jour où Rome la rencontra comme un obstacle à son rêve de domination universelle, et comprit que sa destruction était une nécessité (1). Dans ce duel mémorable la ville de Didon succomba en effet (146 av. J.-C.) mais pour se relever plus belle sous l'hégémonie romaine et sous l'influence du Christianisme. Il était réservé à l'Islam d'en faire une nécropole.

Deux mille ans avant les Portugais, les Phéniciens avaient eu leur Vasco de Gama. Faute de poète pour nous transmettre son nom, il nous est inconnu; il n'en est pas moins vrai qu'à sa suite des Tyriens et des Carthaginois partant des Colonnes d'Hercule (Gibraltar) avaient fait le tour de l'Afrique Occidentale, et doublant le Cap de Bonne Espérance avaient pénétré dans le Golfe Persique et l'Océan Indien, d'où ils alimentaient les marchés de l'Égypte et de la Syrie.

C'est à juste titre qu'on a appelé les Phéniciens les Anglais de l'antiquité. Ils en furent sûrement les cour-

l'infortuné Phénicienne debout sur son bûcher et les yeux fixés sur les vaisseaux de son infidèle aimant fuyant vers l'Italie. C'est l'implacable lutte entre Rome et Carthage qu'elle prédit et souhaite pour vengeance à son trépas.

“Tum vos, o Tyrï, stirpem et genus omne futurum
 Exercete odïis, cinerique hæc mittite nostro
 Munera; nullus amor populis nec fœdera sunt.
 Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
 Qui face Dardanius ferroque sequare colonos,
 Nunc, olim, quocumque dabunt se tempore vires.
 Littora littoribus contraria, fluctibus undas
 Imprecor, arma armis; pugnent ipsique nepotesque.”

(En. IV, v. 622-629).

(1) On connaît le fameux mot par lequel Caton finissait tous ses discours: *delenda est Carthago: Carthage doit être détruite.*

tiers. A côté des Hébreux qui représentaient la civilisation morale, et des Grecs qui portaient à son apogée la civilisation artistique et littéraire, ils furent par excellence les promoteurs de la civilisation matérielle, sans négliger toutefois la culture de l'esprit. Comme tous les peuples de l'Asie antérieure ils eurent à porter bien des jougs successifs, toutefois, sous n'importe quelle domination ils poursuivirent leur activité commerciale. Seul le poids du cimeterre musulman put les coucher dans l'inertie. Mais, hélas! sous ce magnifique décor de splendeur matérielle quelle décadence religieuse était cachée! Pour en avoir une idée reportons-nous dans une des grandes déchirures du Liban, sur le flanc occidental du mont appelé aujourd'hui *Djebel Moneitirah*. Là est un cirque immense égalant en beauté les sites les plus merveilleux des Alpes et des Pyrénées. Sur des corniches suspendues au-dessus de l'abîme des pins et des chênes ont pris racine et font à la majestueuse enceinte une couronne toujours verte. Dans la paroi Est contemplez cette vaste grotte à la forme à peu près quadrangulaire ayant 60 mètres dans tous les sens; une eau limpide comme le cristal en jaillit qui s'en va alimenter des bassins si réguliers qu'ils semblent creusés de main d'hommes, et de là s'échappe pour bondir en cascades à travers des rocs transformés en gerbes d'impatiente écume. Tout à l'entour de la caverne la fleur gracieuse du *sorbus trilobata* et celle des rosiers sauvages s'étalent en touffes opulentes. C'est le vallon d'*Afka*. Fraîcheur des eaux, richesse de végétation, douceur de l'air, pittoresque de l'encadrement, tout se trouve réuni pour faire aujourd'hui encore de cette entaille de la montagne un séjour d'enchantement. Que devait-elle être en ces temps reculés où le Liban se glorifiait de sa jeune et vigoureuse parure? Mais, comme les hommes avaient profané ces beautés naturelles! Ils avaient bâti là un sanctuaire, dressé un autel, planté des bosquets sa-

crés et y étaient venus adorer la chair divinisée sous le nom d'Astarthé. Une inscription phénicienne trouvée à Chypre, en 1879, nous a révélé ce que rapportait au temple la prostitution de ses adoratrices et de ses adorateurs. Telle était l'infamante réputation d'Afka que Constantin donna ordre de détruire de fond en comble ce repaire d'impudicité, ne pensant pas qu'aucune purification pût en laver les souillures ⁽¹⁾.

Joignez Baal à Astarthé et vous avez les deux divinités suprêmes de toutes les tribus Chananéennes, dont faisaient partie les Phéniciens ⁽²⁾. Sur toute la région Syro-Paléstinienne on rencontrait des traces de leur culte. A Hiéropolis, dans la Syrie du Nord, à Héliopolis, dans la Syrie centrale, des temples leur étaient dédiés. Chez les Philistins Astarthé possédait un sanctuaire où furent déposées les armes de Saül. Les inscriptions cunéiformes nous révèlent que son domaine s'étendait bien au delà du désert de Syrie. L'Istar d'Assur et de toutes les grandes cités assyriennes ne diffère pas de l'Astarthé Cananéenne. A Ninive, à Arbèles, à Tyr, à Sidon, à Carthage, c'était le même fond de croyances, le même culte déprimant, né, comme toutes les religions païennes de la personnification des forces de la nature, et du dédoublement de la Divinité en principe viril et en principe féminin. Ainsi tantôt Baal est le ciel, et Astarthé est alors la terre fertilisée par lui; tantôt il est le soleil qui fait pousser les plantes et les des-

(1) Il existe encore un petit village d'Afka, habité surtout par des Me-toualis, enseveli au milieu des noyers et de térébinthes. A quelques centaines de mètres à l'Est du village se trouvent les ruines du temple d'Astarthé. Les soubassements seuls sont restés intacts; mais on peut voir gisant sur le sol des pans de murs, d'élégants fragments de sculpture, un petit autel et des tronçons de colonnes en syénite d'Égypte.

(2) D'après l'interprétation unanime des sémitisants, Baal signifie seigneur, maître, professeur: Ce mot entre dans la composition de beaucoup de noms Phéniciens et Carthaginois, v. g. Hannibal-Baal est la grâce; Asdrubal-Baal est secours; de noms araméens, v. g. Abdal-Baal est serviteur de Baal; de noms assyro-chaldéens, v. g. Balthasar-Bel protège le roi...

sèche, Astarthé est alors la lune dont la douce lumière semble distiller la rosée féconde de la nuit (1). Mais à la grossièreté se joignait la barbarie dans le culte de Baal et d'Astarthé comme dans celui de Moloch, la divinité des Ammonites, que plusieurs critiques identifient avec Baal. Le satirique Lucien (2) (*De Syra dea*, 10) décrit certaines cérémonies à Hiéropolis qui se pratiquaient spécialement à la fête du *Printemps* ou du *Flambeau*. On y brûlait de gros arbres portant des offrandes; puis du haut des murailles on précipitait des enfants enfermés dans des outres en criant: ce sont des veaux non des enfants. Les prêtres dansaient et se meurtrissaient les bras. Les spectateurs finissant par les imiter se mutilaient avec des tessons semés à cet effet dans l'enceinte sacrée (3). Baal et Astar-

(1) Les Grecs, eux, avec leur tendance antropomorphiste, achèveront cette dégradation de la Divinité. Ils mettront au sommet de leur olympe, et à la présidence du gouvernement du monde, un vulgaire ménage d'où la paix sera habituellement absente. *Zeus* aura beau agiter son tonnerre, *Hera*, son épouse, n'en tiendra pas plus compte que s'il était en ferblanc. Mais remarquons que les Grecs regardent leur dieux et déesses de la Phénicie. *Héra*, *Aphrodite*, *Tanit* (à Carthage) étaient simplement des formes d'Astarthé; car on adorait celle-ci tantôt comme épouse, et tantôt comme vierge. Les Phéniciens d'ailleurs ne furent-ils pas les premiers à occuper *Cythère*? N'est-ce pas eux qui avaient à *Chypre* fondé les bosquets et sanctuaires d'*Idalie*, de *Paphos*, d'*Amathonte*? Le culte d'*Aphrodite* et de *Vénus* ne fut rien autre que celui d'Astarthé, approprié au génie des Grecs et des Romains. Les Phéniciens étaient des trafiquants de divinités en même temps que de fruits et de céréales, et presque tout le paganisme leur est redevable de son Panthéon. On commence à constater aussi qu'une grande partie de l'art grec a la même origine. (Cf. *Robiou*. *Revue des Questions historiques*, janvier 1872). L'archéologie met de plus en plus en relief l'extraordinaire influence des Phéniciens sur le monde antique.

(2) Lucien passa la plus grande partie de sa vie à Athènes; mais c'est en Syrie, à *Gamosate*, qu'il naquit entre 120 et 130 (ap. J.-C.) et qu'il commença à fabriquer des statuette dans l'atelier de son père. On l'a surnommé le *Voltaire* du deuxième siècle. Par son ironie mordante et sa verve impitoyable il porta des coups terribles au polythéisme hellénique. Malheureusement il n'en était pas personnellement plus estimable.

(3) Divinisation du soleil Baal représentait la vie et la fécondité, mais aussi la destruction et la mort; car le soleil dessèche et tue. C'est pourquoi les classiques grecs et latins le comparaient à *Kronos* ou *Saturne* qui dévore ses propres enfants; c'est pourquoi, afin de l'apaiser, on lui offrait même des victimes humaines. La terreur a toujours joué un grand rôle dans les cultes

thé représentant cette honteuse corruption de l'idée de Dieu étaient naturellement les ennemis de Jéhovah. Aussi est-ce contre eux que du haut de la montagne de Jérusalem les prophètes lancent leurs malédictions les plus éloquentes, et qu'ils mettent en garde le peuple d'Israël. C'est qu'en effet, à peine installés dans la Terre Promise, les descendants de Jacob s'étaient portés avec un empressement effrayant vers les idoles Cananéennes. Pour punir ce crime Jéhovah les livre entre les mains de Chusam Rasathaïm, roi de Mésopotamie, des Madianites, des Amalécites, des Philistins et des Ammonites. A l'établissement de la royauté le nombre des idolâtres diminue; mais avec l'égarement sénile de Salomon et surtout avec le schisme des tribus il reprend des proportions déplorables. Achab, roi d'Israël, se laisse dominer par une Phénicienne, fille d'Ethbaal, grand prêtre de Baal et d'Astarthé, passionnée pour le culte de ses ancêtres. Sous l'influence de Jézabel la désertion des autels de Jéhovah devient presque complète; 7000 hommes seulement ne fléchissent pas les genoux devant les fausses divinités. Baal compte en Israël 450 prêtres et Aschera (Astarthé) 400, tous nourris à la table de l'épouse d'Achab. C'est alors que Dieu suscite Elie. Un jour le prophète fait réunir, sur le Mont Carmel, en présence de tout le peuple, les 450 prophètes de Baal et les 400 d'Astarthé. Là il harangue la multitude par ces mots vigoureux. "Jusqu'à quand serez-vous semblables à un homme qui boite des deux pieds? Si Jéhovah est

du paganisme. Etrange et misérable créature que l'homme! Ne se sentant pas la force d'honorer la Divinité par une conduite conforme à la raison, il la ravale à son niveau. Gardant, malgré tout, l'instinct de sa faiblesse et d'une Puissance Supérieure, d'où il dépend, il la craint, et croit calmer sa colère ou sa jalousie en lui sacrifiant ce qu'il a de plus cher. Oh! quel duf être l'étonnement des pauvres païens, lorsqu'ils apprennent qu'un Dieu le premier les avait aimés eux ses ennemis et ses insulteurs, qu'il les avait aimés jusqu'à mourir pour eux. C'est l'Amour divin qui devait renverser les idoles inventées par le sensualisme et la crainte.

Dieu, suivez-le; si c'est Baal, suivez-le." On ne pouvait mettre en jeu, sous une forme plus incisive, la cause du monothéisme. Puis, comme épreuve, Elie propose aux deux partis de prendre chacun un bœuf, de le couper par morceaux, de le couvrir de bois et de prier chacun sa divinité qu'elle fasse descendre le feu du ciel pour consumer la victime. L'épreuve acceptée, les prêtres de Baal commencent. Jusqu'à midi ils invoquent Baal en dansant autour de l'autel. "Criez plus haut, leur dit Elie, votre Dieu converse, voyage ou dort; éveillez-le." Les Baalites poussent alors de plus grands cris; ils se font des incisions sanglantes. Peine perdue! — A son tour Elie élève un autel avec douze pierres et creuse une tranchée tout autour. Quand la victime y est disposée, il adresse une courte invocation à Jéhovah, et le feu tombant du ciel dévore l'holocauste, les bois, les pierres, la poussière et l'eau qui avait été versée dans la tranchée. La preuve en faveur de Jéhovah est convaincante, l'enthousiasme du peuple à son comble. Elie en profite pour ordonner l'extermination des 850 faux prophètes. Trainés au torrent de Cison, ils y sont tous massacrés.

Les ravages que Jézabel avait faits dans le royaume d'Israël, Athalie, sa fille, les exerçait dans celui de Juda, où, après la mort de son fils Ochosias, elle faisait peser tout le poids de son despotisme. La très *impie reine*, comme l'appelle l'Écriture, avait fait élever dans Jérusalem même un temple à Baal, dont Mathan, un renégat, avait été nommé grand prêtre. Temple, autels, objets idolâtriques, Athalie elle-même, tout fut détruit à l'avènement de Joas si habilement préparé par le grand prêtre de Jéhovah, Joïada (Joad) (1). On se rappelle le cri de déses-

(1) Il est toute une catégorie d'hommes que le seul souvenir de pareilles scènes a le privilège de mettre hors de leurs nerfs! Ils erient à l'intolérance et au fanatisme. J'avoue que pour des dilettanti, comme Renan, qui ne voient

poir que Racine met dans la bouche d'Athalie prise au piège :

Dieu des Juifs, tu l'emportes...
Impitoyable Dieu, toi seul as tout conduit...

Hélas ! si Jéhovah l'emportait sur la fille de Jézabel, il ne l'emportait encore pas sur l'indéracinable inclination des Israélites vers l'idolâtrie. Pour en venir à bout il fallut la terrible leçon de la captivité de Babylone et de la destruction de Jérusalem. Après cette catastrophe les noms de Baal et d'Astarthé disparaissent de l'ancien Testament. Chez les Phéniciens mêmes Baal semble changer de nom et n'être plus adoré que sous celui d'Hercule. Du temps de Jésus-Christ il n'est plus qu'un terme de mépris et l'on sait que les Pharisiens ne se firent pas faute de l'appliquer au Fils de Dieu en le traitant de fils de Beelzebud (1).

dans Dieu qu'une abstraction inoffensive, bonne tout au plus à occuper les loisirs de quelque professeur d'université, et dans les disputes des cervelles humaines qu'un divertissant spectacle ordonné à leur jouissance d'observateurs sceptiques, oui, j'avoue que les Elie, les Jezabel les Joad, les Mathan sont des vrais trouble-fête ! Mais les Renan ne peuvent empêcher que le monde ne soit un champ de bataille où le bien et le mal, l'erreur et la vérité, la lumière et les ténèbres, Dieu et Satan sont aux prises. Et quand un mortel est choisi, comme l'étaient les prophètes, pour mener la lutte en faveur des intérêts et de la gloire du Très Haut, l'indifférence, ne lui est pas plus permise qu'elle ne l'est à un général ou à un homme d'Etat chargé de soutenir l'honneur du drapeau national. Alors s'expliquent les haines vigoureuses d'un Joad en face d'un félon comme Mathan. Elles s'appellent le zèle de la maison du seigneur :

Ou suis-je ? De Baal ne vois-je pas le prêtre ?...
Que veut-il ? De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il infecter l'air qu'on respire en ce lieu ?
Sors donc de devant moi, monstre d'impiété,
De toutes les horreurs va, comble la mesure...
Les chiens à qui mon bras a livré Jezabel
Attendant que sur toi sa fureur se déploie
Déjà sont à ta porte, et demandent leur proie.

(Racine, Athalie, III, sc. 5).

(1) A Accaron les Philistins avaient honoré Baal sous ce titre qui signifie *chasse-mouches*, sans doute, parceque Baal avait le privilège de préserver des

Le cours d'eau échappé de la grotte d'Afka porte aujourd'hui le nom d'Ibrahim donné par les musulmans qui veulent que le Père des Croyants ait visité ces lieux. Il s'appelait autrefois fleuve *Adonis*. Tout près de son embouchure était *Byblos* (aujourd'hui Gebail), centre d'un culte non moins sensuel que celui pratiqué à Afka. On y vénérât le bel adolescent aimé d'Astarthé, qui, dans une partie de chasse parmi les rochers du Liban avait été tué par Mars déguisé sous la figure d'un sanglier. La déesse inconsolable avait transformé Adonis en rose blanche, et tandis qu'elle en caressait la fleur parfumée, une épine ayant fait couler son sang, elle en avait teint la reine de nos jardins. Pendant les fêtes instituées pour célébrer la mort du jeune chasseur phénicien, le fleuve lui-même, disait-on, se colorait en rouge, c'est-à-dire que ses eaux à l'époque des grosses pluies entraînaient dans leur cours quantité de terre jaunâtre, comme le font encore tous les cours d'eau du Liban. Ce phénomène n'était pas plus difficile à expliquer. Mais le mythe prêtait si bien à la poésie! L'imagination des Grecs ne pouvait manquer de le vêtir d'une gaze de suave mélancolie, de prêter aux rocs et aux ondes des larmes de sang pour pleurer l'infortuné amant tombé dans la fleur de son printemps sous les coups de la jalousie. Aussi peu de noms ont parlé davantage à l'artiste que la *Sainte Byblos* symbolisait toutes les tragédies d'amour. De nos jours des écrivains de tempérament tout païen s'éprennent de regrets pour la disparition de ces mythes qui forment le fond de la littérature antique. Il faut entendre en quels vers sculpturaux un Leconte de Lisle pleure la mort d'Eros, d'Aphrodite, d'Adonis et autres

insectes spécialement dangereux dans les pays chauds. Plus tard les Juifs avaient transformé le mot Baal zebub en Baal zebul (maître de l'habitation) indiquant par là le maître des démons, pour ne pas prononcer le nom maudit de Satan. C'est donc le mot Baal zebul que les Phariséens appliquèrent à Notre Seigneur, et qui est du reste dans le texte grec du Nouveau Testament.

fiction du sensualisme, qui représentent à ses yeux l'Art et le Beau. Nous, qui venons de contempler le paganisme à sa source dans les idoles de Baal et d'Astarté, nous savons qu'elles représentaient toute autre chose. Aucun rayon de poésie ne couvrira l'infamie de leur culte, qui n'était que la suprématie de la chair souffletant l'esprit. Pour embellir cette perpétuelle fête des sens les pauvres idolâtres pouvaient bien rechercher tous les charmes de la nature, lumière, site, fleurs, tiédeur de l'atmosphère; autour de cette radieuse Méditerranée ils pouvaient choisir tous les accessoires qui triplent la volupté en augmentant l'illusion et l'ivresse; pas plus à Cythère qu'à Idalie, qu'à Afka et Byblos ils ne parvenaient à combler leur impatient besoin de bonheur! Les Grecs en particulier ont pu vernir l'extérieur par l'éclat de leur art, la civilisation païenne n'en reste pas moins un sépulcre plein d'immondices d'où l'esprit soulève de temps en temps son linceul, sans pouvoir s'en débarrasser jamais. Et quand du sommet de Jérusalem les prophètes du vrai Dieu lançaient l'anathème contre les hauts lieux et les bosquets sacrés; quand ils censuraient si énergiquement les ingrats fils d'Israël, qui allaient s'y déshonorer, ce n'est pas seulement les droits de Jéhovah qu'ils soutenaient; ils étaient encore les vrais tuteurs de la dignité et de la félicité humaines.

Était-ce l'irrésistible charme de Byblos qui captiva, il y a près d'un demi-siècle, un jeune membre de l'Institut de France, chargé par le gouvernement de Napoléon III d'une mission en Phénicie? Toujours est-il que c'est non loin de là, un peu au sud, dans un gros bourg de la montagne, appelé Ghazir (1), qu'Ernest Renan arrivait un jour, accablé, comme il le dit lui-même, sous le poids des observations

(1) Ghazir (7 à 8000 âmes), capitale du Kesrouan, le plus vaste et le plus catholique arrondissement du Liban.

qu'il avait recueillies dans ses courses à travers la Galilée, la Samarie et la Judée, où il avait constaté la merveilleuse harmonie de l'idéal évangélique avec le paysage, qui lui servit de cadre. C'est à Ghazir, si nous l'en croyons, dans une cabane maronite, qu'il ébaucha les grands traits de sa *Vie de Jésus*. C'est de cette montagne toute biblique, près des frontières de la terre que le Christ arrosa de ses sueurs et de son sang, c'est de là que le jeune Renan jette un coup d'œil d'ensemble sur la carrière des prophètes, du Messie, des Apôtres, des Docteurs; sur la merveilleuse transformation de la société païenne par le Christianisme, et prononce, avec une sereine outrecuidance, que tout cela est le fruit d'une immense hallucination. Jésus sans doute était le plus aimable, le plus compatissant, le plus saint, le plus intelligent des rabbins, mais enfin un rabbin, homme ainsi que le reste des mortels. Si le monde l'a adoré comme Dieu, c'est uniquement sur la foi d'une exaltée, appelée Marie-Madeleine, à qui l'amour fit croire et proclamer que son maître était ressuscité. Dieu pourtant ne voulut pas permettre au téméraire écrivain de lancer parmi le peuple chrétien son effrayant blasphème sans lui donner un avertissement! Pendant qu'il méditait son œuvre d'impiété la mort venait à ses côtés frapper sa sœur Henriette. Mais en face de cette catastrophe, qui lui broie les fibres les plus intimes, où Renan va-t-il trouver sa consolation? Sera-ce dans la pensée que sa sœur est tombée en Terre-Sainte, non loin du sépulcre glorieux du Christ? Hélas! le malheureux est irrémédiablement païen par l'esprit et l'imagination. Les scènes évangéliques lui parlent moins que les scènes mythologiques. Ecoutez. Il s'adresse à sa sœur: "Tu dors maintenant dans la terre d'Adonis, près de la sainte Byblos et des eaux sacrées, où les femmes des mystères antiques venaient mêler leurs larmes." Il aime donc à se figurer les restes aimés de sa Henriette reposant sous la protection de ce demi-dieu, symbole de passions

honteuses, près de ce fleuve où coula l'infamie à pleins bords! Sans doute il y a là beaucoup de dilettantisme. Le fait n'en reste pas moins navrant. Renan ajoute: "Re-vèle-moi, ô bon génie, à moi que tu aimais, ces vérités qui dominent la mort, empêchent de la craindre et la font presque aimer". Ces vérités-là ce sont celles apportées par Jésus de Nazareth, c'est avant tout le fait de sa propre résurrection, gage de la nôtre! Renan les nie, et sa sœur ne lui en révélera pas d'autres (1).

Ce n'est pas la mélodie de quelques apostrophes littéraires qui changeront un iota au plan du Créateur! Malheur à qui se laisserait prendre à la magique hypocrisie du langage d'un Renan! la désespérance est au bout.

A force de se voir transporté vers les scènes du passé à propos du moindre îlot, de la moindre baie, de la moindre chaîne ou vallée que ce rivage éminemment historique étalait à nos yeux, le lecteur a sans doute oublié que nous naviguons, peut-être même, faut-il lui rappeler que nous ne sommes pas sur quelque trirème grecque ou quelque galère phénicienne, mais bien sur un paquebot tout moderne des *Messageries Maritimes de Marseille*. Or après douze jours de navigation notre *Saghalien* vient d'entrer dans un port modeste et coquet en face d'une saillie terrestre, où Beyrouth étage ses blanches maisons, qui s'arrondit autour

(1) Henriette devait-elle, même après sa mort, continuer à inspirer son frère? Toujours est-il que pendant sa vie elle fut son mauvais génie. "Instruite, intelligente, esprit viril, plus impérieuse qu'aimante, aigrie par la pauvreté, par l'exil, par les humiliations du préceptorat, incrédule avec passion, comme on l'était au 18e siècle, elle avait plus que personne, poussé son frère aux résolutions suprêmes" (Brunetière, Cinq Lettres sur Renan, p. 50). Dans son opuscule: *Ma sœur Henriette*, Renan lui-même a écrit: "Quand je lui fis part des doutes qui me tourmentaient et qui me faisaient un devoir de quitter une carrière où la foi absolue est requise, elle fut ravie... ses lettres exquisées furent, à ce moment décisif de ma vie, ma *consolation*, et *mon soutien*." Dans la dédicace de la vie de Jésus on lit: "Te souviens-tu, du sein de Dieu, où tu reposes, de ces longues journées de Ghazir où, seul avec toi, j'écrivais ces pages?" à en croire son frère, Henriette serait morte, persuadée qu'en dépit des *jugements étroits de l'homme frivole*, les âmes vraiment religieuses finiraient par se plaire dans la lecture de cet ouvrage dont elle avait recopié *chaque page, sitôt écrite*.

d'un des plus beaux golfes que la mer ait conquis sur la montagne et qu'environne une riche plaine où croissent orangers, grenadiers, mandariniers, mûriers, voire une forêt de pins. Ce n'est pas sans regret que nous quittons notre flottante habitation. Ses planches étaient encore un coin de la patrie. Cette fois c'est bien sur la terre étrangère que nous nous trouvons. Mais est-il une terre étrangère pour l'apôtre du Christ? Disons donc adieu au *Saghalien* et, sans plus de retard, partons pour une excursion dans le Liban (1). Sans doute vue de la mer cette montagne nous a déjà frappés par son aspect grandiose, par les puissants contours de ses sommets, par l'escarpement de ses pentes et surtout par l'admirable transparence de la gaze aérienne qui l'enveloppe. Là plus cette atmosphère blanchâtre, vaporeuse, qui, dans nos climats du Nord, absorbe et noie les plus riches couleurs du soleil. Ici l'air existe tout juste pour diffuser la lumière, tamiser ses nuances, de façon qu'elles parviennent à nos yeux comme au travers d'un prisme du cristal le plus léger. Aussi est-ce vraiment surprenant ce que le soleil produit ici avec cette pureté de l'atmosphère et le roc nu de la montagne. A certains jours d'automne dans quelle splendeur s'éteint le roi du jour! de quelles teintes n'embellit-il pas son suaire! Dans l'espace d'une demi-heure vous contemplez une succession féérique

(1) Au-dessus de la lisière historique (le Sahel), qui vient de retenir notre attention, sur une longueur de 40 lieues, entre la dépression Homs-Tripoli et la profonde brèche par où, non loin de Tyr, le Nahr-Leitani (l'ancien Léontès) va se jeter dans la Méditerranée, parallèlement à la mer, court le Liban, la montagne blanche de l'Asie Antérieure; nom qui lui vient soit de l'aspect blanchâtre de ses roches calcaires, soit de la neigeuse couronne qui la couvre pendant une bonne partie de l'année. Ses hauteurs atteignent parfois jusqu'à près de 3000 mètres. Le versant occidental s'abaisse vers la Méditerranée par une série de plateaux et de gradins; le versant oriental est abrupt, borde comme un mur la plaine de la Bekaa, que limite de l'autre côté la chaîne de l'Anti-Liban. "Le Liban a un caractère que je n'ai vu ni aux Alpes, ni au Taurus; c'est le mélange de la sublimité imposante des lignes et des cimes avec la grâce des détails et la variété des couleurs. C'est une montagne solennelle, comme son nom; ce sont les Alpes sous le soleil d'Asie plongeant leurs cimes aériennes dans la profonde sérénité d'une éternelle splendeur." (Lamartine, Voyage en Orient).

de tons. Vous passez du violet et du rouge à toutes les variétés de bleu, de rose et de doré. Et toutes ces couleurs sympathisent si agréablement, s'harmonisent si bien que l'œil en garde un enchantement inoubliable. Toutefois, à part cette fête de la lumière, le long rempart libanais n'offre à première vue qu'un panorama assez triste. L'œil n'a guère devant lui qu'une suite de terrasses dénudées et brûlées, que des croupes jaunâtres où quelque pins dressent leurs têtes arrondies vers le ciel. Mais à mesure que vous faites l'ascension, vous allez de surprise en surprise: "Cette tache blanche sur un mamelon boisé, c'est un village, cette tache brune sur une roche blanche, c'est un couvent (1); cette muraille au-dessus de laquelle s'élève une végétation nuancée, c'est un verger; ce groupe d'arbres disposés avec art, ce sont des mûriers; ces branches grimpantes étalées avec soin sur un talus, ce sont des vignes; cette ligne grisâtre, qui descend dans un vallon, ce sont des oliviers; ce morceau de terre maintenue par une solide bâtisse, c'est un champ de blé;" (2) ce grand édifice en briquetage rouge, c'est une filature de soie. Depuis quelques années même de coquettes villas et de luxueuses maisons,

(1) "Semblables à des caps qui brisent des nuages,
Ils (les monastères) s'élèvent au ciel d'étages en étages,
Noyés par les vapeurs dans les vagues de l'air;
On n'en voit quelques uns qu'aux lueurs de l'éclair.
Nul n'en saurait trouver la route que les aigles.
Tout un peuple pourtant suit là de saintes règles,
Et, pour fuir l'esclavage et l'ombre du turban,
De trous comme une ruche a percé le Liban,
Et, suspendant son aire aux pans des précipices,
A fécondé du roc les moindres interstices:
Abeilles du Seigneur, dont la cire et le miel
Sont d'obscures vertus qui n'ont de prix qu'aux ciel.'

(Lamartine — Chute d'un Ange).

L'ordre de S. Antoine seul compte plus de 80 couvents dans le Liban.

(2) A. David. *La Syrie moderne.*

telles qu'en connaissaient à peine les émirs de jadis, s'élèvent par enchantement avec l'argent apporté d'Amérique. A 1200 mètres d'altitude les maisons se font plus rares. C'est la zone des vents furieux, des avalanches et de la stérilité. Toutefois dans l'obscurité de ses gorges s'élèvent encore des bouquets de chênes, de térébinthes, d'érables, d'oliviers sauvages, au milieu de paquets de verdure qu'en été connaissent bien de longs troupeaux de chèvres et de brebis. Dans cette région, si vous êtes habile chasseur, il vous sera facile d'abattre quelque panthère libanaise, quelque loup, quelque chacal ou quelque gazelle. Même par les journées les plus chaudes de la canicule que la crainte de la soif ne vous détourne pas d'une excursion. Vous n'allez pas loin sans rencontrer une source, dont l'eau est tentatrice rien que par son apparence claire et vive. Elle provient de quelque ruisseau, qui, après avoir roulé là-haut de cascades en cascades, après avoir rempli les solitudes rocheuses du bruit de son onde, s'est tout à coup perdu sous terre, puis en est ressorti de nouveau et a formé "ces puits d'eau vive qui coulent avec impétuosité du Liban", dont parle le cantique des cantiques (IV, 15). Vous n'avez pas davantage à redouter la monotonie. Torrents, fleuves, larges vallées, vastes cirques coupent la montagne. Parfois l'eau impuissante à déblayer la roche et à se frayer un chemin dans ses anfractuosités l'a percée et formé de gigantesques et splendides arcades. Tel est le pont naturel, qui mesure 50 mètres d'ouverture et 20 de hauteur, au-dessus d'une gorge profonde où de gros blocs éboulés font, surtout à la fonte des neiges, jaillir en gerbes d'écume des eaux glaciales d'une blancheur si éclatante qu'on a appelé fleuve du lait (Nahr-el-Leben), le cours où elles se déversent et qui forme une des sources du fleuve de Chien, l'ancien Lycus (Nahr-el-keleb). Voilà ce qu'est le Liban dans sa désolation. Ce qu'il était dans les temps primitifs

où il ne laissait pas encore voir, *comme un corps sans manteau,*

Ces rocs, grands ossements prêts à percer la peau ;
 Quand ses muscles puissants, vaste épine d'un monde,
 Revêtus à grands plis de bois, de sol et d'onde,
 Dessinant sur le ciel d'harmonieux contours,
 Même en s'y découpant s'arrondis-saient toujours ;

Lamartine l'a vu en sa qualité de poète, et il nous en a fait part en vers peut-être trop éloquents pour que nous ne les soupçonnions pas de beaucoup de fantaisie. (1)

(1) " Oh ! quelles fleurs croissaient sur ce berceau des fleuves !

Quels cèdres étendaient leurs bras sur ces eaux neuves !

Quels oiseaux se trempaient l'aile dans ces bassins !

Quel firmament la nuit constellait dans leurs seins !

Quels murmures secrets et quelle anse profonde

Sortaient avec ses flots, chantaient avec son onde !

C'était comme le chant confus, à demi-voix,

Des flots impatients d'écumer sous les bois.

Et quand le soir, rasant leur face occidentale,

Rougissait dans le ciel sa barre horizontale,

Et retirant d'en haut ses rayons repliés,

Glissait entre les troncs du dôme incendiés,

Et semblait allumer sur ces fumantes cimes

Un bûcher colossal pour d'immenses victimes ;

Quand ces feux de sommets réfléchis par la mer

Dans ces vagues du soir paraissaient écumer ;

Que les brutes, sortant de leurs antres sauvages,

Venaient rôder, bondir, hurler sur ces rivages ;

Que les milliers de cris des nuages d'oiseaux,

Que l'innombrable bruit de tant de chutes d'eaux,

Comme un orgue à cent voix qu'une seule âme anime,

Donnaient chacun un son au cantique unanime ;

Et qu'un souffle des airs venant à s'exhaler,

La surface des monts semblait toute onduler,

Comme un duvet ému d'un cygne que l'on touche

Frémit de volupté sous le vent de la bouche ;

Que les cèdres plaintifs tordaient leurs bras mouvants,

Qu'un nuage de fleurs soulevé par les vents

Sortait de la montagne avec des bruits étranges

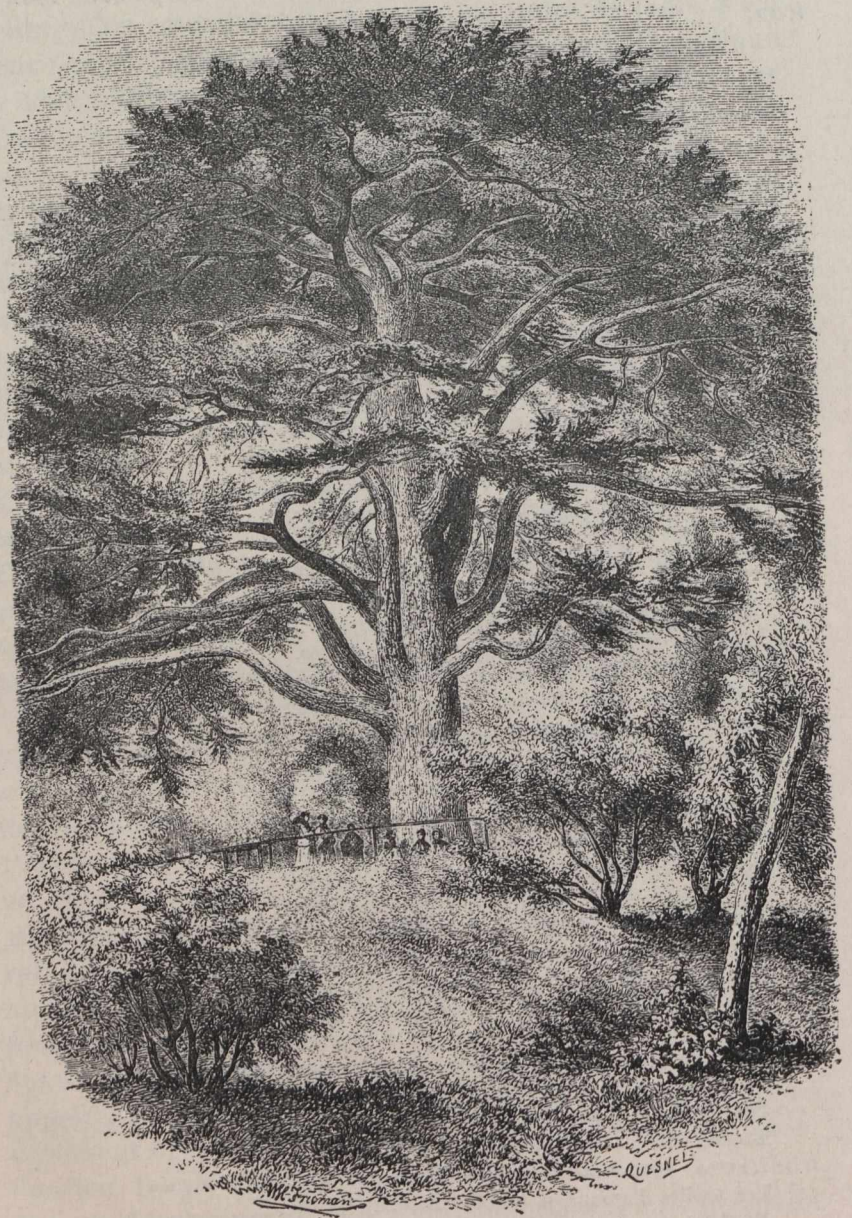
Et des flots de parfums pour enivrer les Anges ;

L'extase suspendait le cœur silencieux,

Les étoiles d'amour se penchaient dans les Cieux

Et Celui qui connaît la colline et la plaine

Écoutait l'hosanna dont sa cime était pleine ! "



Cèdre du Liban.

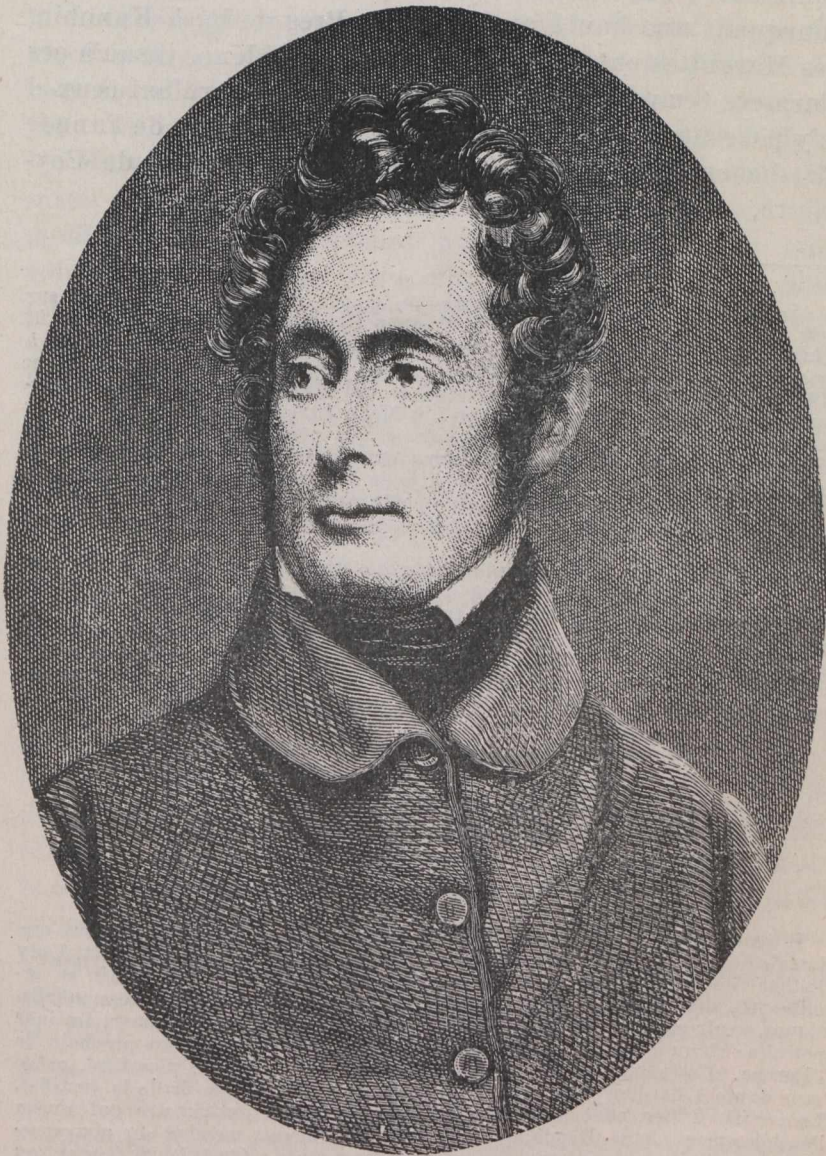
Heureusement avant le mélodieux auteur de la *Chute d'un ange* les prophètes et écrivains sacrés nous avaient parlé du Liban. Il était déjà pour eux une source inépuisable de métaphores et de comparaisons. Leur fallait-il exprimer pureté, splendeur, éclat, variété, chevelure embaumée, c'était à la montagne syrienne qu'ils demandaient des images et des symboles. Mais par-dessus tout le reste, la gloire et la beauté du Liban, c'était le cèdre, cet arbre élevé, aux branches nombreuses, larges, étendues, donnant une ombre épaisse, dont l'odeur résineuse répandait un parfum tel qu'on appelait le Liban la montagne parfumée; l'arbre biblique, par excellence, qui remplit les chants de David et les sentences de Salomon, l'arbre de Dieu qu'il a planté, et qu'il arrose (Ps. 80 et 104); qu'il frappe de sa foudre et qui doit louer le Seigneur, comme une de ses plus belles œuvres (Ps. 39 et 148). Tandis que le méchant est semblable à l'herbe passagère des champs, le juste ressemble au cèdre qui pendant sa longue durée, garde un feuillage toujours vert (Ps. 91). Israël rangé sous ses tentes ressemble à des cèdres sur le bord des eaux (Num. XXIV, 6). C'est au cèdre encore que l'époux du Cantique est comparé pour sa force et sa majesté (Cant. V, 15). Toutefois de la majesté à l'orgueil le passage est tout naturel. Le cèdre symbolisera donc l'orgueil. Voyez comme il remplit ce rôle sous la plume d'Ezéchiel et sous celle de son sublime commentateur, Bossuet! "Assur s'est élevé comme un grand arbre, comme les cèdres du Liban: le ciel l'a nourri de sa rosée, la terre l'a engraisé de sa substance; les puissances l'ont comblé de leurs bienfaits, et il suçait de son côté le sang du peuple. C'est pourquoi il s'est élevé, superbe en sa hauteur, beau en sa verdure, étendu en ses branches, fertile en ses rejetons. Les oiseaux faisaient leurs nids sur ses branches; les peuples se mettaient à couvert sous son ombre. Ni les cèdres, ni les pins ne l'égalaient... Autant que ce grand arbre s'était poussé

en haut, autant semblait-il avoir jeté en bas de fortes et profondes racines... Mais voyez sa ruine et sa décadence! Parce qu'il s'est élevé superbement et qu'il a porté son faite jusqu'aux nues, et que son cœur s'est enflé dans sa hauteur, pour cela, dit le Seigneur, je le couperai par la racine, je l'abattraï d'un grand coup et le porterai par terre; ceux qui se reposaient sous son ombre se retireront de lui, de peur d'être accablés sous sa ruine. Il tombera d'une grande chute; on le verra tout de son long couché sur la montagne, fardeau inutile de la terre... Les branches de ce grand arbre se verront rompues dans toutes les vallées... " (Bossuet, Sermon sur l'ambition, 2d point) (1).

Mais le cèdre ne servait pas qu'à décorer la montagne de sa touffe chevelue et odoriférante, qu'à la couvrir d'un *grand flot ondoyant* (Lamartine). Bois ferme (2), poli, d'un beau jaune foncé, rayé de rouge, presque incorruptible, tantôt il entraînait dans les flancs des navires pour protéger les richesses des trafiquants Phéniciens contre la rage des tempêtes; tantôt devenu mât il annonçait à toutes les plages la gloire de la montagne où il avait crû. Mieux encore, il descendait de ses hauteurs dans les radeaux du roi Hiram de Tyr, s'en allait jusqu'à Joppé et de là à Jérusalem où en solidifiant et ornant le Temple il contribuait à rehausser le culte de Jéhovah. On sait que Salomon avait fait venir une telle quantité de ces arbres qu'à un moment le cèdre était aussi commun à Jérusalem que le sycomore. Hélas! de ces vastes forêts où le successeur de David ordonnait des coupes si abondantes que reste-t-il? Un groupe de 350 à 400 arbres au pied du Dahr-el-kodib, à 1921 mètres

(1) On remarquera comment l'application morale se trouve mêlée au développement de l'image. C'est là un des charmes propres à l'éloquence de l'évêque de Meaux.

(2) Dans les fouilles du palais d'Assur-Nasirhabal, à Nimroud, M. Sayard trouva des poutres de cèdres si bien conservées qu'on a pu les polir à nouveau.



Alphonse de Lamartine.

d'altitude; encore n'en est-il qu'une demi-douzaine qui marquent une haute antiquité (1). Près de là, à Kanobin, les Maronites ont un couvent célèbre, résidence jusqu'à ces derniers temps, de leurs Patriarches. Aujourd'hui ceux-ci n'y passent plus que l'été; la plus grande partie de l'année ils demeurent à Bikerké, non loin de la mer et de Beyrouth.

(3) Le plus gros de ces patriarches du monde végétal a porté gravé sur son tronc un nom célèbre. Le R. P. abbé Geramb raconte comment se fit l'inscription: "En quittant Beyrouth (14 septembre 1832), j'avais promis à une personne, l'une des plus aimables que j'ai rencontrées dans ma vie, à une fille de dix ans, d'une figure angélique, et qui réunissait à un degré remarquable l'esprit, la candeur et la bonté, à Melle Julia de Lamartine, de graver sur le plus gros chêne du Liban le nom de son père, celui de sa mère, et le sien auprès d'eux. Je tins parole, bien que l'exécution fût beaucoup moins facile que je me l'étais imaginé; et je jouis d'avance du succès de mon travail en pensant que, lorsque l'illustre poète arriverait aux cèdres, il apercevrait de loin les noms de son épouse et de son enfant, "ces deux parts de son cœur."

De sa Julia Lamartine a dit lui-même que c'était la plus ravissante créature que le ciel lui eût donnée à voir, à posséder et à pleurer. Hélas! n'est-ce pas pour être pleurées tôt ou tard que toutes les créatures raisonnables sont données à la terre? Julia remerciait Dieu de lui avoir permis de voir si jeune de si belles choses en cet Orient. Dans l'au delà il lui en réservait de bien autrement belles, et l'on sait qu'il ne tarda pas à lui en procurer la jouissance, puisqu'elle mourut au pied du Liban. Le père fut inconsolable:

Maintenant tout est mort dans ma maison aride,
 Deux yeux, toujours pleurants, sont toujours devant moi.
 Je vais sans savoir où, j'attends sans savoir quoi,
 Mes bras s'ouvrent à rien et se ferment à vide...
 Tous mes jours et mes nuits sont de même couleur...
 La prière en mon sein avec l'espoir est morte...

Il semble qu'après la mort de sa fille Lamartine se soit attaché plus que jamais à l'étrange prédiction que, dans ce même Liban, une nièce de Pitt, Lady Esther Stenhope, lui avait faite. Cette personne bizarre, qui vivait en ermite près des ruines de Sidon, adonnée à l'astrologie et aux sciences cabalistiques, avait en effet prédit au poète voyageur qu'il aurait une haute destinée politique et qu'il jouerait le premier rôle dans le bouleversement prochain de l'Europe. Cette prédiction publiée en 1835 se réalisa 13 ans plus tard, grâce sans doute à l'ardeur avec laquelle Lamartine se mit en devoir de la justifier. Lamartine fut en effet à la tête du mouvement révolutionnaire qui amena l'établissement de la République de 1848 où il devint membre du gouvernement provisoire et ministre des affaires étrangères. C'est le 25 février, au balcon de l'Hôtel de Ville de Paris, qu'il prononça son célèbre discours condamnant le drapeau rouge qui n'avait fait que le tour du Champ-de-Mars, exaltant le drapeau tricolore qui avait fait le tour du monde.

Comme on peut déjà le conclure de ce qui précède, la montagne syrienne est loin d'être habitée par les seuls chacals et les seules gazelles. Trois races principales de mortels s'y coudoient: les Métoualis (30,000, y compris ceux qui habitent la basse Galilée); les Druses (60,000) et les Maronites (250 à 300,000). Les premiers sont des musulmans Chûtes, de la secte d'Ali et d'origine persane. Ils montrent malheureusement une haine féroce pour quiconque n'est pas des leurs, allant jusqu'à briser le plat qu'un chrétien ou un musulman sunnite ont profané en y mangeant. Les Druses sont une peuplade plus mystérieuse. On a voulu jadis les faire descendre d'un groupe de croisés commandés par le Comte de Dreux. Pure légende due sans doute à la similitude des mots! L'origine de la secte est celle-ci. Au début du 10^e siècle (ap. J.-C.) de 996 à 1021, régnait, en Egypte, un certain Hakem-Biamr-Allah, sixième Calife fatimite, espèce de fou, qui imagina de se faire passer pour Dieu. Cette divinité trouva deux apôtres, deux courtisans, Hamzé-ben-Amed, et Mohamed, fils d'Ismail, appelé aussi Reschtekin et surnommé Darazi (d'où l'appellation de Druses). On présume que Hamzé se débarrassa successivement par l'assassinat de Darazi et de Hakem lui-même. Toujours est-il qu'après le meurtre de ce dernier Hamzé se hâta de publier que Hakem s'était retiré de la terre jusqu'au jour du jugement pour punir le peuple de son obstination à le méconnaître; puis, à l'aide de douze disciples, il entreprit d'organiser la religion nouvelle, qu'il appela la religion *unitaire* et dont toutes les autres n'avaient été que l'ébauche. Il y introduisit à côté de faits de l'Écriture plus ou moins défigurés quelques-unes des rêveries des Gnostiques, des Musulmans et des philosophes païens; il donna le tout pour la synthèse des Cultes les plus célèbres et la suprême révélation de Dieu. D'après cette doctrine Hakem a créé et dirigé l'univers par l'intermédiaire de ses cinq premiers ministres, souvent

appelés les cinq Limites ou les cinq Ordonnances pour indiquer qu'ils annoncent les lois "du souverain seigneur." La première de ces cinq créatures supérieures est Hamzé, la seule œuvre immédiate de la Divinité, son reflet immédiat, la cause des causes (1), le verbe de Dieu se manifestant pour la dixième fois. Il avait été en apparence un disciple de Jésus, mais en réalité son inspirateur, et c'était pour ne pas lui avoir été docile que Jésus avait été crucifié. Persécuté par le fils de Hakem, Hamzé se réfugia vers le mont Hermon en Syrie avec un petit nombre de partisans. En mourant il déclara que l'ère fixée par Hakem pour appeler le genre humain à la religion unitaire était close; que les infidèles étaient à jamais exclus du salut, qui appartenait aux seuls Druses. Leur bonheur, il est vrai, n'excite pas l'envie outre mesure. Ils ne quitteront pas la terre; ils y auront richesses, influence, distinctions honorifiques; ne formeront pas de souhait qu'il ne soit exaucé; ils passeront des heures délicieuses en compagnie de Hakem, au milieu des frais bocages, des sources jaillissantes, des jardins odorants. Encore le trépas ne suffit-il pas pour mettre nécessairement en possession de ce paradis. Car la métempsychose est un dogme fondamental de la religion unitaire. "Quand un corps vient au jour, une âme fraîchement libérée s'en empare. Si elle est druse, elle montera vers la perfection en reconnaissant le dieu Hakem, ses ministres, surtout Hamzé, et en observant leur loi. Ceux qui, après une série plus ou moins longue d'existences, parviennent au dernier degré de la perfection, cessent de se réincarner. Quand ils meurent, leurs âmes sont réunies à l'Iman, c'est-à-dire Hamzé, le réceptacle des lumières. Elles restent avec lui derrière la grande muraille de Chine, jusqu'au jour du jugement. Alors elles formeront son glorieux cortège et s'appelleront

(1) La trace de Gnosticisme est ici évidente.

désormais le peuple très Haut, les lumières saintes, les mèches des grandes lampes. Les âmes imparfaites, au contraire, roulent sans repos de génération en génération, vivant d'une vie plus ou moins infortunée, suivant la mesure de leurs démérites". (Tournebize. Les Druses. Etudes. Octobre, 1897). Un autre point cardinal de la secte est l'obligation du secret. Le coupable en cette matière est passible de la mort par le poison ou le poignard; le profane mis au courant des rites unitaires doit être mis en pièces. Pour se reconnaître entre Druses le mot de passe est la question suivante: Sème-t-on dans votre pays de la graine de mirobolan? Oui, dans le cœur des Croyants, répond l'initié. Le lieu de réunion s'appelle Khaloué (retraite, recueillement). Là sont cachés les livres sacrés des Druses avec l'emblème, qui représente l'humanité de Hakem, et qu'on croit être un veau ⁽¹⁾. "Hamzé, à l'exemple de Mahomet, interdit toute controverse avec les incroyants. Les merveilles opérées par Hakem doivent rassurer l'unitaire sur l'excellence de sa foi; merveilles si prodigieuses, déclare Hamzé, que tous les arbres de l'univers, fussent-ils changés en roseaux, et tous les océans transformés en encre, on n'aurait pas la septième partie des plumes et de l'encre nécessaires pour les transcrire! Ne sont-ils pas sûrs, d'ailleurs, d'exterminer un jour tous leurs adversaires (au jour du jugement universel qui sera présidé par Hamzé)?" (Tournebize, *ibid*). Mahomet, après avoir supplanté le Christ, prétendait bien être le dernier des prophètes. Il s'était trompé. Son imposture, toute colossale qu'elle soit, n'est pourtant qu'un jeu d'enfant à côté de celle de Hamzé

(1) La religion unitaire n'autorise pas la polygamie; mais ne pose pas de grands obstacles à la rupture du lien conjugal. Un mari est-il mécontent de sa femme (qu'il a d'ailleurs achetée), il n'a qu'à lui dire devant deux témoins: retourne chez ton père. Si partant pour voyage la femme a prévenu son mari et si celui-ci lui a dit: Va, sans ajouter: reviens, le départ est censé définitif.

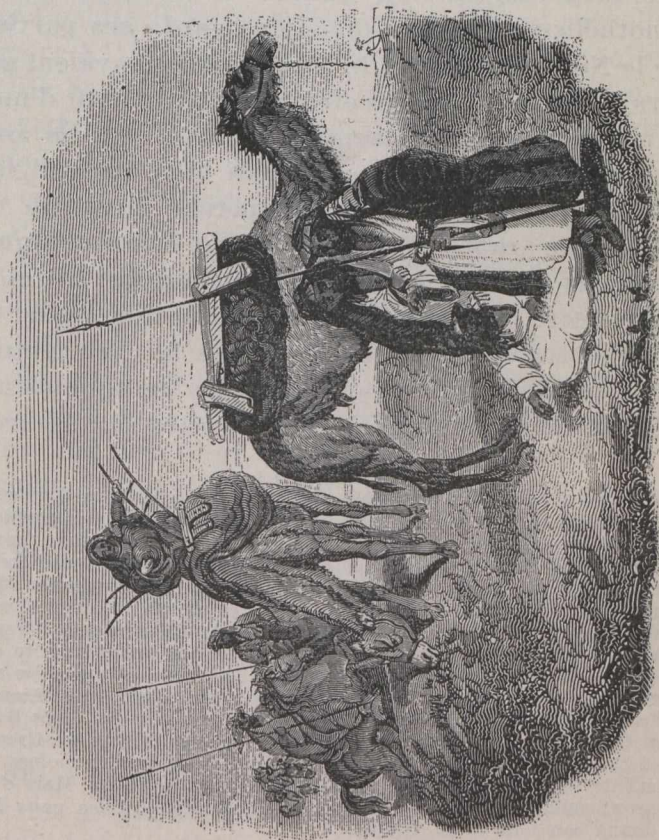
qui crée à la fois son Dieu et ses ministres! Pauvre race humaine, dont l'insondable crédulité rend possibles de pareilles extravagances. (1)

Grande discussion au sujet des Maronites. D'après une opinion défendue jadis par le savant Assemani et adoptée par tous les Libanais, les catholiques du Patriarcat d'Antioche auraient pris ce nom de Maronites en souvenir d'un évêque, Jean Maron, qu'aurait soutenu contre les monophysites et gardé intacte dans un groupe privilégié la foi du Concile de Chalcédoine; en sorte qu'il n'y aurait vraiment pas eu d'interruption parmi les Patriarches orthodoxes d'Antioche, et ce serait les successeurs de Jean Maron, qui auraient continué la tradition catholique, en dépit d'autres titulaires nommés illégalement par les empereurs de Constantinople, où ils résidaient du reste la plupart du temps (2). Cette assertion tient difficilement contre tout un ensemble de témoignages opposés, d'abord contre

(1) Depuis la répression des massacres du Liban, alors que nombre de Druses durent prendre la fuite, la majorité de ceux-ci habitent le Hauran, vaste plateau situé au Sud de Damas et au Nord-Est de la Palestine, l'ancienne terre de Hus où vécut Job et où plusieurs sites et monuments portent son nom. L'archéologue y découvre de nombreuses grottes artificielles ou troglodytes creusées sous l'escarpement des rochers. Le plateau est coupé par une chaîne volcanique, dont les pitons en moyenne vont de 11 à 1800 mètres. Le sol de la plaine, En-Nouqra, arrosé par de nombreux ouaddis ou torrents descendant de la montagne, formé de scories de lave et de cendre, est très propre à la culture du blé, qu'on transporte à dos de chameau soit à Damas, soit à St-Jean d'Acre, mais qu'un chemin de fer en construction pourra bientôt conduire aux ports de mer. Le plus grand obstacle à la prospérité de ce pays est le défaut de sécurité, qui est souvent troublée soit par les Druses, habitants de la partie montagneuse, soit surtout par une tribu de Bédouins, Nemrods passionnés, nommés Beni-Sakr. Le lecteur se rappelle qu'on nomme Bédouins tous les Arabes nomades, qu'ils habitent l'Arabie, la Syrie ou l'Afrique septentrionale. Parmi leurs traits caractéristiques on cite le respect des droits de l'hospitalité et l'amour de l'indépendance. Il faut malheureusement y ajouter une prédilection pour le pillage, qui prend le nom de razzia quand il est fait par toute une tribu partant en expédition pour enlever soit des récoltes, soit des troupeaux. Les sédentaires qui sont dans leur voisinage, les pèlerins de La Mecque ou autres voyageurs qui passent à leur portée, sont obligés de conclure des traités avec les sheiks de ces tribus nomades, et d'acheter leur protection.

(2) Cf. Mgr Debs (Maronite). Revue des sciences ecclésiastiques, 1894.

celui d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie (Xe siècle), qui avance, dans ses annales, qu'à la fin du 6e siècle et au commencement du 7e vivait un moine, du nom de Marum, enseignant deux natures, une volonté et une opération dans le Christ, et que ses adhérents s'appelaient Maronites.



Arabes Bédouins.

Il est vrai que les erreurs ne sont pas rares dans les annales d'Eutychius. Mais S. Jean Damascène (Syrien) appelle les Maronites des hérétiques, avec lesquels il n'a aucun rapport; Guillaume de Tyr (*De Bello Sacro*, l. 22 c. 8 *Gesta Dei per Francos*, t. I) dit qu'une nation syrienne, après

avoir professé, pendant 500 ans, l'erreur d'un moine hérésiarque, nommé Maron, se soumit au Patriarche latin, Aimerich III, et qu'elle rendit de grands services aux croisés. Et puis c'est un fait que le Patriarche d'Antioche appuyé par les moines Syriens, tâcha de faire triompher le monothélisme au Concile œcuménique de 680. Le monothélisme une fois condamné garda ses partisans, comme le Nestorianisme et le Monophysisme avaient gardé les leurs. Les monothélites obstinés immigrèrent d'un peu partout dans les escarpements du Liban. Là ils aspirèrent à l'indépendance politique aussi bien que religieuse. Ils refusèrent l'obéissance à l'empereur Byzantin ainsi qu'aux Kalifes arabes. Embusqués dans leur montagneuse forteresse ils vécurent toujours plus ou moins libres, formant une secte, ou si vous voulez une nation à part dont le chef spirituel était en même temps le chef temporel. Les Melkites du Patriarche d'Antioche les appelaient du reste les *Mardaites*, c'est-à-dire les révoltés (1). Heureuse-

(1) Au commencement du 5ème siècle, sur une montagne de la Cyrrestique, au Nord d'Antioche, vécut un solitaire, le vrai S. Maron. Peu d'années après un autre saint personnage, du nom de Marcien, et du même pays, envoyait, dans la Province d'Apamée des disciples qui y fondèrent un monastère dédié à S. Maron. C'est ce couvent qui devint célèbre. En 452 l'empereur Marcien en agrandit les bâtiments; Justinien (527-565) en releva les murailles abattues pendant les troubles du Monophysisme. On y compta jusqu'à 800 moines. On l'appelait le couvent de cristal (deir-el-Bellor). Son archimandrite signait avant tous les autres archimandrites de Syrie. A l'invasion arabe les moines cherchèrent un asile plus sûr dans les montagnes du Liban, apportèrent avec eux le chef de S. Maron vénéré depuis au couvent de Kefar-Haï, près Batroun, jusqu'aux Croisades. Or il n'est pas probable que les Maronites tirent leur nom de ce Saint Maron, quoiqu'il ne soit pas impossible que les moines, qui se réclamaient de lui, aient soutenu eux-mêmes le monothélisme. Mais c'est un autre Maron, moine et évêque monothélite d'Antioche, comme nous l'avons vu, qui donna son nom à la nation.

A l'origine les Maronites avaient le rite syrien; mais par suite de leurs rapports avec les Latins, ils semblent avoir abandonné l'usage du pain fermenté pour la Ste Eucharistie; ils adoptèrent peu à peu les vêtements sacerdotaux de forme latine qu'on leur envoyait d'Europe, se créèrent insensiblement un rite spécial, sanctionné plus tard par les Souverains Pontifes. Le syriaque est resté leur langue liturgique; le prêtre dit quelques-unes des prières de la messe en arabe pour être entendu des fidèles, mais dans un missel imprimé en caractères syriaques. A côté des Maronites existe un autre groupement catholique appelé proprement les Syriens, qui ont le même rite que les Jacobites schismatiques.

ment ce petit peuple ne partagea pas l'obstination des autres sectes orientales. Mis en rapport avec les Latins, dès le temps des Croisades, il se rangea d'autant plus volontiers de leur côté qu'il avait eu plus de luttes à livrer pour se protéger dans sa retraite contre les disciples de Mahomet. La réconciliation définitive avec Rome fut scellée au Concile de Ferrare-Florence (1438), et consolidée par Grégoire XIII, le fondateur du collège des Maronites, dans la Ville Eternelle. Au point de vue politique les sultans de Constantinople, de gré ou de force, avaient laissé aux Libanais (Druses et Maronites) une assez large autonomie. Ceux-ci vivaient sous l'autorité paternelle de leurs émirs pris dans la famille *Chehab*. En 1842, cependant, à la suite de troubles graves entre les deux fractions religieuses les plus importantes de la montagne la Porte avait dû intervenir, et avait divisé le pays en deux *caïmacamies*: celle du Nord, gouvernée par un chef maronite; celle du Sud par un chef Druse. Cette organisation n'ayant pas mis fin aux désordres, les signataires du traité de Paris, qui suivit la guerre de Crimée (1856), avaient confirmé les privilèges des chrétiens Libanais que, sous leur pression, le sultan venait solennellement de proclamer dans un firman. De là sourde irritation du vieux parti turc qui ne pouvait supporter de voir ces chiens de chrétiens élevés au même niveau que les croyants. Il fallait une revanche. Directe! oh! non, elle risquerait d'attirer trop vite les représailles de l'Europe. Mais ne pouvait-on trouver une race qui, " sans appartenir à la race Ottomane, en partagerait les préjugés et les rancunes? Si cette race avait, à ses côtés et comme à sa porte, quelques-unes de ces communautés chrétiennes qu'on détestait; si d'ailleurs elle était assez belliqueuse pour ne pas craindre la lutte et assez forte pour en sortir victorieuse, quelle belle occasion de souffler la discorde, puis de laisser faire, et de se dédommager ainsi de la protection officielle, qu'on était tenu de

proclamer." (*La Gorce*, Histoire du 2d Empire, III, p. 302). Le pacha de Beyrouth, Khourchid, se chargea de disposer la matière inflammable, et, comme il l'avait prévu, l'incendie éclata le 29 mai 1860. Les Maronites en face des Druses mieux aguerris et mieux façonnés comptaient sur le secours des soldats turcs. Les Bachi-bouzouks arrivaient en effet, mais pour achever les victimes, et prendre leur part du butin ⁽¹⁾. En trois jours 32 villages ou hameaux étaient brûlés. Dans la bourgade de Djézzin l'œuvre de mort avait revêtu un caractère spécial de férocité, les habitants ayant été chassés de leurs demeures, cernés dans un bois et égorgés. Les malheureux qui avaient réussi à fuir avaient cherché un refuge à Saïda ⁽²⁾, où ils savaient qu'étaient agents consulaires, autorité turque et police organisée. Mais à peine leur arrivée signalée, les Muftis avaient assemblé, excité à la guerre sainte, et armé les musulmans qui allant au-devant des fugitifs les avaient accueillis dans les bosquets d'orangers à coups de fusils, de poignards et de casse-têtes.

Les jours suivants les massacres s'étaient continués dans les caves, les jardins et maisons de campagne.

A la nouvelle de ce régal de sang organisé par leurs frères de la montagne les Druses du Hauran avaient quitté leurs steppes, et, après avoir fait d'horribles massacres dans les bourgades d'Hasbeya, Rasheya, situées au pied de l'Herman, avaient traversé la plaine de la Coélé Syrie et étaient arrivés dans la ville de Zahlé, leur troupe s'étant grossie sur le chemin de Kurdes, Arabes, Métoualis et autres bandes pillardes. La plupart des chrétiens, à leur approche, s'étaient enfuis sur le versant occidental dans le Kesrouan que défendait avec succès le vaillant Joseph

(1) Ils arrivent de même quand il s'agit de protéger les Arméniens ou les Macédoniens.

(2) Ville maritime au Sud de Beyrouth, l'ancienne Sidon.

Karam, et avaient laissé la ville à l'incendie et au pillage. Rien ne fut épargné, pas même les édifices et les personnes qu'abritait le drapeau français (1). Mais les scènes, qui ont laissé le plus lugubre souvenir, sont encore celles de Deir-el-Kamar. Durant la nuit du 20 au 21 juin les vainqueurs de Zahlé, bien armés, grisés par l'odeur du sang, alléchés par l'appât du lucre et du libertinage, paraissaient en face de la malheureuse bourgade. Les Maronites, affaiblis par de récents combats, n'imaginèrent pas de moindre mal que de se livrer aux autorités turques. Celles-ci les ayant désarmés leur ouvrirent toutes grandes les portes du sérail, vaste quadrilatère aux murailles élevées, qui défiaient toute fuite; puis, à la suite des victimes, laissèrent entrer les bourreaux, qui sûrs de leur proie, ne se pressèrent pas, mais avec des raffinements de tortures, au milieu de vrais ruisseaux de sang, prolongèrent leur œuvre jusqu'au soir sous les yeux des soldats turcs impassibles ou complices (2). Cependant Kourchid avait son camp à

(1) Cinq missionnaires jésuites français périrent en cette catastrophe.

(2) On voit là ce que vaut la protection turque; et l'on ne peut comprendre qu'en plein parlement un ministre d'une Puissance chrétienne quelconque vienne dire, sans provoquer des sifflets, qu'après ses représentations à la Porte les chrétiens seront protégés. C'est d'une ironie sinistre. Dans les montagnes d'Arménie, des Balkans, comme dans celles de Syrie, la tactique turque est identique: tromper, désarmer, égorger. On ne peut trop mettre en relief cette violation des lois les plus élémentaires de l'humanité. Dans le massacre d'Hasbeya, dont j'ai parlé, voici ce qui se passa. Les chrétiens résistaient "quand Osman-Bey, commandant de la garnison turque, intervint: confiez vos armes, leur dit-il, les Druses ne vous molesteront pas, j'ai été envoyé pour vous protéger. Soit respect de l'autorité, soit timidité ou aveuglement, les chrétiens livrèrent leurs sabres et leurs fusils qu'Osman feignit de faire partir pour Damas; mais l'escorte était si faible que les Druses purent piller le convoi à la sortie de la ville. Les chrétiens une fois dépouillés, le gouverneur turc leur conseilla, toujours pour leur plus grand bien, de se réfugier dans le sérail. Ils obéirent avec la même docilité. Que pouvaient-ils d'ailleurs s'étant laissé désarmer? Pendant plusieurs jours, ils demeurèrent parqués dans les cours de l'édifice, manquant de tout, même de pain, et s'étant donné non un asile, mais une prison. Le 6 juin, un mouvement inusité se fit parmi les troupes ottomanes, comme si elles se fussent disposées à abandonner la place. Grande fut la détresse des chrétiens; si précaire que fut la protection, ils n'en pouvaient espérer d'autre. Comme les Turcs partaient, ils essayèrent de sortir aussi; mais aux portes du sérail les attendaient les Druses qui les immolèrent les uns après les autres." (La Gorce, *ibid.*, p. 308).

quatre heures de là. Guidé par la fumée des incendies il se dirigea lentement vers Deir-el-Kamar, et y arriva à la tombée de la nuit. Etabli de l'autre côté du ravin qui borde la ville, à Beit-Eddin, il se contenta de répondre au récit des événements: "Je regretterai toute ma vie les horreurs que je viens d'apprendre." Ainsi, dit le proverbe, regrettent et pleurent les crocodiles!

Les horreurs de Deir-el-Kamar ne furent dépassées que par celles de Damas, où les massacres commencés le 9 juillet prirent fin le 12 plus par lassitude des bourreaux que par tout autre motif. Damas comptait 20,000 chrétiens; le tiers de la population mâle, dit-on, disparut. "Partout l'œuvre de destruction s'accomplissait de même. Les portes étaient abattues à coups de hache, et les malheureux habitants, s'ils n'avaient pu fuir, expiraient sous le sabre. Quant aux femmes, on les soumettait à toutes sortes de tortures, jusqu'à ce qu'elles découvrirent l'argent, les bijoux, les trésors de la famille. Les enfants, les jeunes gens, les jeunes filles étaient emmenés, dans l'espoir de contraindre le uns à l'apostasie et de faire servir les autres pour le libertinage. Quand une bande avait passé, d'autres survenaient encore, comme pour glaner à travers le pillage. Puis, lorsque rien ne restait plus à voler, l'incendie s'allumait, et lentement les flammes montaient le long des murs dépouillés, afin que tout, jusqu'aux ruines, pérît." (La Gorce, *ibid*, p. 321, 322.)

Cependant la nouvelle de ces barbaries succédant à celles du Liban avait secoué la torpeur de l'Europe et de la France en particulier. En dépit de l'opposition plus ou moins latente de l'Angleterre, dès le 3 août, Napoléon III avait résolu d'envoyer en Syrie un corps expéditionnaire "pour aider le sultan, disait-il, à ramener dans l'obéissance des sujets aveuglés." Informé d'une pareille décision le sultan avait immédiatement feint l'indignation contre les massacreurs. Il s'agissait de jouer la France,

et d'éluder les réformes par une apparence de justice. Fuad-pacha, investi à cet effet, de pouvoirs discrétionnaires, s'acquitta admirablement de son rôle. Il se rendit à Damas, où les excès avaient été le plus révoltants. Quelques jours après son arrivée, les ambassadeurs ne furent pas peu surpris d'apprendre qu'il y avait eu dans la coupable cité, par ordre du Haut-Commissaire de Sa Hautesse, 57 pendus, 111 fusillés, 83 arrêts de mort prononcés par coutumace, 325 condamnations au bague, 145 condamnations au bannissement, etc. Le gouverneur lui-même, l'infâme Akmet, n'avait pas été épargné et avait clandestinement reçu le châtement, tandis qu'Abdel-Kader avait reçu la plaque du Medjidié (1). Précédé de cette réputation de haut justicier, Fuad revient à Beyrouth espérant bien pouvoir adoucir ses rigueurs à l'égard des chefs Druses et des Turcs, qui avaient ensanglanté le Liban. Mais avant d'entrer en ville, dans le bois de pin environnant, il est surpris par la vue d'un drapeau qui ne porte pas le Croissant. C'est le drapeau de la France qui flotte sur les tentes des soldats du général Beaufort d'Hautpoul. Le corps expéditionnaire avait pour mission de favoriser les réparations nécessaires, d'aider à la rentrée des Maronites dans leurs villages, à la réédification de leurs demeures, au paiement des indemnités. Hélas! nos soldats firent bien une promenade de bienfaisance, ils visitèrent de nombreuses scènes de deuil, compatirent aux douleurs des sur-

(1) Le redoutable émir qui de 1832 à 1847 tint en échec les armées françaises en Algérie, vivait alors retiré à Damas où le gouvernement français lui faisait une pension de 100,000 francs. Dès le début des troubles il ne s'était pas fait illusion sur le danger: " Sur 24 musulmans, disait-il, vingt excitent publiquement au massacre; sur les quatre autres trois et demi le désirent. " Il s'était cependant rendu auprès des membres du Grand Conseil pour essayer, par le prestige de son nom, d'enrayer le malheur; mais il les avait trouvés " fumant le narghileh et se refusant à rien faire ". Pour suppléer à son impuissance de réveiller les sentiments d'humanité dans l'âme de ses coreligionnaires, Abdel-Kader ouvrit aux chrétiens les portes de son palais que gardaient ses fidèles Algériens avec leurs fusils bien chargés. Il sauva ainsi plus de 1500 personnes.

vivants, partagèrent plus d'une fois leur nécessaire avec ceux qui manquaient de tout. C'était insuffisant. En attendant, Fuad réussissait à les empêcher d'entrer dans Damas, cette ville sainte de l'Islam; la Commission Européenne, nommée sur l'initiative de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, donnait aux Druses les plus compromis le temps de fuir dans le Hauran et se contentait d'une indemnité et de répressions dérisoires; le terme de six mois assigné à l'occupation française expirait; nos régiments descendaient de la montagne au milieu des manifestations de larmes et des supplications de ne pas s'en aller. Vainement. Dès les premiers jours de juin 1861 les bateaux fuyaient loin de Beyrouth emportant avec nos soldats les espérances déçues des chrétiens de Syrie. Toutefois, ce que, grâce aux roueries de la Porte et à l'opposition de l'Angleterre (1), l'armée avait été impuissante à faire, la charité française l'accomplit. Le *Comité des Ecoles d'Orient* fondé à Paris depuis quelques années se transforma en Comité de Secours. L'abbé Lavigerie (le futur archevêque et cardinal d'Alger) fut délégué pour répartir les aumônes. Outre les secours en nature, il avait trois millions de francs à sa disposition. Il parcourut toute la montagne. Sur ses pas se relevaient les foyers, renaissait la sécurité; les orphelins, nombreux après tant de meurtres, retrouvaient des pères et des mères dans nos

(1) Deux règles traditionnelles dominaient la diplomatie anglaise en Orient: diminuer les progrès de l'influence catholique, c'est-à-dire française; maintenir la Turquie dans le *statu quo* pour la gouverner. L'incident de Syrie était de nature à bouleverser ces principes. De là en cette circonstance l'attitude de la Grande-Bretagne cherchant à excuser les Druses, à trouver des provocations chez les Maronites, à différer la punition. Lord Russel avait dit sans ambages: " Nous ne voulons pas créer en Orient un nouvel Etat pontifical, et donner à la France un nouveau prétexte d'occupation indéfinie." Elle était vraiment édifiante cette vigilance de l'Angleterre à ce que l'Empereur tint sa parole et ne dépassât pas le terme de six mois qu'il s'était lui-même fixé! Que n'a-t-elle la même sollicitude à tenir sa propre parole! Il avait vingt-deux ans qu'elle avait promis d'évacuer l'Egypte, lorsque la France, lasse de lui rappeler sa promesse, a fini, dans le dernier traité anglo-français, par sanctionner, plus ou moins à contre cœur, son occupation.

religieuse et religieuses, à la lettre ce furent nos prêtres et nos sœurs qui rendirent à la vie la nation Maronite. L'Eglise et la France étaient unies; comme partout où ces deux forces ont agi de concert, elles firent là des merveilles.

Cependant, après leur mesquine besogne à Beyrouth, les cinq Commissaires des grandes Puissances (France, Angleterre, Autriche, Russie, Prusse), partaient pour Constantinople où ils soumièrent au grand-vizir et aux ambassadeurs la modification qu'ils avaient élaborée du gouvernement de la Montagne. La double Caïmacamie, Maronite et Druse, était abolie. Un pouvoir plus étendu que celui des autres chefs de province devait résider entre les mains d'un gouverneur chrétien, nommé par le sultan, sur la présentation des Ambassadeurs des cinq grandes Puissances (auxquels fut adjoint dans la suite celui d'Italie), et restant sous leur protection ⁽¹⁾. Le projet de la commission de Beyrouth fut promulgué par le sultan et contresigné par les Représentants des cinq grandes Puissances, le 9 juin 1861; mis à l'essai pendant trois ans, et, après l'introduction de quelques modifications, rendu définitif le 6 juin 1864. C'est la Charte ou Constitution du Liban. A côté du Moutassarif est établi un Conseil, sorte de Parlement, composé de 7 Maronites, 2 Grecs Orthodoxes, 1 Grec catholique, 1 Musulman, 1 Metouali, soit 12 membres

(1) Le Montassarif, dit l'article I du Règlement, est "investi de toutes les attributions du Pouvoir exécutif, veille au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la Montagne, perçoit les impôts, nomme sous sa responsabilité les agents administratifs; il institue les juges, convoque et préside le conseil administratif central, et approuve l'exécution de toutes les sentences légalement rendues par les tribunaux", qui sont au nombre de huit de première instance, dans le chef-lieu de chaque Caïmacamie, avec une Cour Supérieure au siège central du gouvernement. Le Règlement dit simplement que le gouverneur doit être chrétien, sans spécifier à quelle confession il doit appartenir. Pratiquement, à cause de la prédominance de l'élément catholique au Liban, il a toujours été catholique, et, à part le premier, Daoud Pacha, qui était arménien, il a été latin. Il est avantageux que le gouverneur n'appartienne pas à un rite oriental.

élus par les chefs de villages, indéfiniment rééligibles. La Montagne est divisée en 7 Caïmacamies ou arrondissements administratifs, dont le chef, nommé par le gouvernement, est choisi dans le rite dominant de la localité. Les Caïmacamies à leur tour sont divisées en cantons (1), qui correspondent aux *nahiés* ou *moudiriés* du reste de l'Empire. Onze cents hommes, recrutés par engagements volontaires parmi Druses et Chrétiens, mais avec un colonel toujours chrétien, forment la milice libanaise, dont une partie remplit les fonctions de gendarmerie et de police; l'autre surveille les côtes, routes et frontières du Moutassarifat. L'uniforme des fantassins est modelé sur celui des zouaves, celui des cavaliers n'est pas moins gracieux. Il faut dire que les premiers instructeurs de cette milice étaient des Français. Même en temps de guerre la force militaire du Moutassarifat ne peut être appelée hors du Liban. Le Moutassarif habite en hiver à Ba'abda, près de Beyrouth, en été, à Bait-ad-Din, dans la région druse, superbe résidence, avec façade mauresque et splendides esplanades, bâtie vers 1812, par le grand émir Béchir (2).

(1) Le *mondirié* de *Deir-el-kamar* aurait dû être inclu dans la Caïmacamie druse du Choïf. Par égard pour les terribles événements qui s'étaient passés dans ses murs, il en fut détaché et relève directement du Moutassarif de la Montagne.

(2) Dans le récit du Pèlerinage du R. P. abbé Géramb, accompli en 1832, je trouve la description d'une visite à Bait-ad-Din, habitée alors par Béchir lui-même. "A 4 h. je me rendis au palais... Sur le devant de cet édifice est une cour immense, dans laquelle quatre à cinq cents chevaux, bridés, caparçonnés, étaient attachés à des pieux. Leur beauté, la richesse des housses, la plupart de couleurs différentes, le brillant costume des cavaliers toujours en mouvement pour porter les ordres du prince, l'arrivée successive des sheiks et des grands du pays, qui viennent présenter leurs hommages à l'émir, n'y eût-il que cela à voir, c'en serait assez pour dédommager de la peine du voyage." Voici le portrait que le vénérable pèlerin fait de l'émir: "L'émir est un vieillard de 63 ans, d'une santé forte et robuste. Une épaisse et longue barbe blanche lui couvre toute la poitrine. Il est très laid; mais la richesse de ses vêtements et une propreté recherchée, en distrayant le regard, rendent cette laideur moins sensible! Il me reçut dans un grand salon, autour duquel étaient rangées, selon l'usage, des piles de coussins. A l'extrémité de cette pièce, une porte ouverte laissait apercevoir une belle salle ornée d'un jet d'eau. Son Altesse avait au côté un poignard garni de diamants; elle était assise sur un magnifique tapis, et fumait. Les officiers, les serviteurs, des esclaves blancs, des esclaves noirs se tenaient à une distance respectueuse..."

La lacune la plus visible se trouve dans la délimitation du nouveau territoire. Là encore l'ombrageuse jalousie de l'Angleterre, représentée par Lord Dufferin, ne favorisa que trop les secrets desseins de la Porte. On retrancha d'abord les circonscriptions de Saïda au Sud et de Tripoli au Nord. La prédominance des musulmans en ces lieux et le désir de la paix pouvaient à la rigueur justifier cette mutilation. Mais Beyrouth, ville aux deux tiers chrétienne, enclavée dans le Liban, au point que le gouverneur ne peut communiquer par terre avec le reste de sa Province qu'en passant sur les domaines du Moutassarif, la crainte seule de donner trop de puissance au nouveau petit royaume, pouvait l'en faire détacher. La même crainte présida à la délimitation du versant oriental, où il aurait fallu suivre le cours de l'Oronte et du Léontès. Mais c'était attribuer une trop grande partie de la plaine de la Bekaâ au Liban; c'était lui assurer autre chose que des rochers. On préféra tracer pour frontière une ligne idéale qui, si elle n'avait aucune régularité géologique, avait du moins le mérite de réduire la prospérité future du Moutassarifat. Voilà pourquoi, tout en admirant la généreuse intervention de Napoléon III, l'on ne peut s'empêcher de regretter qu'il se soit montré si timide en face de l'Angleterre et de la Porte. L'Empereur, dira-t-on, mettait au-dessus de tout la bonne entente avec sa voisine d'Outre-Manche. Rien de mieux. Mais à cette époque il était assez puissant pour que la Grande-Bretagne ne risquât pas une rupture avec lui à propos des Maronites; d'autre part, la simple humanité, dont il était le représentant en Syrie, l'autorisait à faire entendre un langage hardi et sans réplique. Son désintéressement de toute conquête ne lui donnait que plus de droit à réclamer, pour le Liban, une large autonomie; à créer là-bas, sous sa tutelle ou celle de l'Europe, une vraie puissance chrétienne qui, dans la sécurité et la confiance, aurait rendu à la Syrie une part de sa pros-

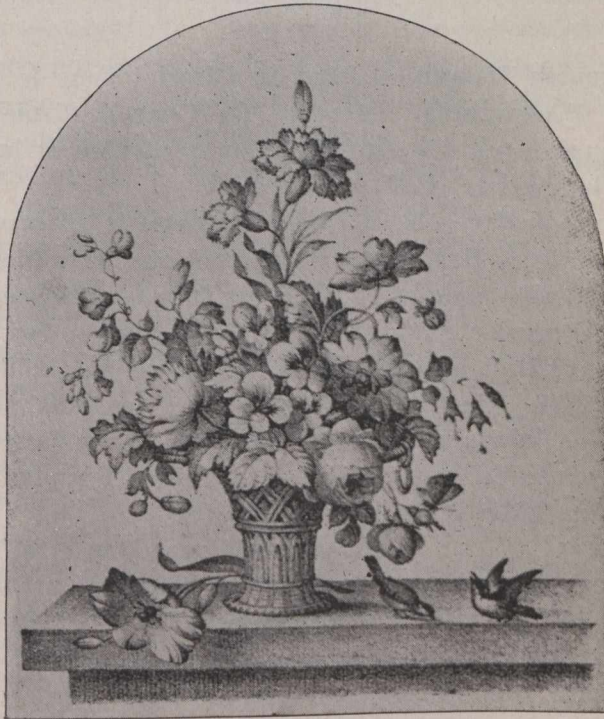
périté d'autrefois; il ne dépendait que de lui de faire une œuvre plus durable que celle de Godefroi de Bouillon. Au lieu d'accomplir ce grand œuvre il laissa les Commissaires européens tailler un lit de Procuste aux Libanais.

Du moins ceux-ci ont-ils une liberté relative; et l'on ne va pas loin dans leur montagne sans s'apercevoir qu'on a cessé de fouler un sol musulman. Plus de mosquées; nombreuses églises; joyeux carillons de cloches! Oh! ce langage là je le comprends, il est le même que celui de nos plus humbles villages de France. Et puis quelle sympathie je rencontre dans la population! A mon habit on a reconnu le prêtre de l'Eglise romaine, c'est assez; je suis de la famille, je suis accueilli avec toutes les marques de respect! Comme il est vrai que la communauté de croyances est le meilleur lien d'union entre les hommes! Et puis quelle exubérance chez ces bons Maronites dans les manifestations de leur foi! Il faut se trouver parmi eux à certain jours de fête, tel que la veille de l'Exaltation de la Ste Croix (13 sept.)! La montagne entière s'illumine. Depuis le bord de la mer jusqu'aux plus hautes cimes habitées, pas une colline, pas un rocher, pas une anse du rivage qui ne rende gloire à Dieu par d'éclatants feux de joie! Et le carillonnement des cloches donc! Les détonations de boîtes! Les fusillades! C'est beaucoup de bruit, il est vrai; mais l'anniversaire n'en vaut-il pas la peine? Ne rappelle-t-il pas la croix reconquise sur les Perses païens? Et n'est-il pas pour les chrétiens d'Orient une occasion de s'affirmer en face de l'Islam, leur tyran? " Pour compléter le sens et la beauté de cette fête, dit Mgr Mislin, j'aurais voulu voir sur le plus haut sommet du Liban une croix radieuse, immense, proportionnée à la majesté de ce Calvaire, jeter au loin sur une terre infidèle l'éclat de sa lumière " (Les Sts Lieux, I, p. 471).

Assurément, elle serait bien placée, cette croix gigantesque. Le Liban n'est-il pas le dernier pays catholique du côté de l'Orient? Sous ce rapport il est frontière; il est

une ligne de démarcation entre les nations chrétiennes et la masse des nations infidèles accumulées dans l'intérieur de l'Asie. Et ce n'est pas un médiocre plaisir pour moi de penser qu'il aime à s'appeler la France du Levant affirmant à sa façon l'union séculaire de la France et du Catholicisme. Espérons qu'en dépit d'efforts antipatriotiques pour la briser, cette union se maintiendra.

M. Camisiez, S. J.



L'ÉLÉMENT FRANÇAIS AU NORD-OUEST

VOYAGEURS CANADIENS-FRANÇAIS ET METIS

1763-1870

(Suite et fin)

16. **Bruneau François.** — Juge de District sous le gouvernement d'Assiniboïa. Membre du Conseil d'Assiniboïa. Remarquable par l'intégrité de son caractère et la sûreté de son jugement. C.-F.

17. **Bruce J.-Bte.** — Né à l'Ile-à-la-Crosse le 15 sept. 1807. Son père Pierre Bruce venait de Sorel et arriva bien jeune au N.-O. Guide pour la Cie B. H. de l'Ile-à-la-Crosse à York factory. Premier guide de l'expédition entreprise par Richardson et Rae, au cercle polaire, à la recherche de Franklin en 1850. Ce fut l'un des voyages les plus périlleux et les plus lointains de cette époque. Avec Lespérance, il était considéré comme l'un des guides les plus hardis et les plus habiles de l'Ouest. Métis.

18. **Boyer** Il commandait avec Bruce le fort aux Trembles. Dans l'automne 1780, ce poste fut attaqué par plus de 100 guerriers Assiniboïnes. Boyer et Bruce n'avaient que 21 coureurs des bois sous leurs ordres. Sur ces 23 assiégés, 11 se croyant perdus sans espoir, se cachèrent. Les 12 autres se défendirent bravement et chassèrent du fort les sauvages qui avaient réussi à s'y introduire après en avoir tué ou blessé une trentaine. Ils perdirent trois

hommes, Belleau, Fecteau et Lachance qui furent tués dans cet engagement. Ne se sentant plus en sûreté dans ce fort et craignant de voir leurs communications interrompues, il l'abandonnèrent et transportèrent leurs marchandises en radeau jusqu'à l'embouchure de l'Assiniboine. Le fort aux Trembles où eut lieu cet événement se nommait ainsi à cause du voisinage d'une forêt appelée "La Grande Tremblière". Il se trouvait à 9 milles à l'ouest de Portage la Prairie.

En 1781. la Cie l'envoya fonder un poste sur la rivière La Paix. A cette époque un bon nombre de sauvages du lac Athabasca, préféraient se rendre à la baie d'Hudson que de faire la traite avec la société "Frobisher, Pond, Cadotte et Henry". C'est pour cette raison que Boyer fut envoyé sur la rivière La Paix. Sa mission eut un plein succès. En 1787 la Cie du N.-O. lui confia un poste fort important, parmi la tribu des Castors.

Une rivière qui se décharge dans la rivière La Paix, près du fort Vermillion, porte son nom. C.-F.

19. **Bruce** (Kinoua Mokoman) le grand Couteau. *Vide* Boyer. C'était un brave. Les sauvages le craignaient et l'appelaient "Le grand Couteau". C.-F.

19a. **Breland Pascal**. — Collecteur de douane sous le gouvernement d'Assiniboïa. Il fut élu Député à la Législature de Manitoba pour St-François-Xavier en 1879. Métis.

20. **Cartier**. — Interprète de Wm McGillivray, au lac du Serpent en 1786. En 1799 il agissait également comme interprète de la Cie N.-O. sur la rivière Churchill. C.-F.

21. **Cadotte Augustin**. — Commis et interprète de la Cie N.-O. en 1804, au bas de la rivière Rouge. C.-F.

22. **Cadotte le Petit**. — En 1804 commis au fort Dauphin, pour la Cie N.-O. C.-F.

23. **Cadotte Michel**, fils de J.-Bte Cadotte, associé de Joseph et Thomas Frobisher, Peter Pond et Alexander Henry. Comme son père, il se livra à la traite. En 1798 la Cie

du N.-O. lui confia un poste à la rivière "Tortue". En 1804, il était à la tête d'un fort sur la rivière Montréal, qu'il avait fondé et était chargé de tous les comptoirs établis dans cette région. Dès 1799 il devint *Bourgeois de la Cie du N.-O.* Il eut un fils qui ne parlait que le sauteux et qui suivit Malhiot au fort du lac au Flambeau. Métis.

24. **Cardinal Joseph.** — Interprète au fort des Prairies en 1804. En 1787 il se trouvait avec sir A. McKenzie sur la rivière Maligne. C.-F.

25. **Charette S.** — Tout d'abord en charge des opérations de la Cie X. Y. sur la rivière Montréal. Il avait pour lieutenant un nommé Lalancette. C'était un traiteur d'une grande énergie et qui maintenait la discipline parmi les employés, ce qui lui valut le surnom de "Général Charette". C.-F.

26. **Charbonneau Toussaint.** — Traiteur en charge du fort Pembina de 1803 à 1804 avec A. Henry. On le trouve à la Rivière-Rouge au service de la Cie N.-O. dès 1793. Il servit d'interprète au Capt. Lewis, lors de son expédition à travers les Montagnes Rocheuses de 1804 à 1806. Durant l'hiver de 1804 à 1805, Lewis pouvant se dispenser de ses services lui permit de servir d'interprète à F. A. Larocque, qui se rendait chez les Gros-Ventres. Pendant ce voyage, il rencontra une jeune fille de la nation des Serpents, qui était retenue prisonnière chez les Gros-Ventres et l'épousa. C.-F.

27. **Chaboillez Charles-Jean-Baptiste.** — Bourgeois de la Cie N.-O. En 1796, il contruisit un poste à l'endroit où la rivière aux Rats tombe dans la rivière Rouge. Au printemps 1797 la Cie l'envoya bâtir un fort sur le côté ouest de la rivière Rouge, près de la décharge de la rivière Pembina. L'année suivante, on le trouve en charge du fort Pembina. En 1804, il fut mis à la tête du département de l'Assiniboine. Il entreprit de faire la traite jusqu'au delà du Missouri. A cet effet, il organisa une expédition, qu'il

confia à F.-A. Larocque. Il fut remplacé par M. de Rocheblave en 1805 et mourut à Terrebonne en 1809. Il laissa un fils Charles qui prit du service dans la Cie N.-O. Il eut trois filles, dont l'une épousa Joseph Bouchette, géographe distingué; une autre s'unit à Simon McTavish, l'âme dirigeante de la Cie N.-O. pendant nombre d'années et enfin la troisième épousa l'Hon. Roderick McKenzie. C.-F.

28. Chaboillez Charles, fils du précédent, visita le Missouri en 1806 et se rendit jusque chez les Gros-Ventres où l'avait devancé Charles McKenzie, afin d'échanger des marchandises pour des chevaux. Les Cheyennes faillirent pendant ce temps-là, en venir aux mains avec les Gros-Ventres, n'eût été le courage et l'influence de Le Borgne, chef distingué de cette dernière nation. Charles Chaboillez eut trois enfants au N.-O. qu'il amena avec lui à Terrebonne où il mourut en 1812. C.-F.

29. Charbonneau J.-Bte. — Interprète-Milicien de 1812, présent à la bataille de Châteauguay. Arriva à la Rivière Rouge en 1815 au service de la Cie B. H. qui l'envoya à l'Île-à-la-Crosse et ensuite au lac Athabasca. Il fit la traite pour cette Cie au lac du Bœuf et alla se fixer au Bois-Rouge (Dakota) où il se trouvait quand éclata l'insurrection des Sioux en 1862. Ils le firent prisonnier. Le général Sibley le délivra de leurs mains. Il vint alors résider à St-Boniface où il mourut. C.-F.

30. Clause En 1767 il tenta de pénétrer au N.-O. par le lac Népigon. Il s'enfonça dans cette direction jusqu'à un endroit appelé "Nid du Corbeau" et faillit pendant cette expédition mourir de faim. Il fut réduit à dévorer des fourrures, pour soutenir son existence. Il fut tué quelques années après, par des sauvages, au fond du lac Supérieur. C.-F.

31. Chatelain (Massinai ikan, le petit livre). — Interprète distingué de la Cie B. H. au fort Francis où il a laissé plusieurs enfants. Il mourut presque centenaire. C.-F.

32. **Comtois François.** — Faisait partie de l'expédition de sir A. McKenzie en 1793. C.-F.

33. **Constant** Guide distingué. En 1783, il entra au service de Côté et tenta de pénétrer au N.-O. par le lac Népigon. C'était renouveler l'erreur de ses devanciers. Il perdit dans cette expédition quatre de ses hommes qui furent dévorés par des sauvages mourant de faim. Il épousa une Sauteuse dont il eut plusieurs enfants. C.-F.

34. **Côté.** — En 1783 il organisa l'expédition dont Constant fut chargé. Côté était un traiteur libre, qui refusa d'entrer dans aucune société. C'était un homme d'une grande distinction. L'une de ses filles épousa F.-A. Larocque et une autre l'hon. J.-M. Quesnel. C.-F.

35. **Crébassa Jean.** — Il fut en charge d'un poste au bas de la rivière Rouge pour la Cie N.-O. et devint assistant traiteur au fort Pembina en 1800. C.-F.

36. **Dauphinois François,** l'honorable. — Elu délégué à l'Assemblée du gouvernement provisoire pour St-François-Xavier. Nommé membre du Conseil Législatif de Manitoba. Métis.

37. **De Laronde** Commis au fort William pour la Cie B. H. en 1844. C'était un jeune Canadien, fort gentil en toute manière, disait Sœur Lagrave, qui le rencontra à ce poste, en se rendant, avec les premières Sœurs Grises, à la Rivière-Rouge. C.-F.

38. **Delorme Urbain.** — Chef des Prairies, à la tête des chasseurs qui poursuivaient les troupeaux de bisons. Redouté des Sioux qui le nommaient le "Grand Soldat Anglais". Attaqué un jour par un des plus vaillants chefs sioux, il l'étendit mort à ses pieds. Tous les sauvages depuis lors le considéraient comme un grand guerrier. Métis.

39. **Delorme Pierre dit Lemay.** — Il prit part à l'expédition de Sir A. McKenzie en 1789. En 1792, il se rendit au fort "Aux Fourches" avec McKenzie, lorsque ce dernier traversa les Montagnes Rocheuses. Il passa l'hiver 1792-1793

à ce poste et au printemps il fut chargé de transporter au fort Chepewean , le produit de la traite. Le fort " Aux Fourches " dont il est ici question fut fondé par McKenzie en 1792 à l'endroit où la rivière Boucane et la rivière La Paix se divisent. En 1804, il se trouvait au lac Athabasca où il occupa plusieurs charges de confiance. C.-F.

40. Demers Nicolas. — Interprète Cie N.-O. Il fut tué par les Esquimaux, au nord du grand lac des Esclaves en 1802, ainsi que ses compagnons Jacques Beauchamp, Joseph Ayotte et Livingstone, le chef de l'expédition. C.-F.

41. Deschamps François. — En 1799 au service Cie N.-O. dans les Montagnes Rocheuses en haut du fort des Prairies. En 1804, il était interprète au fort des Prairies. C.-F.

42. Deschambault George-Fleury. — Facteur de la Cie B. H. qui fut d'abord chargé du poste au lac Caribou et fut ensuite placé à la tête de tout le district de Cumberland. Il a laissé une nombreuse famille. C'était un homme de bien et estimé de toute la population. C.-F.

43. Deschambault Pierre. — Fils du précédent. Traiteur de la Cie B. H. en charge du département du lac Caribou pendant nombre d'années. Métis.

44. Delorme En charge du poste de la Longue Prairie Cie B. H. 1804-1805. C.-F.

45. Desmarais François. — Interprète Cie N.-O. sur la rivière Rouge en 1804. C.-F.

46. Desmarais J.-Bte. — Envoyé d'abord par la Cie N.-O. au lac Rouge. En 1793 il se trouvait à Pembina et en 1800 il fut mis en charge d'un poste à la rivière aux Gratias. C.-F.

47. Desjarlais Antoine. — Guide Cie N.-O. Il fut également interprète et commis pour cette même Cie sur la rivière Rouge. En 1803 il était traiteur en charge d'un poste au lac Manitoba et l'année suivante il fut envoyé au lac du Chien. En 1805 il se trouvait au lac La Biche où il chassait pour son compte. Il fut le premier traiteur qui se fixa sur ce lac. C.-F.

48. Desautels J.-Bte, père. — Commis et garde-magasin à Pembina, et aux lacs Manitoba et Winnipeg de 1812 à 1817, au service Cie B. H. C.-F.

49. Doucette Charles. — Fit partie des deux expéditions de Sir A. McKenzie 1789 et 1793. Il fut le seul avec Joseph Landry qui fit ces expéditions. C.-F.

50. D'Orsonnens P. D'Odet. — Capitaine dans le régiment des Meurons. En 1816 il se rendit au fort William avec Lord Selkirk et 150 soldats licenciés, du régiment des Meurons et de Watteville. Il s'empara de ce fort et fit prisonniers plusieurs officiers de la Cie N.-O. Il avait avec lui deux canons. Selkirk l'envoya de l'avant au N.-O. D'Orsonnens s'empara du fort de la Cie N.-O. sur le lac La Pluie. Il quitta ce dernier endroit, en février 1817, traversa le lac des Bois, à la baie du Buffalo et se rendit ensuite à la rivière Rouge à travers les bois. Il descendit cette rivière jusqu'à environ 30 milles du fort Douglas. Quittant alors la rivière, il prit une direction N.-O. et atteignit la rivière Assiniboine vers St-James. Aussitôt il se mit à préparer des échelles et quelques jours après, profitant d'une forte tempête de neige, il escalada le fort Douglas dont il s'empara sans coup férir. Le printemps suivant, Lord Selkirk arriva à la Rivière-Rouge et licencia ses Meurons qui se fixèrent autour de ce fort, sur les bords de la rivière La Seine. D'Orsonnens retourna à Montréal avec Selkirk la même année, mais en passant par St-Paul. Quoique d'origine Suisse, le Capt. D'Orsonnens, par ses alliances et ses sympathies, est considéré comme l'un des nôtres.

51. Dubé Joseph. — En 1785 il partit avec Thomas Umfreville, du lac Népigon et se rendit à travers les terres jusqu'à la rivière Winnipeg. En 1793 il était au lac Qu'Appelle et la même année il alla faire la traite sur le Missouri et demeura seul parmi les sauvages. Il fut l'un des premiers traiteurs libres de cette contrée. C.-F.

52. Ducharme Nicolas. — Guide au fort Dauphin pour Cie N.-O. en 1804. C.-F.

53. Durand Louis. — Guide Cie N.-O. au fort des Prairies en 1804. C.-F.

54. Dumas Pierre. — Commis et interprète Cie N.-O. au lac Népigon en 1804. C.-F.

55. Dubord J. — Traieur en charge du poste des Grandes-Fourches. De 1804 à 1805, en charge du poste de la rivière aux Morts. Cette rivière se trouve près de l'entrée du lac Winnipeg. Autrefois un camp considérable d'Assiniboines, Cris et Sauteux fut attaqué par les Naudawesis, tribu des Sioux, qui en tuèrent un grand nombre. Depuis cette rivière fut connue sous le nom de "rivière aux Morts". Henry, dans son journal en date de juillet 1800 rapporte que ce nom lui fut donné dans les circonstances suivantes: Les Cris avaient l'habitude d'aller chercher de la poudre, des fusils et autres articles au fort York et se réunissaient à cet endroit, au printemps, avant leur départ. Or, un jour, ils laissèrent sur les bords de cette rivière leurs femmes et leurs enfants, vu qu'il y avait beaucoup de pêche et de chasse dans le voisinage et qu'ils pourraient trouver facilement les moyens de vivre pendant l'absence des chefs de famille. Ainsi allégés ils espéraient faire le voyage plus promptement. Pendant leur absence, les Sioux fondirent sur ces personnes sans défense et les tuèrent presque tous. C'est depuis lors qu'on lui donna le nom de "rivière aux Morts". C.-F.

56. Ducharme Traieur en charge d'un poste sur la rivière Rouge de 1803 à 1804. C.-F.

57. Falcon Pierre. — Présent à la bataille de La Grenouillère le 19 juin 1816. Il fit sur cet événement tragique une chanson qui a passé à l'histoire. Il arriva dans le N.-O. avant 1799 et en 1804 il était commis de la N.-O. dans le haut de la rivière Rouge. Métis.

58. **Falcon** Commis en charge d'un poste sur la rivière Souris pour la Cie N.-O. Il mourut durant l'hiver 1805-1806. C.-F.

59. **Fournier** Chargé de transporter le courrier, du grand lac des Esclaves au lac Athabasca. C.-F.

60. **Franchère Gabriel.** — Auteur d'un ouvrage intitulé : "Relation d'un voyage à la côte de l'Amérique septentrionale, 1810-11-12" ; il fut commis pour la Cie d'Astoria sur les côtes du Pacifique. Parti d'Astoria, le 4 avril 1814, il franchit les Montagnes Rocheuses, traversa tout le Nord-Ouest en canot et arriva à Montréal le 1er sept. 1814. C.-F.

61. **Goulet Roger.** — Arpenteur, Juge de District, sous le gouvernement d'Assiniboïa et membre du Conseil d'Assiniboïa. Les derniers actes consignés dans les Minutes du Conseil d'Assiniboïa, sont une autorisation à M. Roger Goulet, d'agir pour le Conseil auprès des chefs du mouvement qui commençait à s'accroître parmi la population Métisse et devait se terminer par la formation du gouvernement Provisoire. Il était chargé d'essayer à en venir à une entente avec eux. Le 9 février 1870 il fut nommé Collecteur de Douane par le gouvernement Provisoire. Il fut chargé de plusieurs commissions, pour le règlement des titres des anciens colons de la Rivière-Rouge. Le gouvernement fédéral avait une telle confiance dans l'honorabilité de son caractère et ses connaissances du pays, que sur son certificat, la couronne n'hésitait jamais à émaner des patentes. Il avait été instruit par Mgr Provencher, qui était son parrain. Il était peut-être le Métis le plus populaire du pays. Il mourut le 25 mars 1902, à l'âge de 68 ans. Métis.

62. **Houle Louis.** — Un des plus vieux serviteurs de la Cie B. H. En 1793 on l'appelait déjà "le vieux Houle". Cette année-là, il alla faire la traite sur le Missouri avec Raphaël Faignan, Antoine Boursier dit Lavigne, Joseph Dubé, J.-Bte Lafrance, François Lagrave et J.-B. Bertrand. Il fut

chargé de construire un fort à la " Montagne La Bosse ". C'était un ouvrier très habile. Plus tard on le retrouve avec Pierre-Etienne Ducharme, au passage de la Corne du Cerf, près de la Montagne La Bosse. C.-F.

62a. Gladu Pierre. — Surintendant des Travaux Publics sous le gouvernement d'Assiniboïa. Métis.

63. Hamelin Salomon, l'honorable. — Membre du Conseil Législatif de Manitoba. Il a laissé une nombreuse descendance. Métis.

64. Jérôme Pierre. — En 1799 au service Cie N.-O. dans les Montagnes Rocheuses. En 1804 interprète au fort des Prairies. C.-F.

65. Jourdain Joseph. — En 1804 guide Cie N.-O. au lac La Pluie. C.-F.

66. Jussiaume René. — Il servit de guide et d'interprète à D. Thompson, dans son voyage d'exploration en 1797, sur le Missouri, pour relever la frontière internationale. Parti de Brandon le 29 nov. 1797 avec l'astronome Thompson comme chef, 7 Canadiens, 1 sauvage, 2 chevaux et 30 chiens, il était de retour à la Rivière-Rouge le 14 mars 1748, après avoir reconnu les sources du Mississipi. Enchanté des plateaux du Missouri, il y retourna comme traiteur libre. Il fit la traite avec les sauvages sur le Missouri pendant 15 ans. C.-F.

67. Lachance. — Commis Cie N.-O. En 1804 il accompagna F.-A. Larocque dans son expédition. C.-F.

68. Lafrance. — Guide et interprète Cie N.-O. Traiteur libre sur le Missouri pendant plusieurs années. En 1805 il accompagna Larocque aux Montagnes Rocheuses. C.-F.

68a. Lagimodière J.-Bte. — En 1815 il fit à pied le voyage entre la Rivière-Rouge et Montréal, soit 1800 milles, pour livrer à Lord Selkirk des documents importants. Lord Selkirk lui ayant demandé ce qu'il désirait pour le récompenser d'avoir exposé sa vie pour lui porter ce message, il répondit: " Je ne demande qu'une chose, c'est qu'on nous envoie au plus tôt des Missionnaires ".

69. **Larocque François-Antoine.** — En 1804 commis dans le haut de la rivière Rouge, et chargé d'une expédition au-delà du Missouri. Il avait sous ses ordres, 4 voyageurs: Wm Morrisson, Joseph Azure, J.-Bte Turenne et McKay. Après 15 jours de marche, il arriva au village des Mandans, où il rencontra les capitaines Lewis et Clarke, chargés par le gouvernement américain, d'explorer l'Ouest et de traverser les Montagnes Rocheuses. Après avoir fait la traite avec les Gros-Ventres, il retourna à la Rivière-Rouge. La Cie N.-O. désireuse d'ouvrir de nouveaux comptoirs, l'envoya l'année suivante, dans la même direction, avec instruction de ne s'arrêter qu'au pied des Montagnes Rocheuses. Il rencontra sur le Missouri une bande de 2000 cavaliers de la tribu des Corbeaux, qui grâce à l'intervention du chef des Gros-Ventres, consentirent à l'escorter. Il partit du Missouri, au mois de juillet 1805 et était de retour le 19 novembre de la même année. On rapporte que lorsqu'il rencontra le chef des Corbeaux (Le Veau-Rouge — Nakésinia) il lui tendit la main, en signe d'amitié. Ce chef demeura immobile, ne comprenant pas ce que cela pouvait signifier. Le Borgne, chef des Gros-Ventres, lui expliqua le sens qu'on attachait à ce symbole et de suite il lui tendit les deux mains. Il retourna dans la P. Q. où il mourut. Son fils Alfred fut le père du chevalier Larocque, ex-Zouave Pontifical. F.-A. Larocque était instruit et très courageux. C.-F.

70. **Larocque Joseph.** — Frère du précédent. Commis d'abord au service Cie N.-O. et ensuite de B. H. En charge d'un poste sur la rivière Churchill et du fort "The Whaps" en 1812 sur les côtes du Pacifique. Il fit également la traite aux lacs Stuart et Fraser. C.-F.

71. **Lafleur J.-Bte.** — A donné son nom à un fort construit par la Cie N.-O. sur la rivière La Paix à quelque distance du Grand Marais, vers 1797. En 1801 il était interprète au fort St. John au pied des Montagnes Rocheuses. C.-F.

72. Laliberté Louis. — En 1804 interprète Cie N.-O. au fort des Prairies. En 1786 il était avec Roderick McKenzie, dans le département du Nord. C.-F.

73. Lavallée J.-Bte, père. — En 1804 interprète Cie N.-O. sur la rivière Churchill. C.-F.

74. Larivière François. — Interprète Cie N.-O. sur la rivière Churchill. C.-F.

75. L'Anniau Pierre. — Traiteur. C'était un homme sans instruction mais très habile et plein de ressources. R. McKenzie le tenait en haute estime. En 1789, le poste du Grand Portage lui fut confié par Cie N.-O. C'était le quartier général de cette Cie. Il y fit construire plusieurs bâtiments et dirigea la traite dans ce département de concert avec R. McKenzie. C.-F.

76. Lambert J.-Bte dit Robillard. — Guide Cie N.-O. sur la rivière Rouge. En 1799 il se trouvait au fort Chepewean où il avait épousé une sauvagesse et avait déjà plusieurs jeunes garçons. C.-F.

77. Landry Nicolas. — Interprète au lac Rouge et au lac Seul. C.-F.

78. Lamarre Séraphin. — Commis et interprète Cie N.-O. au fond du lac (Duluth). Enseigne dans le régiment des voyageurs, organisé lors de la guerre avec les Etats-Unis (1811-13). Il était aussi Major des tribus sauvages et des pays conquis. On entendait par pays conquis, cette contrée qui fut cédée après la reddition de Michillimakinac. C.-F.

79. Laronde Toussaint. — Interprète Cie N.-O. en 1804, au fond du lac Supérieur. C.-F.

80. Langlois Michel. — En 1800 traiteur pour la Cie N.-O. en charge d'un fort sur la rivière Rouge. En 1801 il fut mis à la tête du poste au lac Rouge et envoyé ensuite pour diriger le poste de la Montagne du Poil (Hairs Hills) où il resta plusieurs années. C.-F.

81. Laneau. — Traiteur pour Cie N.-O. En 1804 il était en charge du poste de la Longue-Prairie. C.-F.

82. **Lajeunesse.** — En 1801 en charge du poste de la Longue-Prairie pour Cie N.-O. C.-F.

83. **Lamothe.** — Commis de la Cie X. Y. Un jour, durant l'hiver 1802-1803, un commis du nom de King, l'ayant attaqué près du fort Augustus, Lamothe se défendit et tua son adversaire. Il ne fut pas inquiété, vu qu'il n'avait assommé King que pour sauver sa propre vie contre les coups de son assaillant. Le fort Augustus est devenu aujourd'hui Edmonton. Les voyageurs l'appelaient fort "L'Aguste". Il fut construit par M. Hughes, employé Cie N.-O. en 1798. La Cie de la B. H. ainsi que la Cie X. Y. avaient établi aussi chacune, un fort près du fort Augustus, pour lui faire concurrence.

84. **Landry Joseph.** — *Vide* Doucette Charles.

85. **Lesieur Toussaint.** — Il fonda en 1792 pour la Cie N.-O. le fort Alexandre, à l'embouchure de la rivière Winnipeg, à quelques milles plus bas que l'ancien fort Maurepas et sur la rive opposée à ce fort. En 1789 il fut envoyé à la rivière aux Trembles et au Portage de l'Île avec Simon Fraser. En 1804, il était commis de première classe et interprète pour la Cie N.-O. dans le bas de la rivière Rouge et la même année il fut envoyé en charge du fort du Poil (Hair's Hills). C.-F.

86. **Lépine Ambroise D.** — Adjudant Général de Louis Riel, lors des troubles de 1869-1870. Il était le chef militaire du gouvernement Provisoire. Métis.

87. **Letendre J.-Bte.** — Interprète Cie N.-O. au fort des Prairies en 1804. C.-F.

88. **Leclerc Charles.** — Guide Cie N.-O. sur la rivière Churchill. C.-F.

89. **Lespérance Alexis Bonami.** — Arriva au N.-O. en 1816, au service Cie B. H. se rendit aux côtes du Pacifique avec le gouverneur Simpson, et fut envoyé ensuite sur la rivière La Paix. Il organisa la brigade du Portage La Loche, qui partit en barge, du fort Garry, se rendit jusqu'au por-

tage La Loche où elle recevait les fourrures de la brigade du Nord, venue pour la rencontrer à ce rendez-vous et lui donnait en retour des marchandises pour faire la traite. La brigade du Portage La Loche revenait ensuite au lac Winnipeg et descendait par la rivière Nelson jusqu'au fort York où l'attendait le navire venu d'Angleterre. Elle revenait alors au fort Garry, après avoir parcouru 4000 milles, entre le mois de juin et le mois d'octobre. L'espérance fut le premier à exécuter un tel voyage, dans une même année. Il était doué d'une force colossale et était considéré comme le guide le plus distingué de l'Ouest. C.-F.

90. **Lépine Joseph.** — Il était l'oncle d'Ambroise D. Lépine et de Maxime Lépine et vint dans le pays comme employé de la Cie N.-O. Au mois de juin 1819 il se trouvait au Grand-Rapide avec Benjamin Frobisher, lorsque le gouverneur Williams et John Clarke, ayant avec eux plusieurs soldats Meurons et deux canons, les firent prisonniers. Le Grand-Rapide était la clef du N.-O. Du lac Winnipeg, les voyageurs faisaient portage à cet endroit pour tomber dans la Saskatchewan. Quand les bateaux venaient de l'Ouest, ils sautaient les rapides. Ces rapides sont encaissés entre deux montagnes coupées perpendiculairement et qui à certains endroits surplombent. La passe est très étroite et fort dangereuse. Le gouverneur Williams qui arrivait de York Factory, attendait au pied de la chute, les canots de la Cie N.-O. qui venaient du lac Athabasca et se rendaient au lac Supérieur, dirigés par le fameux guide Joseph Paul. Williams était un ancien officier de Marine et commandait le fort York. Il avait fait venir de fort Garry, des Meurons armés, dont quelques-uns portaient l'uniforme de leur régiment.

Il fit placer l'un des canons sur une langue de terre, qui commandait le pied du Rapide et jeter des abattis en avant. L'autre canon fut placé sur une barge, de manière à intercepter la navigation. John Clarke qui venait d'ar-

river du lac Athabasca, prêta main-forte au gouverneur Williams. Les employés de la Cie du N.-O. qui ne soupçonnaient point ce guet-apens, furent bientôt au pouvoir de leurs adversaires. Lépine et Frobisher furent détenus dans la cabane d'un vieux chasseur du nom de Charles Racette, qui demeurait à cet endroit depuis près de 30 ans. C'est dans cette cabane qu'un Meuron frappa Frobisher à la tête, d'un coup de crosse de fusil qui faillit le tuer. Lépine, Frobisher et un nommé Amable Turcotte, aussi employé de la Cie N.-O. furent amenés au fort York, ainsi que les autres officiers de la Cie N.-O. Quelques jours avant le 30 septembre 1819, le gouverneur Williams partit pour l'intérieur. Pendant son absence, les prisonniers furent surveillés de moins près, vu qu'on croyait qu'il y aurait eu folie pour eux, de tenter de s'enfuir à 1000 milles de toute civilisation. Ils résolurent tous trois de s'enfuir. Ils se ménagèrent une petite réserve sur le pémican qu'on leur servait pour nourriture et le 30 sept. durant la nuit, trompant la vigilance des Meurons qui les gardaient, ils s'embarquèrent à bord d'un vieux canot, abandonné sur le rivage, emportant quelques livres de pémican, quelques habits, et un vieux filet que Lépine tenait caché autour de sa ceinture. Après près de deux mois de voyage, ils furent contraints de s'arrêter, à cause d'une tempête de neige. Frobisher étant incapable d'aller plus loin, ses deux compagnons le traînèrent sur leurs épaules, aussi loin qu'ils purent. Frobisher les supplia de l'abandonner. Epuisés de fatigue et manquant de tout, force leur fut de se rendre à sa demande. Ils le laissèrent le 20 novembre, près d'un bon feu, après avoir mis du bois sec à sa portée, à un endroit appelé "Pointe au Lièvre", sur le lac Bourbon (Cedar Lake). Ils n'étaient alors qu'à deux jours de marche du fort Orignal, sur le lac Orignal.

Ils mirent quatre jours à faire ce trajet. Dès leur arrivée au fort le 24 novembre deux hommes furent envoyés à

la recherche de Frobisher. Ils ne le trouvèrent que le 27 nov. Il avait mangé un morceau de peau de buffalo et un talon de son soulier. Son corps était étendu en travers du feu et à demi brûlé. Depuis qu'il avait reçu un coup, il se plaignait souvent de maux de tête et son intelligence paraissait ébranlée. Il fut enterré à l'endroit où son corps fut trouvé. Lépine a donné un rapport très circonstancié de cet événement. C-F.

90a. **Larence, Norbert.** — Surintendant des Travaux Publics sous le gouvernement d'Assiniboïa. Métis.

91. **Leroux, Laurent.** — Il fut le premier blanc qui visita le grand lac des Esclaves en 1784. Cette année-là, il partit du lac Athabasca avec Cuthbert Grant et alla fonder un poste appelé "Fort Resolution" à la décharge de la rivière des Esclaves, dans le lac du même nom. Il se rendit au nord du grand lac des Esclaves, à un endroit nommé plus tard "Providence", pour engager les sauvages à venir traiter aux postes du sud. Il dépêcha le plus marquant des chefs Chippeways, nommé le "chef Anglais", vers les tribus du Nord, pour les inviter à venir faire la traite à son fort. Il confia une semblable mission à James Sutherland, l'un de ses employés. Les sauvages répondirent en grand nombre à son appel. Le succès fut tel, qu'à la demande des sauvages, la Cie N.-O. résolut de fonder un poste au lac "La Martre". En 1789 il reçut instruction d'abandonner le lac des Esclaves et de retourner au lac Athabasca, vu que la Cie ne pouvait, la même année, envoyer jusqu'à cet endroit les marchandises qu'elle recevait de Montréal. Elle craignait de ne pouvoir atteindre le grand lac des Esclaves, avant la fermeture de la navigation et d'exposer ainsi la vie des traiteurs. Avant de partir, Leroux se rendit sur la rive nord du lac des Esclaves et fit promettre aux Montagnais d'amener leurs fourrures au lac Athabasca. Le 22 mars 1789, il était de retour à ce dernier lac, mais il n'y fit pas un long

séjour. Il partit de nouveau avec sir A. McKenzie qu'il accompagna jusqu'au lac des Esclaves. A sa demande, il bâtit le fort Providence, sur une pointe de terre située à la décharge d'une rivière descendant du lac La Martre, afin que McKenzie, au cas d'accident ou de détresse, eût un point de ravitaillement. En 1796, il quitta le N.-O., se fixa à l'Assomption et fut élu député pour le comté de Leinster. Il mourut en 1855 à l'âge de 97 ans. C.-F.

92. **Malaterre.** — Interprète Cie N.-O. en 1818. Cette année-là, John Clarke et Colin Robertson, bourgeois de la Cie B. H. se rendirent au lac Athabasca avec 95 hommes montés sur 19 canots. Pendant que Robertson s'installait sur une île du lac, près du fort Chepewean, Clarke remontait la rivière La Paix avec 10 canots. Il attaqua le fort Vermillion que commandait Wm McIntosh. La défense fut dirigée par Malaterre. Grâce à son dévouement et à son habileté, cette attaque fut repoussée. C.-F.

93. **Malhiot, François-Victoire.** — Il entra au service de la Cie N.-O. en 1791, alors qu'il n'avait encore que 15 ans. En 1796, il devint commis et fut envoyé à la Rivière-Rouge, qu'il quitta en 1804 pour aller dans le Wisconsin, fonder un poste au lac au Flambeau. Doué d'une belle intelligence et d'un grand courage, il serait devenu, sans aucun doute, bourgeois, s'il avait été plus instruit. En 1807 il quitta l'Ouest et alla s'établir à Contrecoeur, amenant avec lui son fils François-Xavier-Ignace, qu'il avait eu d'une sauvagesse en 1802. Il mourut à Contrecoeur en 1840. Il était le frère de l'Hon. F.-X. Malhiot. C.-F.

94. **Montour, Nicolas, père.** — Bourgeois de la Cie du N.-O. En 1789 il fit la traite pour cette Cie, dans le voisinage de la rivière du Pas. Il possédait deux parts dans la Cie. Il se retira en 1792 et alla s'établir à la Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières. C.-F.

95. **Montour, Nicolas, fils.** — Fils du précédent. En 1799 il se trouvait au lac Dauphin. En 1804, il était commis au

fort des Prairies. En 1811, il fut mis en charge d'un poste établi par D. Thompson, dans les Montagnes Rocheuses, au nord de Spokane. C.-F.

96. **Morin, François.** — Guide au lac Athabasca pour la Cie N.-O. en 1804. C.-F.

97. **Nolin, François.** — Traiteur au Sault-Ste-Marie et l'un des personnages les plus distingués de cet endroit. En 1799 il se trouvait au fort Dauphin où il devint commis.

98. **Paul, Joseph.** — L'un des guides le plus remarquable de l'Ouest. C'est lui qui dirigeait la brigade du Nord en 1819 lorsqu'elle fut arrêtée au Grand-Rapide. Fait prisonnier, avec Pierre Paul, Pierre Boucher et Louis Mageau, il fut amené à Norway House et de là à Montréal pour y subir son procès, comme ayant pris part aux actes de violence commis par la Cie N.-O. Cette poursuite fut abandonnée. Dès 1809, il était considéré comme un vieux guide et traversa les Montagnes Rocheuses avec les bourgeois John McDonald et John J. McTavish. Il avait la réputation d'être l'homme le plus fort de l'Ouest. C.-F.

99. **Pambrun, Pierre-C.** — Employé Cie B. H. au fort Douglas en 1816, se rendit ensuite au fort Qu'Appelle où il fut fait prisonnier par Cuthbert Grant. En 1821, il se trouvait au fort Cumberland où il épousa une des filles de Thomas Umfreville. Il devint en charge du fort "Des Babines", dans la Nouvelle Calédonie et fut ensuite transféré au fort Orignal, à la Baie d'Hudson. Il était en charge du fort Oualla-Oualla, sur les côtes du Pacifique, lorsqu'il mourut en 1832. C.-F.

100. **Paget, Antoine.** — En 1804 commis et interprète pour la Cie N.-O. sur la rivière Churchill. C.-F.

101. **Perrault.** — Ce voyageur accompagnait les fils de Lavérendrye en 1748, lorsqu'ils fondèrent le fort Bourbon et qu'ils donnèrent à la rivière Saskatchewan le nom de "Du Pas" en l'honneur de leur mère, fille de Louis Dandoneau Du Sable, sieur de l'Île du Pas. Il paraîtrait que

Perrault se rendit jusqu'à Norway House, auquel il donna le nom de "Pointe du Nord". Plus tard la Cie B. H. construisit un fort au même endroit et y substitua le nom de "fort aux Brochets" à cause de la quantité prodigieuse de ces poissons, dans le voisinage. Lors de l'établissement de la colonie de Lord Selkirk, ce dernier amena des Norvégiens avec lui et les envoya au fort "Aux Brochets" pour ouvrir un chemin d'hiver à travers les bois, jusqu'au fort York. Cette entreprise fut bientôt abandonnée, mais le fort porta de ce jour le nom de "fort aux Norvégiens", jusqu'à ce que le gouverneur Simpson le baptisa sous le nom de "Norway House", qu'il a porté depuis. Perrault a été le premier blanc qui visita cet endroit. C.-F.

102. Perreault, J.-Bte. — En 1799 il était au fort Pic, en charge de ce poste, pour la Cie N.-O. En 1800, il se trouvait au lac Népigon. C.-F.

103. Primeau. — Interprète et commis de la Cie B. H. au fort Francis. Il fut envoyé ensuite sur la Saskatchewan et a donné son nom à un lac sur la Saskatchewan, au nord de l'Île-à-la-Crosse. C.-F.

104. Poitras, André. — En 1804 commis pour la Cie N.-O. sur la rivière Rouge. Il se maria en 1793 à une jeune sauvagesse, prisonnière chez les Cris, au fort Espérance, sur la rivière Qu'Appelle. Il devint commis en charge d'un fort de la Cie N.-O. sur la rivière Qu'Appelle. C.-F.

105. Quesnel, Jules-Maurice, Honorable. — Il accompagna Simon Fraser en 1808, dans son expédition à travers les Montagnes Rocheuses, lorsqu'il descendit la rivière "Ia coutché Iessé", connue depuis sous le nom de Fraser. Il était le lieutenant de Fraser lors de cette célèbre découverte et il se rendit avec lui jusqu'à l'océan Pacifique. Il a donné son nom à une rivière qui se décharge dans la rivière Fraser. Il quitta le service de la Cie N.-O. en 1811 et fit le commerce dans Ontario avec MM. St-George et Baldwin. Après avoir amassé une fortune considérable, il re-

tourna à Montréal et fut nommé Conseiller Législatif. Il mourut en 1842, estimé de tous pour les belles qualités de son cœur et de son esprit. C'était un homme de talent et d'énergie. Il était le frère de l'Hon. F. A. Quesnel. C.-F.

106. Riel, Louis, père. — Il construisit le premier moulin à carder la laine mû par l'eau, à la Rivière-Rouge. Il était orateur populaire et en 1849 lors du procès de G. Sayer, il arracha des mains de la Cie B. H. la liberté de la traite. Il fut l'âme de ce mouvement qui opéra toute une révolution au N.-O. en mettant fin aux mesures vexatoires de cette Cie contre tous ceux qui voulaient porter des fourrures ou en faire le commerce. Métis.

107. Riel, Louis, fils. — L'âme dirigeante des troubles du Nord-Ouest en 1869-1870 et 1885. En déc. 1869 il fut élu Président du gouvernement Provisoire et gouverna la colonie jusqu'à l'arrivée du colonel Wolseley (août 1870). Orateur distingué, il électrisait ses compatriotes par ses harangues pleines de feu. Il était doué d'une très belle intelligence. Il fut sans contredit le Métis le plus remarquable de l'Ouest, par ses talents et l'ascendant qu'il exerçait sur les siens. Métis.

108. Rocheblave, Pierre, Honorable. — D'abord bourgeois de la Cie X. Y. Il signa la convention d'union avec la Cie N.-O. le 5 nov. 1804. En 1801 il était en charge du département d'Athabasca, pour la Cie X. Y. En 1802, il hiverna sur la Saskatchewan, près d'Edmonton. En 1804, il se trouvait au fort de l'Ile. Après l'union, il devint l'un des bourgeois les plus influents de la Cie N.-O. En 1817, cette dernière l'envoya au fort William pour faire arrêter Lord Selkirk, sous accusation de s'être emparé illégalement des propriétés de cette Cie. Il fut nommé capitaine dans le régiment des Voyageurs Canadiens du N.-O. en 1812 et deux ans après, il fut promu au grade de major des tribus sauvages et des pays conquis dont l'Hon. Wm McGallivray était le colonel. Après avoir quitté le N.-O. il se

livra à la politique et fut élu Député, à l'Assemblée Législative, pour la cité de Montréal. Il devint plus tard membre du Conseil Législatif et Exécutif. C.-F.

109. **Roussin, Eustache.** — Commis et interprète pour la Cie N.-O. En 1799 il se trouvait au fond du lac Supérieur. C.-F.

110. **Sayer, Guillaume.** — Ce traiteur acquit une certaine popularité en 1849 pour avoir été mêlé à un procès retentissant. Il fut poursuivi pour infraction au monopole de la traite que réclamait la Cie B. H. Les Métis, ayant à leur tête Louis Riel père, envahirent le palais de justice et le déclarèrent non coupable, en dépit des protestations du recorder Thom qui présidait la cour. Thom, discrédité depuis, ne remonta plus qu'une seule fois ensuite, sur le banc. Métis.

111. **Sansregret, J.-Bte.** — Guide Cie N.-O. en 1804 sur la rivière Rouge. C.-F.

112. **Sauvé, J.-Bte.** — Interprète Cie N.-O. au lac Népigon en 1804. En 1805 il alla faire la traite pour cette Cie au lac Seul. C.-F.

113. **St-Germain, Jacques.** — Traiteur en charge du poste de la Longue-Prairie 1800-1804. C.-F.

114. **St-Germain, Joseph.** — Commis et interprète Cie N.-O. sur la rivière Rouge en 1804. C.-F.

115. **St-Germain, LeMaire.** — En charge du fort Michipicoton en 1799. En 1814 il était en charge du fort de la rivière Tortue où il remplaça John McLeod. C.-F.

116 **St-Germain, J.-Bte.** — Contre-Maître d'Edouard Umfreville, dans son expédition du lac Népigon à la rivière Winnipeg en 1785 à la recherche d'une route nouvelle pour pénétrer dans l'intérieur du pays. Dans cette expédition se trouvaient deux autres Canadiens, Jean Rog et Dubé. Ils passèrent par le Portage de Roche Capitaine, les lacs Eturgeon, Minnitakie et Seul et atteignirent la rivière Winnipeg, à un endroit appelé "Le Portage de l'Île". En 1787, il se trouvait au lac Athabasca au service de la Cie

N.-O. qui en 1790 l'envoya en charge d'un poste, sur la rivière La Pluie. La traite de ce poste rapporta, cette année-là, 40 ballots de fourrures. L'année suivante, la Cie lui confia le fort de la rivière La Biche. Il fut envoyé ensuite au fort Chepewean. C'était un officier intelligent et observateur. Les bourgeois aimaient souvent à le consulter sur les affaires les plus importantes de la Cie. C.-F.

117. **Vaudry Toussaint.** — En 1804 guide Cie N.-O. sur la rivière Rouge. En 1803, il était en charge du poste de la rivière aux Morts et en 1812 en charge du poste de la rivière Tortue. C.-F.

118. **Versailles, Louis.** — Interprète Cie N.-O. En 1786, il était avec sir A. McKenzie dans le nord. Ce dernier, étant allé au Grand-Portage en 1786, laissa Versailles en charge du poste qu'il (McKenzie) avait fondé au lac du Serpent, près de l'Ile-à-la-Crosse. En 1804, il était interprète sur la rivière Churchill. C.-F.

ADDENDUM

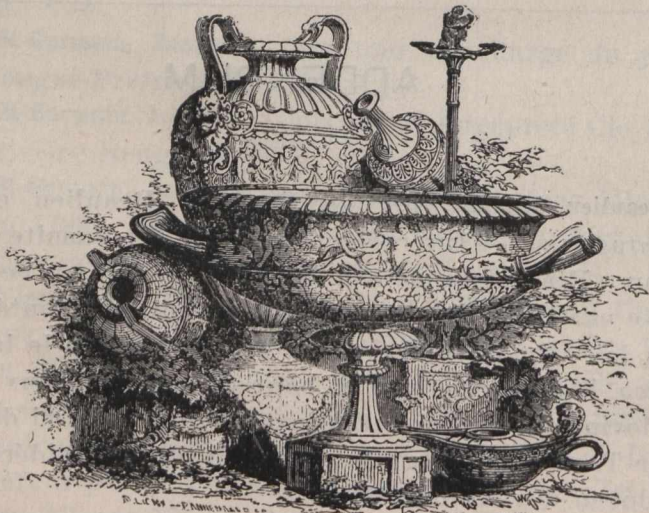
Beaulieu Etienne. fils de François Beaulieu et d'une Montagnaise. — Interprète Cie B. H. et ensuite chef de tribu. Etabli comme son père à la rivière au Sel. Dans cette partie du pays, tout pliait devant sa volonté qui faisait loi. En 1845 lorsque M. Thibault visita le lac Athabasca, il se convertit et fit baptiser ses nombreux enfants. Il devint ensuite un catholique modèle et l'ami dévoué de Mgr Taché et de Mgr Grandin. Il était considéré comme le doyen des Métis. Métis.

Lagimonière J.-Bte et son épouse Marie Anne Gaboury. — Cette dernière fut la première Canadienne-Française qui vint se fixer au N.-O. — en 1807 — J.-Bte Lagimonière,

arriva à la Rivière-Rouge en 1801. Tous deux étaient originaires de Maskinongé. En 1815 à la demande du gouverneur du fort Douglas, il partit le 1er novembre pour aller porter à Montréal à Lord Selkirk des lettres fort importantes. Il fit le trajet de fort Garry à Montréal à pied et seul. Lord Selkirk lui ayant demandé ce qu'il désirait avoir pour sa récompense, il lui répondit: "*Milord, je demande que vous nous envoyiez des Missionnaires*". Trois ans après, Mgr Provencher arrivait à la Rivière-Rouge. Il a laissé une très nombreuse famille, qui est hautement considérée dans le N.-O.

L.-A. Prud'homme.

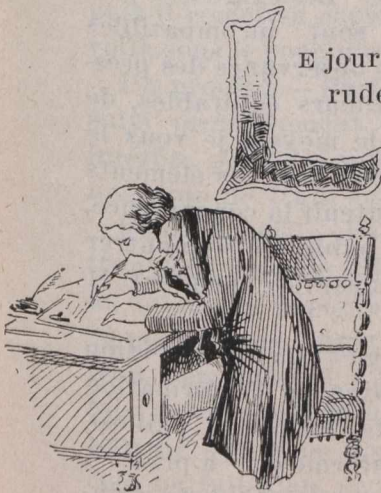
St-Boniface, mars 1904.





OMER HEROUX,
Directeur-délégué.

LES PROCÈS DE PRESSE



LE journalisme de nos jours est un métier, un rude métier, laborieux, ingrat, hérissé de difficultés de toute nature. Outre qu'il n'est pas donné à tout le monde de s'improviser journaliste — pour de bon — et de collaborer efficacement à un organe sérieux, la plupart des rubriques communes aux feuilles politiques et aux journaux d'informations exposent quelquefois l'auteur de l'article et toujours le propriétaire du journal à se voir demander des comptes par des personnalités officielles ou privées. Ces comptes se demandent en justice, suivant des rites divers, que le public comprend sous la dénomination générale de procès de presse.

Aucun journal n'est à l'abri des contrariétés de ce genre. Bien plus, les journaux sérieux y sont plus exposés que les autres, fatalement.

Le principal mérite de l'information, en matière de

presse, est la rapidité. La multiplicité des organes, la perfection des moyens de communication, l'intensité croissante de la curiosité publique font un devoir — mettons une nécessité professionnelle — pour tout journal qui se respecte d'arriver à publier "bon premier" tout ce qui est susceptible à un point de vue quelconque, d'intéresser le lecteur. La primeur dans l'information, voilà le programme impérieux de la presse moderne, que nul journal n'oserait dédaigner sans péril, quels que soient d'ailleurs ses mérites littéraires et l'indulgence de sa clientèle politique.



Henri Roulland.

Or, ce programme inéluctable est en contradiction permanente avec la thèse légale. Les exigences professionnelles sont incompatibles avec la stricte observance des prescriptions, d'ailleurs équitables, de la loi. Mais le moyen, je vous le demande, de concilier ces éléments contraires: soutenir la concurrence, satisfaire le public et se montrer en toute circonstance prudent et circonspect?

La prudence et la circonspection dans le domaine de l'information quotidienne, c'est, à l'heure présente, la pierre philosophale. Vouloir du journalisme bien informé et, "a priori", exempt d'avancés judiciaires, c'est une pétition de principe.

Peut-être ce côté nécessairement irrégulier du métier de journaliste n'apparaît-il pas limpide aux yeux du lecteur non initié? Un exemple fera mieux comprendre le conflit d'intérêt d'où procèdent la plupart des contestations judiciaires en matière de presse.

Prenons un fait divers.

Un vol a été commis, dit la rumeur publique. Le reporter s'informe: c'est son métier, c'est même son devoir à l'égard du lecteur avide de nouvelles. Donc le reporter s'informe et les gens de police, bien placés pour savoir, lui disent qu'en effet, dans telle rue, tel quartier, un vol a été commis; qu'une plainte a été déposée par la victime, et que l'auteur du vol, selon cette plainte, serait un particulier dont les noms, âge et qualité lui sont révélés.

Que fait le reporter consciencieux, artisan du journalisme?

Il libelle compendieusement son fait divers et le dramatise dans la mesure médiocre que le sujet comporte; pour être circonspect et prudent il se borne à relater l'arrestation du prévenu, faisant des réserves quant à sa culpabilité, puis il remet sa copie au journal. Celui-ci insère, et... le voilà sous le coup d'un procès.

Un procès? — Parfaitement. Un bon procès de presse, suivi probablement de condamnation à des dommages-intérêts plus ou moins élevés, mais entraînant toujours une note de frais accessoires d'une jolie rondeur.

Et pourquoi? — Parce que, après enquête, on n'aura pas trouvé de preuves suffisantes à charge de l'auteur présumé du vol et que le particulier aura jugé l'occasion bonne pour empocher une liasse de dollars au détriment du journal trop bien informé. Notez qu'après tout le journal n'aura fait qu'enregistrer une arrestation réelle sous l'inculpation de vol, sans porter une accusation formelle. Mais cela ne fait rien, et, malgré l'empressement du journal à annoncer l'heureux résultat de l'enquête pour le prévenu, celui-ci peut poursuivre et son action est recevable.

Convenez qu'il est fâcheux d'encourir de gros dommages-intérêts et de gros frais pour avoir relaté un fait vrai, patent, matériel; pour avoir imprimé qu'un monsieur était accusé de vol par la victime de ce vol, par la police et par les magistrats qui, durant le cours de l'enquête n'ont cessé

de lui démontrer, en séance publique, qu'il devrait être un voleur.

La raison de cette jurisprudence trop sévère, est que personne n'obligeait le journal à publier son fait divers. S'il l'a fait, c'est dans un but professionnel, voire mercantile: sa responsabilité, en cas d'erreur, ne saurait être niée ni même atténuée en rien.

Telle est la jurisprudence.

Conclusion juridique: Ne publiez jamais rien sans être absolument certain de la vérité du récit que vous soumettez au lecteur. Avant d'insérer, diront les pince-sans-rire, vérifiez les faits, faites une enquête approfondie. En d'autres termes, attendez que tout le monde connaisse l'histoire pour en apporter la primeur à vos abonnés.

Système pratiquement absurde, inconciliable avec les nécessités du journalisme, qui doit se résigner à encourir de temps en temps quelques "réparations judiciaires". Le moins possible évidemment.

* * *

Quoique la plupart des poursuites intentées aux journaux par les particuliers, sous des prétextes futiles le plus souvent, soient généralement abusives et toujours exagérées sous le rapport des dommages réclamés, il n'y a pas lieu de récriminer trop fort contre les réclamants; attendu qu'il n'y a aucune nécessité d'ordre public de publier les mille petits faits, plus ou moins insignifiants, qui mettent chaque jour en scène de modestes inconnus. Rapporter ces faits en détail, donner les noms, prénoms, qualités et domicile d'un individu auteur ou victime d'un incident ridicule, ou momentanément oublieux des lois rigides et complexes qui règlent les rapports des citoyens entre eux, c'est aggraver par une publicité humiliante et préjudiciable les peines diverses que la justice applique à ceux qui s'écar-

tent, volontairement ou non du sentier étroit qu'elle a tracé pour tous. Le journal qui s'empare de ces faits s'expose délibérément à des représailles dont il aurait mauvaise grâce de se plaindre après les avoir provoquées.

Ce n'est donc pas contre le principe de la réparation que nous nous élevons, mais bien contre la nature et l'application de cette réparation, et surtout contre la procédure inutilement coûteuse et quasi immorale qui livre le journal à la merci des plaideurs sans scrupules.

Supposons un individu traduit devant le recorder sous l'inculpation d'injures ou d'outrages à la police. Le journal, affamé de nouvelles, s'empare de ce mince incident. Sous des titres suggestifs, il étale complaisamment tous les détails de l'aventure et signale que l'inculpé "plaide non coupable."

Quelques jours après l'affaire est jugée et l'accusé, reconnu innocent, est honorablement acquitté. Cette fois le journal mentionne laconiquement la sentence du magistrat.

Il n'y a là aucune inexactitude, mais, réellement, le protagoniste de cette poursuite n'a pas tort d'être mécontent. Il serait même furieux que l'on s'expliquerait fort bien son irritation. Ce que l'on s'explique moins, par exemple, c'est que cet homme réclame quelques milliers de dollars à titre de dommages-intérêts et qu'il consente à retirer sa plainte contre une somme variant de 10 à 50 dollars, moyennant laquelle il se tiendra coi et n'obligera pas le journal à plaider chèrement l'excuse ou la bonne foi.

Presque toujours le journal consent à ce compromis mal-propre, car il sait par expérience que même en cas de succès — le demandeur étant généralement insolvable — le coût du procès s'élèvera à une somme notablement supérieure à celle qu'il sacrifie bénévolement, se disant que de deux maux il faut choisir le moindre.

Ces transactions louches sont essentiellement immorales; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la loi qui les impose en quelque sorte aux journaux honnêtes.

Il y a au fond d'un bon nombre d'actions intentées aux journaux un délit de chantage bien caractérisé, accompli légalement à l'aide de complicités scandaleuses.

De l'exemple très vulgaire qui précède, on conclut aisément que la loi est mal faite, puisque pour protéger les uns elle sacrifie totalement les autres.

Dans l'espèce, quels dommages réels l'individu supposé mis en jeu a-t-il subis? Aucun. Il suffirait, pour donner satisfaction à un honnête homme, qui tient par-dessus tout à sa réputation, de publier une note très explicite rendant hommage à son caractère et déplorant la légèreté ou l'inanité de l'accusation portée contre lui. J'ajoute qu'il vaudrait mieux ne rien publier "avant", ce qui dispenserait le journal de s'occuper "après" d'un fait insignifiant pour lui donner une ampleur anormale.

Par malheur, le public a des exigences telles qu'il est fort difficile de mettre d'accord ces exigences avec la sage réserve qui s'imposerait en l'occurrence.

Et tel qui poursuit aujourd'hui le journal qui a parlé de lui d'une façon qui ne lui convenait pas, cessera de lire ce même journal s'il se dispense de raconter un fait désagréable auquel son voisin a été mêlé.

On voit que tout n'est pas rose dans le métier.

* * *

Ce qu'il conviendrait de faire afin de régler équitablement les difficultés de cette nature, ce serait d'amender la loi de telle façon que les procès de presse pour libelles ou prétendus libelles, soient soumis à un magistrat conciliateur, qui déciderait en dernier ressort de la réparation qu'il conviendrait d'accorder, par voie de publicité. Ce

magistrat pourrait imposer au journal imprudent l'obligation d'étendre cette publicité à tels journaux qu'il indiquerait, de façon à réhabiliter dans l'esprit public qui-conque en serait déchu par le fait d'une publication involontairement inexacte ou anticipée.

De même que l'on ne doit pas tirer de bénéfice d'une calamité publique, on ne doit pas tirer profit du péril de son honneur. La réparation éclatante, oui; le brocantage d'une réputation, non!

Pour la bonne justice, on devrait édicter que le gérant responsable d'un journal sera tenu, de par la loi, d'insérer gratuitement, en tête du plus prochain numéro, toutes les rectifications qui lui seront adressées par un dépositaire de l'autorité publique, au sujet des actes de sa fonction qui auraient été inexactement rapportés dans le journal. Il en serait de même pour toute personne quelconque nommée ou désignée par le journal. Ces insertions seraient obligatoires et gratuites lorsque les réponses ne dépasseraient pas le double de la longueur de l'article critiqué. Comme sanction à ces obligations, de sévères amendes seraient prévues par la loi. De cette façon le journal se trouverait dans l'obligation de réparer le mal qu'il aurait involontairement causé. Ce qui n'empêcherait pas les journaux malveillants d'avoir à payer de fortes indemnités, mais seulement lorsque les dommages sont réels, établis, et non suivant le furieux appétit d'un plaideur sans le sou, obéissant à des conseils ténébreux et non désintéressés.

Cette mesure, bien entendu, ne s'appliquerait qu'aux libelles involontaires, aux atteintes par imprudence et facilement réparables. Il demeure compris que lorsque les dommages soufferts sont réels, il appartient à ceux qui les ont causés de les réparer pleinement.

Mais lorsque la diffamation est calomnieuse, lorsqu'elle est volontairement et méchamment persécutrice, ce qui peut toujours être établi, la peine d'emprisonnement ne

devrait jamais être épargnée aux coupables, sans préjudice des réparations civiles, naturellement.

Une loi conçue dans cet esprit rendrait les journaux honnêtes plus circonspects et les plaideurs moins âpres au gain facile.

Dans le cas où les dommages réclamés atteindraient une somme déterminée, le demandeur devrait être tenu de fournir caution pour les frais à encourir. En cas d'impossibilité de sa part, il devrait obtenir d'un tribunal subalterne le droit de poursuivre "in forma pauperis."

Dans cet ordre d'idées, je le répète, les propriétaires de journaux sont et doivent être soumis au droit commun; mais, par contre, il est élémentaire qu'ils ont droit à la protection que l'on accorde à tous les autres citoyens.

En résumé, les "desiderata" de la presse se bornent à réclamer une législation spéciale qui mettra les journaux à l'abri des audacieux coups de main que l'on tente tous les jours à leur égard. Pour cela toute action en dommages-intérêts qui ne serait pas motivée par des dommages réels et appréciables ne devrait pas être recevable.

La loi canadienne, à l'instar de la loi française, très sage et très logique sur ce chapitre, devrait réglementer les rectifications, en faire un droit pour le public et considérer dans certains cas cette réparation comme suffisante.

Se trouvera-t-il au Parlement un homme qui agitera enfin cette question capitale et qui fera abolir la loi draconienne qui régit la presse au Canada? Espérons-le!

Henri Roussaud,

Membre actif A. J. C.-F.





FRAGMENTS DE VIE



MARICHETTE, dans son petit lit; — rêve; — son grand œil de bébé est plein de sérieux, comme celui d'une grande demoiselle de vingt ans...

La mignonne n'a que trois ans. Trois ans, et *cela* pense!! Les menottes jointes sur la couverture blanche, tout le frêle corps immobile dans un songe... Marichette rêve aux paroles de grand'mère qui, tantôt, disait à grand'père:

— Après huit jours, elle n'y penserait plus... les enfants, oublient si vite, vois-tu! D'ailleurs, nous ne pouvons les garder tous ici; — elle sera bien là-bas!...

Marichette jouait dans un petit coin, lorsque grand'maman parlait ainsi au cher paralytique qui, dans sa grande chaise, se tut bientôt... La petite avait reçu un coup au cœur; avec cette intuition merveilleuse des natures sensibles, son intelligence s'ouvrait... Oui, c'était d'elle, que parlait grand'mère; on l'enverrait, où? elle n'en savait rien, mais elle ne voulait pas partir... Non, elle ne voulait pas s'en aller; et ramassant sur son cœur, une laide poupée de lingè, elle pleura longuement, disant son extrême détresse à sa "fille". Dans son pauvre coin des larmes, on trouva le bébé de trois ans, endormi avec sa première dou-

leur vraie, étreignant fortement le chiffon-jouet: sa confidente!

Ce soir, Marichette ne dort plus; elle songe à cet inconnu mystérieux qu'elle pressent devant elle, et une peur atroce torture son tendrelet de cœur. Elle a senti que l'on allait la prendre comme une petite chose, la transporter ailleurs loin de tout ce qu'elle aime... Elle ne pleure pas maintenant; elle interroge. Oui ce bébé questionne la vie avec le droit qu'a tout être de lui demander compte de la souffrance. Et c'est navrant de voir cette enfant, à peine née, en révolte ouverte contre la vie...

Marichette ne bouge pas, dans son petit lit, soigneusement bordé par grand'mère; elle sent encore sur sa joue le baiser de la bonne vieille, et pourtant sa menotte rose a bien tenté d'effacer la caresse de l'ennemie. Oui, la rancune est entrée, avec la douleur, dans le cœur du bébé de trois ans!



Madeleine Gleason.

Où irait-elle? Elle n'en sait rien, et elle a peur... Pourquoi sa vie est-elle différente de la vie des autres petits; pourquoi les parents et les amis qui viennent chez grand'mère caressent-ils avec pitié, sa tête blonde? Pourquoi, l'autre jour lorsqu'elle était tout au bout du jardin avec le petit frère et la petite sœur, un monsieur qui passait a-t-il dit: Pauvres orphelins! Orphelins, qu'est-ce que cela veut dire? Elle ne sait pas, la chérie, mais elle comprend que c'est une bien vilaine chose... Elle aime infiniment la petite Marichette: d'abord un vieux Papa, aussi vieux que grand-père, un Papa qui a des yeux bleus comme les siens, sous des cheveux blancs, et des lèvres pleines de baisers; les

poils gris de la moustache chatouillent délicieusement le minois amusé de la petite: tout cela ravit la tendresse très prononcée de Marichette. Elle aime aussi à se blottir dans les bras de cousine Lou, qui chante de si douces berceuses, et qui embrasse son aimante avec tant de chaleur... Pourquoi ne voit-elle plus le Papa... parti en voyage?... et pourquoi ne reste-t-elle pas avec Lou, dans la maison du village, la jolie maison où elle s'endormait dans les bras de petit père, et où elle s'éveillait sur l'oreiller de cousine Lou... Il y a un grand coin sombre où l'enfant se débat, impuissante à déchiffrer l'énigme... Elle se retrouve dans la maison de grand'père, ce pauvre vieux, immuable dans son fauteuil, toujours souriant aux caresses de sa mignonne. Elle a senti vite qu'elle était la favorite de ce cher perclus, elle l'aime de toute son adoration de naïf être. Grand'mère préfère le frère aîné, Marichette sent bien cela, et ce soir elle en a le cœur, son tout petit cœur, bien malade. Son idée fixe grandit sans qu'elle puisse bien la définir. Elle a deviné qu'elle s'en irait, et cette future exilée de trois ans souffre, dans sa couchette de bébé, les tortures morales d'une vieille femme.

— Oh! ne dites rien, vous qui n'avez pas senti cela!

Marichette n'a pas bougé, seulement lorsque le pas alourdi de grand'mère fait craquer l'escalier de la vieille maison, l'enfant ferme vite ses grands yeux douloureux. On s'approche de son lit. Mémère, un bougeoir à la main, interroge la calme petite figure:

— Elle dort, souffle-t-elle... pauvre ange! Puis elle se met doucement à genoux, et prie à demi-voix:

“— Vierge douce, prenez sous votre protection cette petite orpheline, rendez-la heureuse, permettez à sa pauvre mère, du haut du ciel, d'en prendre soin.”

Puis la vieille dame se lève et regarde encore l'enfant qui n'a pas bougé. Elle met un long baiser sur les frisettes blondes, et s'en va, surprise de ne pas voir les yeux

s'entr'ouvrir, et de ne pas sentir, autour de son cou, le collier des petits bras, pendant que la voix endormie de la mignonne murmure :

— Couche-moi avec toi, Mé... La vieille mère s'en va, regrettant de ne pas emmener la dormeuse qu'elle voudrait tant aimer et caresser... ces derniers jours... Et le cœur de la dévouée femme se serre...

Devination triste, Marichette a compris la prière de grand'mère; sa mère! où est sa mère que grand'maman priait tantôt?... Elle ne se rappelle pas! rien! rien! Sa mère?... Mais oui, toutes les petites filles ont des mères, des mamans... elle seule?...

— Seigneur, pourquoi permettez-vous au bébé de trois ans de penser ainsi?

Alors la fillette sent quelque chose en elle qui éclate; elle pleure, pleure horriblement, tout son mince corps tordu par la douleur, mais elle ne veut pas que l'on sache son chagrin, et elle étouffe ses sanglots dans le duvet de l'oreiller. Elle apprend à dire: Maman, Maman, dans un besoin d'appeler l'être adoré qu'elle ignorait tantôt, et que la souffrance première vient de lui révéler... Pauvre petite Marichette qui a cessé d'être enfant, tant la douleur vient de la vieillir, et qui crie: Maman! dans une désespérance affolée, l'âme toute brisée comme ces vieilles choses qui ont beaucoup duré!

Le vent d'automne souffle très âpre au dehors, ébranlant l'antique demeure, pendant que la voix puissante du Saint-Laurent monte terrible dans la nuit...

Marichette regarde la belle robe du dimanche que lui a mise grand'maman, elle contemple la pointe de ses souliers neufs, elle écoute le va-et-vient de la vieille femme qui dans la chambre voisine remplit une toute petite malle de toutes petites chose; et rien n'apporte à l'enfant les sanglots de l'aïeule qui ensevelit l'amour de sa mignonne. Mais il le faut, l'excellente grand'mère se résigne à la tris-

tesse de l'adieu, pour faire plus rose l'avenir de Marichette. Une tante riche et bonne s'est éprise de l'orpheline, elle l'emmènera tantôt, tout est prêt; l'enfant ne sait encore rien, et elle souffre affreusement dans cette atmosphère mystérieuse où souffle le malheur.

Grand'père est là, silencieux dans son fauteuil, les yeux mi-clos ne voulant pas regarder cette douleur enfantine qui le désole. Le petit Jean est là, aussi, affalé sur une chaise, ses pattes enroulées autour des barreaux, la tête basse, il songe, un doigt dans la bouche; ses cinq ans compréhensifs se désespèrent. Il aime tant sa Marichette, la petite sœur, toujours accrochée à lui, il ne veut pas perdre l'amie de tous ses instants, la compagne qui, bien souvent gêne ses jeux, mais il est patient le frèrot Jean, il attend que Marichette grandisse, qu'elle apprenne à courir. Puis toute petite qu'elle est, c'est déjà une femme à l'âme tendre, qui l'embrasse si câlinement quand il a peine. Jean ne veut pas perdre sa mignonne consolatrice. Il y a bien aussi une autre petite sœur qui joue là, dans son coin, sans soupçonner qu'un drame se déroule tout près d'elle; celle-là aussi est bien aimée, mais elle trop menue, elle sait à peine trotter, et elle gazouille très peu.

Grand'mère a tout dit à Jean; Marichette serait heureuse, gâtée, aimée, elle reviendrait souvent les voir; plus tard elle resterait avec eux; il fallait être raisonnable et ne pas pleurer pour que sa petite sœur n'aie pas trop de peine... Et puis ça ne servait à rien de n'être pas raisonnable... Il était bien sage, le discours de grand'mère. Jean se le répète, mais les sanglots lui montent tout de même à la gorge, et tandis que la sœurette se tient toute droite sur sa berceuse à peine agitée, Jean jette un cri de révolte plein de larmes:

— Père, je ne veux pas qu'elle s'en aille, Marichette, moi, bon, je ne veux pas!!

Et Jean, tout pleurant, s'abat sur le fauteuil de grand'

père. Le vieux s'est faiblement redressé, son regard très triste recherche la favorite. Elle s'est levée, ses petites mains tortillent les bords de sa jupe bleue; la bouche horriblement se contracte dans ce spasme navrant des larmes qu'on veut retenir, ses yeux brillants de pleurs emplis...

— Jean, va chercher ta sœur.

Le petit prend la main du bébé, et l'amène tout près du fauteuil. Grand'papa attire à lui la pauvre tête blonde dans laquelle la science douloureuse vient de naître. De son unique main libre, il caresse les cheveux de sa chérie qui pleure à briser l'âme en sentant cette sympathie de l'aïeul.

— Oh! ne me laisse pas partir, Pépère, ne me laisse pas partir...

Le pauvre vieux baptise, de ses larmes de vieillard, le front de la pauvrette à peine née. Les trois têtes se confondent, les trois douleurs se marient, et toute la chambre pleure... Un cri perçant, retentit, c'est le sanglot affolé du bébé qui veut lui aussi, inconsciemment, mêler ses larmes innocentes avec les autres...

Marichette court à la sœur toute petite, elle la serre tout contre elle, et lui dit sa douleur.

— Tite sœur, on veut m'envoyer loin, loin, loin... tu me verras plus. Je veux pas, je veux pas m'en aller! je veux pas... je veux pas!...

Enlacées, elles fusionnent leur désespoir, l'une soudain éveillée, oh! combien brusquement aux réalités atroces, l'autre incomprenante, pleurant parce qu'elle voyait les larmes couler, et que sa sensibilité instinctivement répondait à la douleur...

Mon Dieu, fait grand'mère, appuyée à la muraille, Mon Dieu, ayez pitié de nous!

Marichette ne se rappelle plus les heures angoissantes qui ont suivi, le bon Dieu n'a pas voulu que la mémoire de la pauvrette fût aussi chargée de ces lourdes souffrances...

Elle se retrouve, au milieu d'un beau wagon, pelotonnée dans les bras d'une belle dame, "bien habillée". Marichette, qui est déjà une "petite femme" adore d'instinct l'élégant et le joli. Et cela calme un peu sa fièvre et ses larmes, de reposer sa tête dans le soyeux des dentelles, et de frotter sa joue humide au satin du corsage parfumé. Elle entend une voix berçante qui module les plus belles promesses, tandis que Marichette pleure de plus en plus... bas... Papa, petit papa...

Le sommeil a vaincu la douleur de la pauvrete. Elle sourit en dormant, car elle rêve être là-bas, parmi tous les "quittés" et, sur ses lèvres roses, pleuvent abondants et doux, les baisers de petit père, de cousine Lou, de frère Jean, de sœurte et des chers vieux.

L'épreuve a été si affreuse que l'âme de l'enfant s'est à jamais mélancolisée!... Sa joie sera donc toujours teintée du je ne sais quoi... qui a trop souffert?

A l'heure des grandes joies, il montera, du tréfonds de l'âme de Marichette, une crainte vague, une appréhension malade qui la fera s'incliner tristement sur son bonheur... dans la pensée folle qu'il ne lui appartient pas...

Madeleine Gleason,

Membre actif A. J. C.-F.



LE MARCHÉ DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE

UNE vérité qu'on a voulu rarement dissimuler et qui depuis quelque temps semble percer plus que jamais, à en juger par le bruit qui se fait autour d'elle, c'est que la littérature n'est pas une profession bien payante chez nous mais qu'elle pourrait facilement le devenir. L'Association des Journaliste canadiens-français a rapidement saisi cette vérité et dans le but d'augmenter les revenus des littérateurs canadiens en augmentant les débouchés de la littérature, elle a commencé une campagne active en faveur de la reconnaissance des droits d'auteur.

Cette question qui, à première vue, semble toucher les littérateurs seulement doit intéresser tous ceux qui ont à cœur la conversation de la langue française au Canada. L'âme d'une langue, c'est sa littérature et la marche des événements nous a conduits dans des sentiers trop différents de ceux suivis en France pour que nous continuions à puiser chez nos oncles d'outre-mer le souffle de vie qui doit animer nos écrits.

Il nous faut une littérature à nous si nous voulons conserver notre langue, et la conversation de notre langue est nécessaire à la conservation de notre identité comme peuple. Mais une littérature canadienne ne peut se développer vivement chez nous si ceux qui s'en occupent ou pourraient s'en occuper sont forcés de chercher ailleurs l'argent indispensable aux besoins de la vie. Toute idée tendant à faciliter au littérateur les moyens de convertir

en espèces sonnantes le produit de sa plume offre donc un problème digne d'étude. Qu'on me permette d'exprimer un regret en passant, c'est que l'Association Saint-Jean-Baptiste n'ait jamais pensé qu'une littérature canadienne-française serait notre plus beau monument national.

Ceux qui ne voient les choses de la littérature que sous le côté artistique me pardonneront, ici, de ne l'envisager qu'au point de vue de la finance qui, tout en étant très prosaïque, n'en est pas moins le plus doré.

Dans la littérature comme dans tous les métiers, le défaut d'appréciation du travail vient, non pas du manque d'équilibre entre l'offre et la demande, mais de ce que les deux ne se rencontrent pas.

L'écrivain ne peut trouver l'éditeur qu'il cherche et l'éditeur ne croit pas à l'existence de l'auteur qu'il désire. J'ai déjà entretenu l'Association des Journalistes canadiens-français de la création d'un milieu où pourraient se rencontrer ces deux hommes qui se cherchent.

Ce milieu pourrait exister sous la forme d'une agence ou bureau ayant deux classes distinctes de clients ou abonnés, les auteurs et les éditeurs. Le bureau étant en communication avec tous les éditeurs de livres et de journaux ou revues d'une part, et tous les journalistes et écrivains d'autre part, se chargerait de placer avantageusement tous les manuscrits qui lui seraient confiés; il servirait également à l'éditeur en quête d'un travail, volume ou article de dix lignes, sur un sujet particulier.

Nous vivons dans le siècle des spécialités. Il n'y a pas un seul journal ou revue qui réunisse dans ses collabora-



Omer Chaput.

teurs réguliers une somme de connaissances spéciales suffisantes pour couvrir tous les sujets; en même temps il n'est guère de question qui n'ait été approfondie par quelques-uns de nos hommes de lettres. Mais l'éditeur ne sait pas toujours où se trouve l'homme qu'il lui faut et n'a pas le temps de le chercher.

Prenez par exemple la fête du travail que nous venons de célébrer à Montréal. Dix ou quinze journaux de la campagne vont éprouver le besoin de commenter cette fête et autant de rédacteurs se saigneront d'un article à sujet, et au prix de quelles sueurs. Pas un sur dix qui ait assisté à cette célébration et qui en même temps soit au courant du mouvement ouvrier à Montréal. S'il existait une agence du genre de celle que je prône, je ne doute pas qu'au moins dix journaux lui auraient commandé des articles sur la fête du travail. En France, la Société des Gens de Lettres remplit à peu près le rôle qui nous manque. Les petits journaux de province qui sont abonnés à la Société n'ont qu'à faire leurs notes locales et pour le reste ils ont toujours de l'inédit de premier choix. Aux Etats-Unis il existe plusieurs agences de ce genre, qui font de grasses affaires sans voler leurs clients.

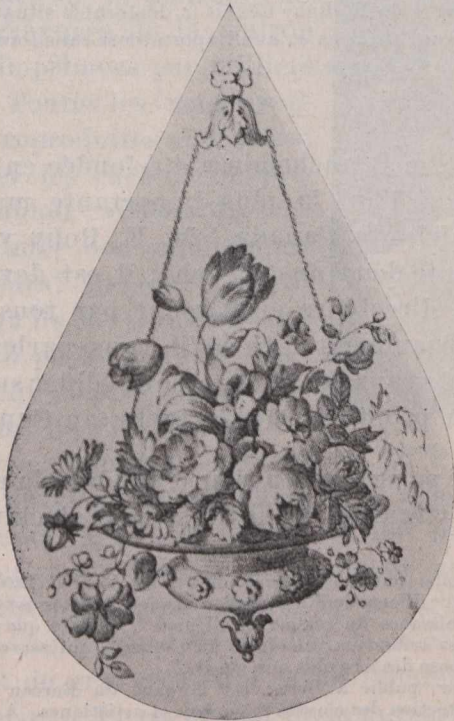
Les petits journaux seraient les premiers à bénéficier de la fondation d'un tel bureau. Le malheur de ces petites feuilles c'est qu'elles ne sont pas intéressantes parce que personnes n'y écrit. Elles ont bien leur petit cercle de collaborateurs se recrutant parmi les curés, médecins et avocats du district, mais l'expérience a démontré que le métier de journaliste est si absorbant qu'on ne peut s'y livrer avec profit pour le lecteur sans s'y livrer tout entier.

Ce serait peut-être une dépense un peu lourde pour certains petits journaux que de s'abonner au bureau, mais à la fin la dépense se convertirait en profits parce que les lecteurs préfèrent ce qui est écrit pour eux à des découpures dont la valeur littéraire est souvent douteuse.

Mais à qui appartient-il de fonder un tel bureau? Je n'hésite pas à dire que c'est à l'Association des Journalistes canadiens-français. Les éditeurs pourraient en faire leur profit, mais nous ne sommes pas en droit d'attendre cette démarche de leur part. D'ailleurs ils sont satisfaits de l'état actuel des choses. Les plus grands profits seraient pour nous, l'initiative doit partir de notre côté. Si la montagne ne veut pas venir à nous, allons à elle.

Omez Chaput,

Membre actif A. J. C.-F.



LA CONTREFAÇON LITTÉRAIRE AU CÁNADA

L'Association des Journalistes Canadiens-français s'est récemment mise en campagne pour obtenir la proclamation des droits de la propriété intellectuelle au Canada.

Le pillage des auteurs français arrête évidemment toute évolution de la littérature canadienne-française. C'est pour protéger les lettres du pays que l'Association des Journalistes a invité les sociétés littéraires de France à se réclamer, devant nos tribunaux, de la Convention de Berne afin d'obtenir la répression de la contrefaçon des œuvres françaises au Canada. La Convention de Berne est exécutoire au Canada, mais elle est lettre morte (1).

L'interview suivante de M. Roby définit la déplorable situation que les lois canadiennes font aux libraires et aux importateurs canadiens-français aussi bien qu'aux éditeurs de France.

* * *



Une maison Beauchemin a été fondée en 1842. C'est aujourd'hui la plus importante maison de librairie du Canada. M. E. Roby y est depuis trente-deux ans attaché; il est devenu l'un de ses directeurs en passant par tous les stades.

C'est suffisamment dire qu'il nous parlera en toute connaissance de cause et qu'il va nous édifier sur le cas que l'on fait de la propriété intellectuelle au Canada:

“ L'abus qui se pratique aujourd'hui dans la reproduction des œuvres littéraires françaises, nous déclare M. Roby,

(1) Dans son dernier numéro (15 septembre), *Le Droit d'Auteur*, en conclusion d'un article intitulé “ Efforts de l'Association des journalistes canadiens-français en faveur de la reconnaissance du régime de l'Union ”, déclare que “ la nécessité de faire décider par les tribunaux canadiens un *test case*, qui serve de précédent en cette matière, s'impose dès lors plus que jamais.”

Le Droit d'Auteur, publié à Berne, est l'organe du Bureau International de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. A plusieurs reprises il a consacré des pages importantes à la question des droits d'auteur au Canada et notamment dans son numéro du 15 juin dernier où se trouvait, sur “ Le Canada et la Convention de Berne ”, une étude qui devra régler toutes les discussions à venir sur la question.

engendre une concurrence déloyale qui rend le commerce très difficile. Vous me demandez mon appréciation au seul point de vue de la librairie; c'est pourquoi je m'abstiens d'ajouter que le pillage des œuvres littéraires et artistiques françaises étouffe dans le germe la littérature et les arts canadiens. On ne respecte rien. Les meilleurs romans de France sont le plus souvent défigurés en passant dans nos journaux; les pièces des plus célèbres dramaturges sont raccourcies ou épurées dans nos théâtres; la musique est réimprimée sur du papier d'emballage; les plus luxueuses éditions de Paris sont refondues ici en brochures de camelote; les dessins de maîtres sont refaits à la grosse. J'ai vu notamment des grandes études de la maison Turgis et des gravures de la maison Boumard réimprimées par milliers au Canada. Toutes les images religieuses sont reproduites en masses; en particulier les cachets de première communion. Allez-vous parler de demander des explications aux imprimeurs? Ils sont d'abord convaincus qu'ils ne transgressent aucune loi du pays; quant à ceux qui se rendent compte du métier qu'ils exercent, ils s'empressent de ne pas se faire connaître: en sorte que vous ne parviendrez pas facilement à savoir qui ils sont. En France, le moindre imprimé doit porter le nom de l'imprimeur. Au Canada, l'imprimeur ne se déclare que s'il a besoin de réclame; aucune loi ne l'y oblige. Vous voyez partout des éditions de romans, de pièces de théâtre, de musique et de gravures dont la provenance est impossible à découvrir... Le règlement de la question des droits d'auteur au Canada devrait nécessairement impliquer



Louvigny de Montigny.

l'obligation, pour tout imprimeur, de signer chacune des pièces sortant de ses presses.

— Dois-je comprendre que vous vous déclarez favorable à la réglementation des droits d'auteur?

— Certes oui, dans notre propre intérêt. Aujourd'hui, les libraires canadiens ne peuvent pas importer en confiance des éditions françaises d'un ouvrage de valeur; ils risquent à tout moment de voir surgir des éditions contrefaites de ces mêmes ouvrages, éditions vulgaires qui se répandent à vil prix aux quatre coins de la ville comme dans le tréfonds des campagnes. Cette perspective nous rend prudents et nous n'importons pas le quart des éditions que nous voudrions importer de France, parce que nous sommes d'avance assurés qu'un roman français honnête et intéressant sera refabriqu^é en éditions à 10 cents avant même que nous ayons eu le temps de l'annoncer à 3.50, 3 ou 2 fr.

“Remarquez bien que ce sont particulièrement les œuvres dites honnêtes qui sont l'objet de ce pillage, parce que les imprimeurs qui les choisissent ne s'exposent à aucune dénonciation en haut lieu, parce qu'aussi ces lectures anodines sont celles qui sont davantage recherchées dans les familles et dans les campagnes — enfin qui ont du succès. Et comme ce sont ces œuvres-là qui s'importent en plus grand nombre, ce sont celles-là qui ont le plus à se plaindre de la contrefaçon canadienne.

— Ne pouvez-vous pas réclamer la protection des lois?

— Les lois, nos lois?... Elles protègent au contraire cette industrie et lui donnent un^e sanction. Règlements de douane et lois de Copyright ont été édictés précisément pour les éditeurs de Toronto qui ont fait fleurir ce joli système de refabrication des œuvres étrangères. Mais je dois dire, en circonstance atténuante, qu'ils pillent surtout les livres édités aux Etats-Unis. Or, vous savez avec quelle persistance les Yankees ont toujours repoussé l'in-

tervention d'une loi internationale quelconque en cette matière.

“ Au fait, les libraires, les importateurs canadiens-français — qui détiennent cependant une part assez importante du commerce canadien — n'ont pas été consultés dans l'élaboration de la loi qui nous régit: ce sont les éditeurs de Toronto qui l'ont façonnée à leur convenance et à leur avantage. Aucune convention d'ordre littéraire ne liant le Canada aux Etats-Unis, les éditeurs canadiens-anglais ont obtenu une loi, un Copyright Act et un tarif douanier qui les autorisent à faire la nique aux Etats-Unis.

— Ce n'est que justice après tout: *summa injusticia, summa justicia!* Les Etats-Unis pillent les auteurs d'Angleterre, ils sont à leur tour pillés par les Canadiens.

— Par les Canadiens-anglais qui font leur affaire des productions américaines; mais cette loi qui permet aux imprimeurs canadiens de piller les Etats-Unis a malheureusement donné lieu à un tarif douanier qui augmente encore la protection des éditeurs canadiens-anglais, mais qui gêne singulièrement les éditeurs et les importateurs canadiens-français. Et c'est ici que nous voyons clairement pour qui a légiféré le gouvernement du Dominion. Ecoutez bien. Tous les livres français — religion, philosophie, histoire, voyages, littérature, romans, poésie, théâtre, etc., — sont, au moins 95 fois sur 100, mis en vente brochés. Par contre, tous les ouvrages de langue anglaise ayant quelque valeur (y compris les romans) sont, au moins 95 fois sur 100, mis en vente reliés. Or, notre tarif douanier, qui impose généralement sur les livres un droit “ ad valorem ” de 10%, frappe particulièrement d'un taux de 20% les “ ouvrages d'imagination ” brochés. Vous comprenez que ce droit excessif de 20% n'atteint les éditeurs canadiens-anglais que dans leurs insignifiants rapports avec la littérature populaire publiée aux Etats-Unis en éditions de

5, 10 ou 25 cents... Et c'est précisément cette catégorie de livres que les éditeurs d'Ontario réimpriment chez eux. Mais chez l'importateur canadien-français, au contraire, il frappe tout, depuis les romans de la jeunesse jusqu'aux plus exquises éditions de René Bazin, de Paul Bourget, de Pierre Loti, d'Anatole France, de Marcel Prévost, de Paul Hervieu, de Georges Ohnet, de Léon de Tinseau, d'Ardel, de Malot, de Pierre l'Ermite et des autres romanciers en vogue dont les œuvres se vendent 5, 10 ou 12 francs le volume broché. Tous les romans à 3.50 fr. passent par cette taxe de 20% : ce sont des éditions brochées d'ouvrages d'imagination — "fiction works"; la brochure leur est une tare qui les condamne à la servitude de cette clause du 20%. Cependant, des insipidités comme "Le Secrétaire des Amants", "La Cartomancie", "La Clef des Songes" ou "Le Recueil des Tours de cartes" ne sont imposées qu'à 10%, quoique brochées, parce que cesdites niaiseries ne sont pas classées parmi les "works of fiction", ou plus spécifiquement parmi les "novels"... Voilà nos lois! Surtout, ne songez pas à les modifier. Les éditeurs de Toronto s'en trouvent à ravir et le gouvernement vit en sécurité. Toute opposition à une application équitable de Copyright viendra toujours d'Ontario. Les imprimeurs et les éditeurs de là-bas considèrent qu'ils ont une population liseuse assez importante pour fabriquer chez eux le volume populaire. De là leur répugnance à voir encombrer leur marché par les "trash novels" (c'est ainsi qu'on dénomme souvent ces productions américaines) quand ils peuvent facilement les réimprimer chez eux, les enregistrer à notre Ministère de l'Agriculture et par ce moyen interdire l'importation étrangère.

— C'est inique!

— C'est cependant si réel que je pourrais vous citer cent exemples, même en dehors de l'importation américaine.

— Entre autres exemples, s'il vous plaît?

— Pour s'assurer la propriété exclusive de "*Quo Vadis*", la maison Morang (de Toronto) a enregistré à Ottawa la traduction anglaise du chef-d'œuvre de Sienkiewicz. (Vous savez que la traduction anglaise de "*Quo Vadis*" a été publiée avant la traduction française). Or, cet enregistrement de la traduction anglaise de "*Quo Vadis*" au Canada, par M. Morang, interdisait et interdit encore l'accès du pays non seulement aux traductions anglaises mais à toutes les autres traductions de l'ouvrage. Ce qui fait que "*La Revue Blanche*" ayant subséquemment, avec l'autorisation et l'approbation de l'auteur lui-même, édité une traduction française de "*Quo Vadis*", et la maison Beauchemin ayant commandé à "*La Revue Blanche*" une expédition de cent exemplaires de cette traduction française, ces cent exemplaires furent bel et bien saisis en douane et la saisie ne fut levée que sur la permission de M. Morang avec lequel dut préalablement s'entendre la maison Beauchemin. M. Morang a enregistré "*Quo Vadis*" au Ministère de l'Agriculture; il est conséquemment détenteur — pour une période de 28 années, si je ne me trompe — de tous les droits de "*Quo Vadis*" au Canada.

— Quel moyen ont imaginé les Américains pour éluder cette interdiction de l'importation de leurs éditions au Canada?

— Plusieurs d'entre eux établissent à Toronto des succursales de leurs maisons, et ils impriment et enregistrent eux-mêmes au Canada ceux de leurs livres qui obtiennent du succès aux Etats-Unis. Ils se disputent le marché canadien avec les éditeurs d'Ontario, et nos lois les protègent également.

— Cependant, les éditeurs de Québec n'ont pas été lents à se prévaloir de cette loi faite pour les imprimeurs d'Ontario.

— La loi canadienne existe pour tous les Canadiens, et nous avons certainement à tenir tête aux librairies soi-

disant populaires et aux journaux qui republient, pour les éparpiller partout, les ouvrages que nous importons de France. Mais nous n'avons pas seulement à subir les caprices de la douane; nous avons encore à tenir compte des éditeurs des Etats-Unis qui republient en français les meilleurs romans et pièces de théâtre des auteurs de France et qui inondent le marché canadien de leurs éditions peu dispendieuses.

— Ne pouvez-vous donc pas vous réclamer de la Convention de Berne qui couvre le Canada?

— Ce sont les auteurs et les éditeurs de France qui pourraient invoquer la Convention de Berne, et ils n'en font rien. Nous sommes les pilleurs, nous n'avons donc pas à réveiller la police. La Convention de Berne devrait régir le commerce franco-canadien des productions littéraires et artistiques, puisque la France et le Canada font tous deux partie de l'union internationale; mais la Convention de Berne est lettre morte au Canada... J'ai lu que M. Emile Bergerat s'étant plaint d'être joué sans son autorisation au Théâtre National, le Théâtre National l'a tout simplement menacé de papier timbré et l'a ainsi forcé à se taire... Il y a trois mois, avant la campagne de l'Association des Journalistes, personne n'aurait songé à admettre que le Canada adhérât à la Convention de Berne. D'ailleurs, veuillez m'en croire, le jour où vous ferez une tentative pour obtenir du gouvernement canadien le respect de la Convention de Berne, la majorité des éditeurs canadiens-anglais et tous les industriels ressortissant à la librairie, depuis le fabricant de papier jusqu'aux imprimeurs, vous déclareront une guerre acharnée et obtiendront — plus tôt que vous ne le supposez — la dénonciation de cette Convention pour notre pays...

— Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Roby. D'abord, le Canada ne peut pas dénoncer lui-même la Convention de Berne. Seule, l'Angleterre a ce pouvoir. Or,

en dépit de toutes les supplications des imprimeurs d'Ontario et des insistances de notre gouvernement, l'Angleterre a catégoriquement refusé de dénoncer pour nous la Convention de Berne, en alléguant que "cette dénonciation serait une mesure retrograde qui placerait le Canada dans une situation d'isolement et d'antagonisme vis-à-vis de la communauté des Etats civilisés devenus signataires de la Convention de Berne". Ensuite, les auteurs et les éditeurs français, lorsqu'ils en auront assez d'être refaits au Canada, ne viendront pas demander à notre gouvernement s'il plaît ou non aux imprimeurs d'Ontario que soit respectée la Convention de Berne. Ils s'adresseront simplement aux tribunaux canadiens qui devront juger que la Convention de Berne couvre le Canada, et conséquemment forcer notre gouvernement à la faire respecter. Est-ce assez simple?

— C'est très simple, en effet. Mais nous ne sommes séparés que par une ligne imaginaire des Etats-Unis qui, n'ayant pas adhéré à la Convention de Berne, pourront jusqu'à la fin du monde refabriquer les œuvres françaises et expédier toutes chaudes leurs éditions sur le marché canadien débarrassé, par la Convention, des contrefacteurs du pays... Ce sera magnifique, pour nos voisins.

— Encore une fois pardon, monsieur Roby. La Convention de Berne contient l'article suivant: "Art. 12. Toute "œuvre contrefaite peut être saisie par les autorités compétentes des pays de l'Union où l'œuvre originale a droit "à la protection légale." Cet article suffit-il à vous rassurer?

— Certes, il nous rassurera si jamais il nous est possible de l'invoquer; mais d'ici là, nombreuses seront les éditions françaises qui nous arriveront sans avoir jamais vu Paris. Savez-vous qu'entre quelques douzaines d'autres, la maison Jenkins, de New-York, (est-ce avec ou sans autorisation?) réédite toute une collection de "romans choisis"

et de pièces de théâtre des plus célèbres auteurs français? Ces "romans choisis" sont lancés à 60 cents et le "théâtre contemporain" à 25 cents l'exemplaire. Venant de chez Plon, de chez Calmann-Lévy, de chez Ollendorff, de chez Hetzel ou de chez Lemerre, chacun de ces mêmes "romans choisis" se vend 3.50 fr. et chacune des pièces de ce "théâtre contemporain" 2 fr. ou 2.50 fr. Et comme ces éditions américaines sont assez jolies d'aspect, comme elles se débitent à meilleur marché que les éditions originales françaises, comme enfin l'éditeur américain accorde aux détailliers une remise au moins égale à celle que les détailliers canadiens ont à attendre des éditeurs de France, il est facile de comprendre que les éditions françaises restent dans nos rayons.

— La maison Beauchemin ne publie-t-elle pas elle-même des éditions canadiennes d'ouvrages français?

— Sans y être également tenue, notre maison a demandé à la librairie Larousse et a obtenu d'elle le droit de publier au Canada une édition scolaire du célèbre dictionnaire. Pour chaque exemplaire du *Petit Larousse* qu'imprime la maison Beauchemin, nous payons un droit aux propriétaires. Il en est ainsi du *Livre de Musique* de Claude Augé. Nous avons même enregistré ces deux ouvrages à Ottawa afin de faire passer à nos imprimeurs canadiens l'envie pouvant bien leur venir de les refabriquer à notre barbe. Pour diminuer au Canada l'écoulement des éditions américaines de *Cyrano de Bergerac*, pour nous protéger nous-mêmes autant que pour protéger l'édition de Fasquelle en dépôt chez nous, nous avons aussi publié une édition canadienne de *Cyrano*, sans toutefois promettre des droits à M. Rostand parce que la concurrence américaine ne nous permettait pas cette générosité...

— Et cette édition canadienne de *Cyrano*, vous l'avez aussi enregistrée?

— Non, parce que nous n'avons pas voulu arrêter l'im-

portation des éditions françaises. Au reste, cette édition canadienne de *Cyrano de Bergerac* est aujourd'hui épuisée... Mais vous figurez-vous, mon cher monsieur, que le premier venu pourrait aussi librement publier une édition de *L'Aiglon*, enregistrer à notre Ministère de l'Agriculture cette édition apocryphe et empêcher ainsi les véritables éditions françaises de pénétrer au Canada... C'est horrible!

Dans la bouche de M. Roby, qui est le plus doux des hommes, cette exclamation équivalait à un anathème.

“ Il est regrettable, poursuit-il, d'avoir à révéler aussi durement notre administration, à faire connaître le Canada comme un pays de sauvages, mais je ne vois pas que vous puissiez autrement inciter les auteurs et les éditeurs de France à protester comme ils doivent protester pour mettre fin à cet état de choses ruineux pour eux et déshonorant pour nous...”

Comme M. Roby nous fait là conduite à travers les comptoirs chargés de livres, nous saisissons cette phrase d'un client à un commis:

— Je voudrais un roman qui n'ait pas encore été reproduit au Canada, une histoire d'amour avec beaucoup d'émotions; et surtout honnête, parce que nous n'avons guère le temps de le corriger de ce temps-ci: la guerre, les catastrophes de chemin de fer, les élections qui se préparent...

Nous nous arrêtons. C'est un secrétaire de rédaction à la recherche de matières pour son rez-de-chaussée.

— En fait de romans honnêtes, lui répond le commis, vous pouvez en toute confiance prendre les éditions de la

maison Hachette, de la Maison de la Bonne Presse, qui contiennent de très jolis romans; ou encore celles de la maison Henri Gautier, la plupart de la Bibliothèque Fémina, plusieurs de chez Calmann-Lévy ou de chez Armand Colin... Voici, par exemple, *La Grande Amie*, de Pierre l'Ermite: une édition ravissante.

— Les éditions ravissantes, ça nous est égal! Ce qu'il nous faut, c'est du propre, de l'intéressant et de l'inédit. Votre *Grande Amie* est bien séduisante en effet, mais elle est déjà passée par une dizaine de rédactions. Beuchesne lui a donné une toilette de 20 cents, pas brillante. Enfin *Le Journal* la livre actuellement à ses lecteurs...

— Voici *Le Rayon*, de Monlaur, édition Plon. Un grand succès.

— Il a été reproduit à Lévis, chez Mercier & Cie. L'édition canadienne se lit partout.

— Voici *Un peu, beaucoup, passionnément*, édition Hachette, 3.50 fr.

— Leprohon nous en a offert une édition à 10 cents.

— Enfin, voulez-vous cette toute fraîche édition du *Roman d'Odette*, une vraie nouveauté de Paul Mimande.

— Si vous saviez comment on change les titres de vos nouveautés, vous sauriez que celle de Paul Mimande est déjà feuilletonnée.

— Est-ce possible? Alors, *Les Joies du Destin*, ou *Une Reine des Fromages et de la Crème*, de fort jolies choses de Madame de Longgarde.

— C'est tout feuilletonné, vous dis-je. Vous ne lisez donc pas les journaux?

— *La Princesse Errante*, de Tinseau?

— Dito.

— Du Georges Ohnet?

— Inutile; on le prend avant qu'il soit édité. *L'Echo de Paris* nous l'apporte inédit.

— Du Bazin? *La Terre qui Meurt*, *Sicile*, *Les Noëlet*, *Le Guide de l'Empereur*?

— C'est feuilletonné partout, à Montréal, à Québec, à Ottawa, à Saint-Jean, à Rimouski.

— Je n'en puis rien, puisque toutes les nouveautés sont déjà prises. Voulez-vous des ouvrages moins récents? Voici un livre que je puis vous recommander.

— Qu'est-ce? *Eljen* de Jacques Bret... Vient de paraître chez Beauchesne 1610, rue Notre-Dame, à Montréal.

— Voulez-vous du Buxy?

— Vous n'avez pas la main heureuse. L'édition canadienne paraîtra d'ici huit jours; "La Littérature Moderne" l'annonce.

— Essayez du plus vieux alors; vos lecteurs ne s'en souviendront plus.

— Peut-être, avec de nouveaux titres... Permettez-moi donc d'emporter en approbation quelques volumes de Richebourg, Montépin, d'Ennery... Je vous rapporterai ceux qui ne nous serviront pas.

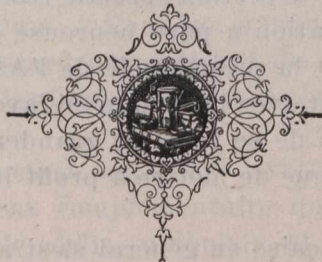
— Il me faut demander la permission à M. Roby; le voici justement qui passe.

— Non, dit M. Roby sur un ton qui stupéfie le commis et lui fait se demander comment il se peut faire que M. Roby soit en colère... Et de comptoir en comptoir on chuchote que M. Roby a dû recevoir une bien mauvaise nouvelle...

Louvigny de Montigny,

Prés. Commission Droits d'Auteur,

A. J. C.-F.



NOS ANNALES PROFESSIONNELLES

VIE DE L'ASSOCIATION.

DU 20 août au 20 septembre, c'est temps de vacances pour une partie notable de la gent des journalistes. Aussi personne n'en prendra-t-il scandale si nous avouons sans détour que l'activité de notre association fut un peu moins grande, durant cette dernière période, que dans le cours du mois précédent. L'absence de nombreux camarades, jouissant d'un repos aussi bref que bien mérité; le peu d'inclination d'une foule d'autres à s'occuper activement de matières sérieuses de surérogation, à cette époque de détente, sont la justification la plus complète que nous puissions offrir de ce ralentissement plus apparent que réel.

En effet, dans le mois qui vient de s'écouler, il ne faudrait pas croire que notre Association a subi un temps d'arrêt. Loin de là, elle a continué de prospérer et de se développer, de poursuivre sa route en vertu de la vitesse acquise.

Et d'abord, au commencement de septembre est arrivée la première livraison de la REVUE CANADIENNE, portant les pages initiales de la section spéciale réservée à notre Association. L'innovation a paru heureuse et de nature à faciliter hautement la propagande de l'Association. Elle a été saluée partout avec beaucoup de faveur. Les membres ont eu l'occasion de se féliciter grandement de la pensée qui leur était venue de mettre à profit la cordiale hospitalité de la REVUE.

La presse française en général s'est accordée pour com-

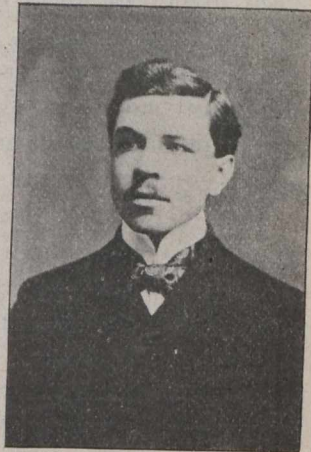
plimenter les journalistes du mouvement habile qu'ils venaient de faire, en prenant pied dans la REVUE CANADIENNE, et celle-ci, d'avoir librement accueilli dans son sein cette collaboration neuve, variée, attrayante.

Notre estimé confrère anglais le *Herald* a bien voulu joindre ses félicitations à celles des organes français. Nous l'en remercions, sans lui tenir le moindre mauvais compte d'une légère inexactitude qui le fait attribuer à notre collaboration à la REVUE CANADIENNE un caractère que ce concours indépendant et autonome n'a pas du tout.

Les différentes négociations déjà engagées au cours des semaines précédentes ont été poursuivies, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur. L'honorable Premier Ministre du Canada, M. le consul général de France, ont fait accuser réception du dossier préparé par l'Association sur cette question vitale. Ils l'ont fait dans les termes les plus sympathiques et les plus encourageants.

Le "Bureau internationale de l'Union pour la protection des Œuvres Littéraires et Artistiques, à Berne, Suisse, répond également au secrétaire de notre Association qu'il a reçu le même dossier et qu'il en a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Puis, le Directeur de ce Bureau ajoute: " Nous ne manquerons pas de communiquer sans retard aux lecteurs du *Droit d'Auteur* (organe du Bureau) les importantes décisions prises par votre société.

" Nous nous mettons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que nous pourrions vous fournir sur le régime unioniste, et nous serions heu-



Paul-Emile Ranger.

reux de pouvoir constater sous peu le succès de votre vaillante campagne. ”

On voit que l'idée fait son chemin avec rapidité et sûreté en même temps.

En fait de correspondance digne de mention, à part les intéressantes communications susdites, signalons une lettre cordiale du nouvel évêque de Joliette, Mgr J.-A. Archambeault, au conseil de notre Association.

Lors du sacre de ce distingué prélat, le 24 août, notre Conseil se rappelant que M. l'abbé Archambeault, ci-devant directeur de la *Semaine Religieuse* de Montréal, avait été de la profession, à laquelle il fit grand honneur, lui transmettait l'expression de ses vœux et hommages et délégua notre président pour représenter l'Association des Journalistes canadiens-français, parmi divers autres corps constitués, aux fêtes du sacre.

Dès le 26 août, Mgr Archambeault nous écrivait: “ Je remercie cordialement le Conseil de l'Association des Journalistes canadiens-français de l'expression de ses sentiments si bienveillants à mon égard, de ses vœux sympathiques à l'occasion de ma consécration épiscopale. Je prie Dieu de bénir l'œuvre du journalisme catholique en notre pays, œuvre d'une importance capitale et qui demande le concours des talents, de l'expérience, de l'amour sincère de la religion et de la patrie. ”

Organisation. — Pendant que se continuait la correspondance en faveur des réformes poursuivies par notre Association, les démarches entreprises pour compléter son organisation ne se sont pas non plus ralenties.

Nos commissions spéciales et permanentes de la révision des statuts et de la loi du libelle se sont mises en mesure de fonctionner avec efficacité et de présenter bientôt à l'Association un rapport définitif sur les conclusions duquel celle-ci puisse agir en toute sécurité.

Les démarches commencées pour l'obtention du privilège d'avoir notre siège social au Monument National et pour la constitution civile (incorporation) de notre Association sont en bonne voie, et tout indique qu'elles aboutiront favorablement dès ces jours-ci.

Recrutement. — Les vacances ont été cause que notre effectif n'a pas augmenté aussi sensiblement que dans le mois précédent. Néanmoins, les perspectives d'une heureuse et prochaine reprise de ce mouvement progressif paraissent excellentes. Dès notre prochaine réunion, des confrères distingués comme MM. Magnan, directeur de *l'Enseignement Primaire*, Olivar Asselin, directeur du *Nationaliste*, Lindsay, du *Journal*, Melle Marie Beaupré (Hélène Dumont) de la *Presse*, M. A. Bessette, du *Canada*, etc., seront inscrits sur le rôle de nos membres actifs, à leur demande expresse, et dans les mêmes conditions nous compterons parmi nos membres adhérents M. Léonidas Dionne, avocat et collaborateur du *Progrès du Golfe*, de Rimouski, MM. Edm. J. Buron, Maurice Hodent, P. de Labriolle, L. Leau, publicistes, de Paris.

D'autre part, les camarades se hâtent de se procurer leur carte d'identité et de se qualifier ainsi comme membres en règle de l'Association. Déjà les confrères suivants se sont assuré le bénéfice de cette carte: M. l'abbé Huard et M. Alfred Pelland, Québec, MM. J. E. Prévost, Saint-Jérôme, J. B. Bousquet, Saint-Hyacinthe, Melles Gleason, Lesage et Lanctot, MM. Héroux, Bélanger, Denault, Uld. Tremblay, O. Mayrand, L. d'Ornano, Arthur Berthiaume, P. E. Ranger, J. Fournier, C. Lecomte, H. Authier, H. Gilbert, J.-A. Boisseau, O. Trempe, J. Helbronner, E. Brunet, de Montréal. Et la liste s'allonge.

Il n'y a pas la moindre raison de douter qu'à l'expiration du délai fixé par le Conseil pour l'obtention de cette carte et du titre de membre régulier de l'Association, délai qui

expirera le 1er décembre, chacun des soixante-dix membres actuellement inscrits sur nos listes, se soit fait un devoir de réclamer sa carte d'identité, pour valoir tout ce que de droit.

Paul-Émile Ranger,

Sec. A. J. C.-F.



L'ERREUR DE GERMAINE

(Suite)

VIII

— Ah! ça, Raimbaud, est-ce que nous sommes brouillés? Voilà deux mois que vous n'avez mis les pieds chez nous. Savez-vous? Je commence à croire que vous menez la vie à grandes guides et que nos petites soirées de famille vous semblent fades!

Michel secoua la tête en essayant de sourire, mais son sourire était si lamentable que le bon M. Lescot s'émut soudain.

— Vous avez l'air tout soucieux, mon cher ami, je suis là, à vous plaisanter comme une grosse bête, sans songer que vous pouvez avoir quelque ennui, quelque nouveau chagrin...

— Des chagrins? répéta Michel. Pourquoi en aurais-je, maintenant? Je vis seul, en égoïste, c'est le meilleur moyen d'éviter les soucis...

Ils se promenaient à pas lents derrière le Panthéon, attendant la rentrée de deux heures et demie, et Michel marchait, les yeux obstinément fixés sur le pavé. M. Lescot s'en aperçut, si peu psychologue qu'il fût d'habitude.

— Sérieusement, Raimbaud, vous n'avez rien contre moi, n'est-ce pas? On ne vous a pas fait dans cette satanée boîte à cancan — il montrait le lycée du bout de sa canne — quelque rapport absurde sur mon compte?...

— Oh! monsieur Lescot!...

Cette fois, Michel s'était arrêté; il avait saisi les deux mains de son vieil ami, il le regardait bien en face, de ses yeux tristes et bons.

— Monsieur Lescot, vous me faites beaucoup de peine... vous avez le droit de me trouver très ingrat... Mais je ne suis qu'un pauvre ours, un solitaire incorrigible... N'essayez plus de me tirer de ma tanière, voyez-vous; j'ai voulu en sortir, et cela ne me vaut rien... pourtant je vous aime bien...

Quelque chose d'inconnu tremblait dans sa voix, et il serrait à les briser les mains de M. Lescot; celui-ci le considérait, à la fois effaré et attendri.

— Voyons, voyons, mon cher garçon, il ne faut pas prendre les choses au tragique. Quelle sensitive vous faites, avec votre air tranquille!... Qui vous parle d'ingratitude? Ce n'est pas vous qui êtes notre obligé, il me semble; vous oubliez la vieille dette de Bayreuth...

Déjà Michel s'était repris, mettant sa nervosité sur le compte de la fatigue: il travaillait beaucoup, cela le rendait absurde, irritable...

— Donc il faut vous distraire et non vous terrer dans un trou! conclut triomphalement M. Lescot. J'en reviens à ma première idée: venez nous voir, ou même... Oh! ce serait encore bien mieux! Nous possédons, ma sœur et moi, une petite bicoque avec un jardin, à Marlotte, près de Fontainebleau, et nous allons toujours y passer les vacances de Pâques. Cette année nous aurons mon neveu, ce sera plus gai; si vous voulez accepter une chambre d'amis...

Michel esquissa un geste de refus. Les portes du lycée venaient de s'ouvrir et l'on entendait à travers les couloirs le roulement lointain du tambour.

— Au revoir, Raimbaud... Vous savez, c'est très sérieux, ce que je vous ai dit; pensez-y; nous en reparlerons demain.

Pensez-y! La recommandation était bien superflue. De-

puis deux mois, Michel subissait une crise de découragement intense. Jamais il ne s'était senti plus seul, plus abandonné dans la vie; le passé lui faisait horreur; l'avenir lui apparaissait sans joie, et pour échapper au présent, il s'absorbait dans des besognes ardues, il préparait son cours de philosophie avec rage, il s'astreignait à corriger minutieusement les devoirs de ses plus mauvais élèves auxquels il rendait des copies zébrées de coups de crayon, surchargées de remarques à l'encre rouge. Et tout en se livrant à ces tâches ingrates, tout en essayant de tuer en lui l'homme pour ne laisser subsister que le professeur, il avait des instants de sourde révolte, des heures de tristesse infinie dont il sortait l'âme malade, prêt à toutes les lâchetés.

C'était un de ces moments-là que M. Lescot, bien innocemment, avait choisi pour lui proposer de l'emmenner à Marlotte pendant les vacances de Pâques.

— Je n'irai pas; c'est impossible; je ne veux pas la voir avant qu'elle soit mariée... Vivre près d'eux, les voir heureux et jeunes, pour me sentir plus vieux, plus triste!...

Michel était assis à sa table de travail, il avait devant lui quarante-deux dissertations sur *la Subordination du Désir à la Volonté*, et sa volonté à lui, sa pauvre volonté d'homme vacillait comme une petite flamme sous le souffle d'un désir inconscient.

— Si j'y allais pourtant!... Rien que pour être bien sûr qu'elle ne m'aime pas, qu'elle adore son cousin... Personne n'en souffrirait que moi, après tout... Et puis voilà si longtemps que je ne l'ai vue!

Machinalement il avait pris un crayon et commençait à corriger la première copie:

“ On emploie quelquefois le verbe désirer pour le verbe vouloir, cependant ces deux termes sont loin d'être synonymes: ils signifient même tout le contraire...”

Et sa main soulignait les derniers mots, écrivait en

marge: " Idée juste, exprimée en mauvais français. " Mais sa pensée était absente; les phrases baroques ou niaises de ses apprentis philosophes lui dansaient devant les yeux sans pouvoir arriver jusqu'à son cerveau. D'un geste brusque il repoussa la pile de devoirs et se mit à songer, essayant de voir clair dans son propre cœur.

— Rien que deux jours: le temps de savoir, de la revoir, elle... de le connaître, lui...

Une curiosité douloureuse s'éveillait en lui, un besoin pervers de souffrir un peu plus encore; il comprit qu'il céderait à la tentation, quoi qu'il dût en advenir.

— Comme c'est gentil à vous, comme c'est aimable d'accepter! lui disait le lendemain M. Lescot tout rayonnant.

— Du samedi au lundi, précisa Michel; pas une heure de plus!

M. Lescot cligna de l'œil d'un air fin.

— C'est bon, venez toujours un samedi, nous verrons après... Nous avons un piano, là-bas; vous pourrez faire de la musique... C'est Germaine qui va être contente!...

IX

La veille des Rameaux, Michel descendit le chemin de fer à la petite gare de Montigny-sur-Loing. Comme il cherchait des yeux le panama bien connu de son hôte, il vit s'avancer un jeune homme blond qu'il ne connaissait pas.

— Monsieur Raimbaud, n'est-ce pas?... Permettez-moi de me présenter moi-même; je suis Pierre Vernier, le neveu de M. Lescot...

Michel serra la main qui se tendait vers lui. Il était venu avec l'intention de juger sans haine et sans amertume, mais la vue de Pierre lui causait au cœur une petite morsure de jalousie qu'il s'efforça de vaincre: il le trouvait jeune, élégant, joli garçon — en tout différent de lui-même, pensait-il.

— Vous n'avez pas de valise? Rien qu'un petit sac de voyage?... Ah! mon oncle ne sera pas content; il comptait vous garder au moins une semaine...

Ils montaient par une côte assez raide et venaient d'atteindre la route qui domine la vallée du Loing. Sous le ciel d'un bleu froid, balayé de grands nuages d'or, la



“ Quelle belle vue ! ” dit Michel. Pierre prit un air indifférent.

plaine s'étendait à perte de vue jusqu'aux lignes vaguement ondulées d'une colline; tous les détails se fondaient dans la brume du jour finissant: on devinait seulement les masses sombres, roussâtres, des arbres encore sans feuilles et la grande ligne sinueuse des peupliers.

— Quelle belle vue! dit Michel. Pierre prit un air indifférent.

— Oui, j'entends tout le monde s'extasier devant cette grande chose plate; moi je trouve que ça manque de pittoresque... Tiens, voilà mon oncle et Germaine qui viennent au-devant de nous.

Michel se sentit très lâche, mais il ne pouvait plus reculer; les chers yeux gris, que depuis deux mois il s'efforçait d'oublier, étaient devant lui, reflétant le ciel de mars, le soleil couchant, la grande plaine et mille choses plus douces encore. Il fallait leur sourire, répondre aux phrases banales qu'on peut échanger sur une route, à sept heures du soir, entre deux poteaux télégraphiques.

— Couvrez-vous donc, Raimbaud, dit M. Lescot; vous avez l'air gelé, vous êtes tout pâle... Il souffle une petite bise friquette, hein, sur ces hauteurs? Allons vite chercher notre dîner.

Chemin faisant il raconta à Michel l'histoire de sa maisonnette, une espèce de chaumière qu'un vieux peintre s'était amusé à remettre à neuf.

— Ses héritiers, des gens très riches, nous ont laissé cela, tout arrangé, tout meublé, pour un morceau de pain. Vous verrez comme c'est gentil! C'est la seule fois de ma vie que j'aie fait un placement, mais je crois qu'il est bon, dit le brave homme tout joyeux.

Pierre se mit à rire :

— Tu appelles ça un bon placement, de l'argent qui ne rapporte rien! C'est étonnant ce qu'on est peu pratique, dans ma famille. Elle est assez drôle, votre petite boîte, mais tu sais :

La moindre obligation de chemin de fer
Ferait bien mieux mon affaire !

comme dit La Fontaine.

— Oh! Pierre... s'écria Germaine d'un ton de reproche. Puis elle s'arrêta subitement. Elle avait vu, malgré l'ombre qui s'épaississait autour d'eux, le regard de Mi-

chel se fixer sur son cousin — un regard surpris et désapprobateur, à n'en pas douter — et elle en ressentait une sorte de honte. La nuit était tout à fait venue maintenant, et parmi les maisons qui bordaient la route, toute noires et silencieuses à cette époque de l'année, une fenêtre hospitalière venait d'apparaître.

— Voilà le feu et voilà la soupe, fit M. Lescot. Entrez, regardez et admirez !

Mme Verdier attendaient ses convives dans l'unique pièce du rez-de-chaussée, tendue de toile à fleurs, meublée de vieux dressoirs, décorée de faïences communes et d'une immense cheminée peinte en bleu, où brûlaient trois bûches gigantesques.

— N'est-ce pas que c'est joli ? dit Germaine. Moi je me trouve si bien ici ! ajouta-t-elle en soupirant.

Michel comprit qu'elle n'était pas, sur ce sujet, en communion d'idées avec Pierre. Vue en pleine lumière, elle lui sembla un peu pâlie, le front barré d'un petit pli qu'il ne lui connaissait pas.

— On me l'a changée... songea-t-il. Et son cœur se serra. L'instant d'après il l'entendit rire, en parlant à son cousin. Pierre la servait, lui versait à boire, plaisantait avec elle — lui faisait la cour, en un mot, mais sans se compromettre. Il parut à Michel, dans le désarroi d'idées et de sensations où il se trouvait, que Mme Vernier s'occupait beaucoup des deux jeunes gens, qu'elle soulignait les mots aimables de Pierre et mettait en valeur ses moindres attentions. M. Lescot considérait ce petit manège d'un œil paisible et plutôt satisfait; Michel s'était aperçu bien vite qu'il n'avait plus les mêmes préventions contre son neveu, dont l'activité toute nouvelle et les aptitudes pratiques semblaient lui causer une admiration naïve.

— On dirait qu'ils s'entendent tous à merveille, pensa Michel. Mais alors pourquoi ses yeux, à elle, sont-ils moins gais, moins jeunes qu'autrefois?... *LES ÉPIGRAMMES*

Il était agité, anxieux et luttait héroïquement pour pouvoir manger et parler d'une façon à peu près naturelle.

— Est-ce que nous n'aurons pas un peu de musique, ce soir ? demanda M. Lescot quand, la table desservie, la grande salle à manger eut pris l'aspect correct d'un salon.

— Si vous voulez... commença Michel, quoique en ce moment, l'idée de poser les mains sur un piano lui fût intolérable. Mais Germaine secouait la tête.

— Oh ! de la musique, je n'en fais presque plus ; je n'ai pas chanté, je crois, depuis... depuis la dernière soirée que vous avez passée chez nous cet hiver, fit-elle en se tournant vers Michel. Et soudain il retrouva son regard, lumineux, amical, presque tendre. Puis elle rougit très fort, tandis que Pierre s'écriait :

— La musique, ça endort ! Je propose une partie de trente et un... à deux sous la fiche.

Tout le monde protesta, même M. Lescot, et la soirée s'acheva tranquille, un peu morne, coupée de silences et de causeries.

— Je suis fou d'être venu, songea tristement Michel quand il se trouva dans le joli grenier tapissé de cretonne et meublé de pitchpin où M. Lescot l'avait laissé seul en lui souhaitant une bonne nuit. Si encore je pensais qu'elle sera heureuse avec ce garçon !... Mais il me semble qu'on va gâcher sa vie... Moi je l'aimeras tant !...

... ..
— Qu'est-ce que tu penses de M. Raimbaud ? demandait le lendemain matin Mme Vernier à son fils. Ils étaient seuls tous les deux dans un petit hangar au fond du jardin, et Pierre, en manches de chemises, astiquait sa bicyclette à grand renfort de pétrole.

— Cet homme noir ?... Il me déplaît.

— J'en étais sûre ! fit Mme Vernier d'un ton triomphant.

— Oui, je le trouve poseur...

Pierre traitait invariablement de poseurs tous les

hommes auxquels, d'instinct, il reconnaissait une supériorité quelconque, morale ou intellectuelle. Mais sa pauvre maman ne raisonnait pas de la même façon. Elle leva les sourcils, un peu effarée.

— Poseur! Ah! par exemple, voilà bien la dernière chose que je lui aurais reprochée! Non, à vrai dire, je ne lui connais guère qu'un défaut... et tu penses comme moi, sans te l'avouer, peut-être...

— Oh! tout ça me paraît bien subtil, dit Pierre en versant un peu de pétrole sur son chiffon. Tiens donc un peu le guidon, que ma bécane reste tranquille pendant que je décrasse les roues... Tu disais que, sans me l'avouer, je pensais... quoi?...

Mme Vernier hocha la tête; elle voulait parler sérieusement, et elle trouvait que la situation manquait de sérieux.

— Mon Dieu, tout simplement que M. Raimbaud... n'est pas encore tout à fait assez vieux pour... Enfin, avoue que tu es jaloux, quoi que tu en dises!

Maintenant Pierre était assis par terre devant sa machine et, d'un doigt prudent, il faisait jouer délicatement la pédale.

— Ma foi, je n'avais pas pensé à cela... Alors tu le crois amoureux de Germaine?...

— Amoureux, c'est peut-être beaucoup dire... Mais enfin, cet hiver, ils se sont vus souvent, ils ont fait de la musique ensemble... et puis ce voyage en Allemagne...

— Ah! sapristi!...

Cette fois Mme Vernier regarda son fils, étonnée de le voir prendre feu si vite.

— Comme tu dis cela!

— Je crois bien, j'ai un trou à mon pneu!

— C'est trop fort! fit-elle, impatientée. Voyons, mon petit Pierre, laisse là ta bicyclette, je t'en prie, et écoute-moi. Il s'agit de choses graves...

Pierre haussa imperceptiblement les épaules; pourtant il enfila sa veste et vint s'asseoir près de sa mère, au fond du hangar.

— Ma pauvre maman, est-ce que tu crois que je ne te vois pas venir, depuis dix minutes?... C'est toujours notre vieille querelle: tu voudrais que j'aille, sans crier gare, demander à mon oncle la main de Germaine... Et moi je te dis: attendons encore un peu...

Mme Vernier le considéra d'un air découragé.

— Attendre, toujours attendre! Et elle, la pauvre petite, voilà cinq ans qu'elle attend!

— Oui, mais voilà trois mois à peine que nous sommes en train de refaire connaissance... Et puis, est-ce que tu crois vraiment, qu'elle m'aime tant que ça?...

— J'en suis sûre! dit Mme Vernier avec feu. Je l'ai épîée, jour par jour, depuis ton départ jusqu'à ton retour: elle ne pensait qu'à toi, ne parlait que de toi... Crois-tu donc, méchant ingrat, que j'aie pu m'y tromper, moi, une maman!

Pierre se taisait, ébranlé, perplexe. Il pensait: "On me fait jouer un rôle ridicule... après tout elle est très gentille, cette petite; je l'aime bien, moi... D'ailleurs, d'ici à cet hiver, il me faut absolument un petit capital... je ne sais plus si c'est trente mille ou quarante mille francs que mon oncle doit lui donner..."

Il ouvrait la bouche pour le demander à sa mère, mais quelque chose le retint; il dit seulement:

— Laisse-moi faire, vois-tu, je te promets que tout s'arrangera...

Jacques Mozel.

(A suivre)

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

La guerre russo-japonaise. — La bataille de Liao-Yang. — En France. — M. Waldeck-Rousseau et le P. Maumus. — Une lettre intempestive. — Mgr Le Nordez et Mgr Geay. — M. Combes et le Concordat. — Le discours d'Auxerre. — Bravades blasphématoires. — Les projets de M. Combes. — Le testament spirituel du cardinal Lavigerie. — Au Canada. — Elections générales imminentes. — Intéressantes monographies généalogiques.

Toujours des défaites russes! La grande bataille engagée à Liao-Yang le 30 août, et qui a duré plusieurs jours, s'est terminée par la victoire des armées japonaises. Le général Kouropatkine, après une défense héroïque, a dû évacuer Liao-Yang, et a fait sa retraite sur Moukden sans que son armée ait pu être entamée par l'ennemi vainqueur. Cette bataille comptera parmi les plus formidables et les plus sanglantes de l'histoire. Plus de 400,000 hommes se sont heurtés dans un choc meurtrier, près de 1000 bouches à feu ont fait trembler la terre durant ces journées tragiques. Trente à quarante mille hommes ont été tués ou blessés. Il semble certain que les pertes japonaises sont de deux contre un.

Cependant, Kouropatkine a conservé son armée. Et la conquête de la Mandchourie par les Japonais n'est pas encore un fait accompli. Nous lisons ces jours derniers dans un journal parisien les observations suivantes:

“Après avoir trop facilement escompté la victoire des Russes on attribue non moins facilement une supériorité définitive aux armes japonaises. Ce n'est pas l'avis de gens très compétents. Un général français qui publie dans un grand journal américain des études très remarquées

sur cette guerre de Mandchourie et qui a témoigné jusqu'ici d'une grande impartialité, ne croit pas un instant à une diminution sérieuse en cas de victoire du général Kouropatkine.

“ Il est clair que si les généraux japonais montrent beaucoup d'activité, d'habileté et de hardiesse dans leurs opérations, le général en chef russe déploie des qualités égales sinon supérieures, pour tenir tête à des forces écrasantes, sans jamais perdre sa ligne de retraite, sans laisser jamais entamer sérieusement le moral, la discipline et la cohésion de son armée. Plus il recule, plus il se rapproche de ses bases, où il trouve des troupes plus fraîches avec des nouveaux ravitaillements en munitions, en chevaux, en canons. Pour les Japonais, au contraire, la lutte, à la distance où ils sont désormais de leurs bases, devient plus difficile, plus pénible, plus dangereuse.

“ Et, à moins qu'ils ne comptent un million d'âmes sous les armes, ils ne pourront évidemment soutenir longtemps encore le train dont ils vont.

“ Quand même l'armée de Kouropatkine aurait été écrasée et anéantie à Liao-Yang, la Russie, comme l'observe justement un journal anglais, ne considérerait pas la partie comme perdue. Elle mettrait sur pied une nouvelle armée. Elle lutterait cinq ans, dix ans, à moins de renoncer au titre et au rôle de Grande Puissance elle ne saurait accepter la défaite.”

La flotte russe de la Baltique s'est mise en route pour l'Orient. Mais elle ne pourrait être rendue sur le théâtre de la guerre avant deux mois, même si elle ne s'arrêtait pas en route à la station de Liban, comme les dépêches semblent l'indiquer.

D'après les informations de source russe, depuis le commencement de la guerre, en dehors des troupes qui gardent le chemin de fer trans-sibérien, 315,000 hommes ont été

envoyés en Mandchourie. Mais dans ce chiffre est compris le premier corps d'armée qui n'est pas encore arrivé entièrement sur le théâtre des hostilités. Des renforts considérables vont être envoyés. Avant le fin d'octobre le généralissime russe pourra mettre en ligne près de 200,000 de plus. On dit en outre qu'avant la fin de septembre, 1,100 canons lui auront été expédiés. Jusqu'à présent il n'en aurait eu que 600 en tout. On affirme que l'artillerie japonaise a toujours été de 50 pour cent plus nombreuse que celle des Russes.

* * *

Depuis la mort de M. Waldeck-Rousseau, les journaux se sont beaucoup occupés des circonstances qui l'ont accompagnée. Où en était le défunt au point de vue religieux? On a prétendu qu'il s'était confessé au R. P. Maumus, dominicain, quelques semaines avant son décès. Le P. Maumus n'a ni démenti ni confirmé ce propos. Et c'était, sans aucun doute, son droit de garder le silence. Mais il eût agi sagement en le gardant tout à fait, et en n'écrivant point la lettre qu'il a adressée au *Figaro* et dont on a justement glosé. Cet épisode vaut la peine que nous en entretenions les lecteurs de la REVUE CANADIENNE. Voici d'abord le texte de la lettre maintenant fameuse du Père Maumus:

Anancy, 15 août.

“ Cher ami,

“ Je ne pourrai jamais vous remercier assez de votre article d'hier: “ M. Waldeck-Rousseau et les congréganistes. ”

“ Vous avez vengé sa grande et chère mémoire des in-

jures de ceux qui s'obstinent à voir en lui un persécuteur, et vous avez hautement protesté contre la politique néfaste de son successeur, qui s'autorise de son nom pour détruire son œuvre.

“Oui, M. Waldeck-Rousseau voulait “donner un état-civil à quatre-vingt mille congréganistes.”

“Il prévoyait, dans un avenir très prochain, une poussée de jacobinisme qui menacerait l'existence de toutes les congrégations et il voulait donner à la plupart d'entre elles l'égide de la loi.

“Voilà pourquoi il disait souvent: “Dans dix ans cette loi ne serait pas possible.” Quand donc M. Combes s'en va répétant cette phrase pour expliquer sa fureur de destruction, il fausse du tout au tout au fond la pensée de son prédécesseur.

“M. Waldeck-Rousseau avait une idée trop haute du rôle de l'homme d'Etat pour ne pas savoir qu'on ne gouverne pas en accumulant des ruines.

“Rien de petit ne pouvait entrer dans cette grande âme; aucune haine, et la haine religieuse moins encore que toutes les autres, ne pouvait trouver place dans ce noble cœur.

“Il faut que les politiciens d'aujourd'hui en prennent leur parti: il n'ont pas le droit de se réclamer de lui. Ils ont ajouté à ses douleurs physiques la tristesse de voir son œuvre méconnue et anéantie.

“Quand les passions soulevées par ces grands débats seront éteintes, la lumière se fera et les amis de M. Waldeck-Rousseau s'efforceront de préparer les justices de l'avenir.

“Vous y avez déjà contribué, mon cher ami; encore une fois merci.

“Cordialement à vous.

“P. MAUMUS.”

Cette incroyable lettre a fait naturellement sensation. Entendre un religieux parler avec effusion de “la grande

et chère mémoire" de M. Waldeck-Rousseau et s'irriter contre ceux qui "s'obstinent à voir en lui un persécuteur", ce n'était pas banal. L'amitié la plus fervente ne saurait excuser de tels écarts de plume et de sentiments. N'en déplaise au révérend Père, dans le monde entier, les catholiques fidèles considèrent M. Waldeck-Rousseau comme un persécuteur de l'Eglise. Persécuteur élégant, habile, intelligent et disert, mais d'autant plus coupable. C'est lui qui a déchaîné l'orage. C'est lui qui a dénoncé aux sectaires le péril congréganiste. C'est lui qui a fait miroiter devant les cupidités en arrêt le milliard chimérique des moines et des sœurs. C'est lui qui a groupé dans le parlement la majorité anticléricale nécessaire à l'adoption de sa loi liberticide. C'est lui qui a fait élire ensuite une majorité encore plus jacobine que la précédente, forgeant ainsi de ses propres mains l'instrument de persécution et d'ostracisme brutal dont M. Combes s'est servi avec fureur dans son œuvre de destruction. Sa culpabilité, sa responsabilité ne sauraient être niées. Et il est vraiment stupéfiant de voir un religieux apporter à sa tombe, non pas seulement le tribut de ses prières, mais celui de son admiration et de ses éloges. Nous savions que le révérend père était féru de l'esprit novateur. Nous avons lu, il y a quelques années, un ouvrage de lui sur la déclaration des droits de l'homme qui nous avait paru très risqué. Sa lettre vient nous démontrer qu'il est décidément fort aventureux.

Au sujet de M. Waldeck-Rousseau et du P. Maumus, la *Vérité française* publie les lignes suivantes :

" Dans un récent article, à propos de la mort de M. Waldeck-Rousseau, la *Croix de Paris* dit : " Il est certain aujourd'hui que l'auteur du discours de Toulouse et de la loi du 1er juillet 1901 *vivait*, lorsqu'il reçut les derniers sacrements. "

" Ce qui est non moins certain, c'est que depuis quelque

temps déjà *il avait perdu entièrement connaissance* et qu'il ne l'a pas recouvrée jusqu'à l'instant où il a expiré!

“C'est donc à un cadavre encore chaud que le vicaire de Corbeil a donné sous condition l'absolution et l'extrême-onction.

“Le P. Maumus, dit encore la *Croix*, “a refusé, avec grande raison, de répondre à ceux qui lui demandaient si, quelques semaines auparavant, il avait confessé son illustre ami”.

“Ce qui est certain encore, c'est que l'absolution qu'aurait donnée le P. Maumus à l'auteur de la loi contre les congrégations engagerait gravement sa responsabilité de prêtre.

“L'absolution, en effet, ne peut être donnée à un excommunié, à un persécuteur *public* de la Sainte Eglise sans exiger de lui auparavant une rétractation *publique* de ses méfaits. Tous les théologiens sont d'accord sur ce point, et la déclaration de la Sacrée Pénitencerie est formelle (5 juillet 1857) (cf. *Gury*, compend. theol. mor. T. II de *cen-suris*, n° 955. *Quæritur* 5.)

“Or, jamais aucune rétractation n'a été publiée au nom de M. Waldeck-Rousseau; même après sa mort, aucun écrit, aucune parole officielle de regret n'ont paru. Comment donc aurait pu être levée *l'excommunication lata sententiæ speciali modo Romano Pontifici reservata*, qui est encourue par ceux qui édictent des lois ou des décrets contraires à la liberté et aux droits de l'Eglise. (*Gury-Ballerini*, *op. cit.* p. 984. VII).

“Ne rangeons pas trop vite et trop facilement parmi les élus de Dieu ceux qui, non seulement n'ont pas vécu en chrétiens, mais qui, de plus, comme M. Waldeck-Rousseau, ont mis le talent de leur parole et de leur plume au service des pires ennemis de l'Eglise.”

Pour en revenir à la lettre malheureuse du P. Maumus, elle dénote un singulier état d'esprit, commun à un certain

nombre de catholiques français. Sous prétexte d'être larges, équitables, modérés, charitables, ils en viennent presque à amnistier des actes incontestablement condamnables du pouvoir public, en les atténuant, en les expliquant, en les comparant sans à propos et sans logique à certains errements des régimes disparus. Nous avons eu ici des échantillons notables de cet état d'esprit modérantiste contre lequel il importe de prémunir notre public.

* * *

Dieu merci, M. Combes n'a pu trouver en France d'évêque rebelle. Dans notre dernière chronique nous annoncions que Mgr Le Nordez était allé à Rome, mais que Mgr Geay était récalcitrant. Depuis lors celui-ci s'est rendu à son devoir. Le 24 août il partait incognito de sa maison de campagne; le 27 il arrivait dans la Ville Eternelle et il était reçu par le Pape le lendemain. Enfin, après une longue entrevue avec le secrétaire d'Etat, Son Eminence le cardinal Merry Del Val, Mgr Geay a donné sa démission d'évêque de Laval. Le 1er septembre, il adressait à un journal de sa ville diocésaine la dépêche suivante:

“ J'ai donné avec contentement ma démission d'évêque de Laval que j'avais offerte plusieurs fois en vain au gouvernement.

“ Le Saint Père s'est montré d'une ineffable bonté pour votre ancien évêque.

“ Je regrette profondément le bon peuple des villes et des campagnes de la Mayenne, qui m'a tant consolé.

“ Je n'ai jamais lu les injures.

“ J'oublie les ingratitude.

“ Je vous adresse mes remerciements particuliers.

“ PIERRE-JOSEPH. ”

Quelques jours après Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, a également démissionné. Cette consolante solution inspire à M. Arthur Loth ces commentaires :

“ MM. Combes et Dumay ne tiennent pas encore l'évêque sur lequel ils comptaient pour opérer leur schisme.

“ Désormais l'illusion d'une prétendue Eglise nationale est dissipée : il faut l'éliminer des combinaisons futures du Bloc.

“ La soumission de Mgr Le Nordez et de Mgr Geay aux ordres de Rome est l'indice des dispositions générales du clergé de France à l'égard du Saint-Siège. Elle témoigne d'une volonté certaine de rester indéfectiblement attachée à ce centre de l'Eglise catholique. Pour le Pape, elle sera une nouvelle force dans la lutte qu'il soutient contre les prétentions du gouvernement français.

“ Il saura qu'il peut compter sur ce clergé qui, malgré les ferments de schisme, apportés chez lui du dehors, se tient ferme dans son inébranlable fidélité à Rome. Car, si les prélats sur lesquels se fondaient les chimériques projets des Combes et des Dumay et les folles espérances des Loges maçonniques se décident eux-mêmes, malgré les ordres et les menaces du gouvernement, à se ranger au devoir, que ne feront pas les autres s'ils ont à prendre parti entre un pouvoir civil usurpateur et l'autorité du chef de l'Eglise ? ”

On affirme que le Saint-Siège va pourvoir les deux évêques démissionnaires de fonctions qui assureront leur situation matérielle.

* * *

Pendant ce temps M. Combes annonce qu'il va rompre les liens séculaires qui unissaient l'Eglise à la France. Le 4 septembre, dans un banquet à Auxerre, il a prononcé un

grand discours, dans lequel il a célébré ses victoires, et tracé le programme de la campagne qui doit aboutir à la rupture. Chemin faisant, le renégat a osé plaisanter au sujet du bon Dieu qui n'intervient pas pour l'écraser, et il s'est lourdement moqué de l'inaction apparente de la Providence. On nous pardonnera de citer ce langage blasphématoire, afin de montrer à quel degré de perversion en est rendu cet ancien professeur de théologie. Faisant allusion aux récentes élections des conseils généraux, il s'est écrié :

“ L'opposition s'attendait cette fois, du moins elle paraissait s'attendre à une protestation générale du suffrage populaire. Elle comptait que la France, témoin attristé des méfaits d'un gouvernement sectaire, saisirait avec empressement l'occasion de lui signifier qu'elle en avait assez de sa politique irrégulière et qu'elle allait châtier par son bulletin de vote les attentats journellement perpétrés contre le Dieu de ses pères.

“ Hélas ! messieurs, le Dieu de nos pères, qui devait armer d'un papier vengeur la main de l'électeur, s'est montré d'une longanimité, d'une indifférence sans pareilles. Nulle part ses éclairs n'ont illuminé le ciel politique. Nulle part sa foudre n'a pulvérisé les urnes criminelles.

“ Le scrutin s'est déroulé tout le long du jour dans une tranquillité parfaite. Catholiques et mécréants se sont coudoyés devant l'urne sans éprouver la moindre envie d'en venir aux mains.

“ Visiblement, ce jour-là, le ciel s'est désintéressé des choses de la terre, et peut-être, ce faisant, a-t-il voulu donner à ses croyants un exemple salutaire, dont nous souhaitons qu'ils se souviennent, quand les Chambres auront à instituer un nouveau mode d'existence pour les deux sociétés, civile et religieuse.”

Après ces bravades impies, M. Combes a entonné l'ho-

sanna en l'honneur de l'œuvre funeste accomplie par lui et ses complices. Ecoutez-le récapituler ses exploits:

“ Au moment de notre arrivée aux affaires, le 7 juin 1902, il existait, en France, 914 congrégations autorisées, dont 5 congrégations d'hommes et 909 congrégations de femmes, et 457 congrégations en instance d'autorisation, dont 61 d'hommes et 396 de femmes: en tout 1,371 congrégations.

“ Les cinq congrégations d'hommes autorisées occupaient 1,410 établissements et les 900 congrégations de femmes étaient réparties dans 15,915 établissements.

“ Quant aux congrégations en instance d'autorisation, les 61 congrégations d'hommes avaient fondé 1,964 établissements, et les 396 congrégations de femmes, 1,534 établissements.

“ Ainsi, messieurs, les établissements congréganistes de tout genre s'élevaient au chiffre de 20,823.

“ Ce chiffre se décomposait en 16,904 établissements enseignants et 3,919 établissements mixtes, c'est-à-dire enseignants et hospitaliers ou contemplatifs, ou bien purement hospitaliers, ou purement contemplatifs. Pour des raisons connues de tout le monde et approuvées par le Parlement, le ministère a dû négliger, pour un temps, la dernière catégorie d'établissements et s'occuper d'abord des établissements d'enseignement, les plus dangereux sans contredit pour l'avenir de la République.

“ Messieurs, vous l'avez vu à l'œuvre. C'est à vous de dire s'il s'est montré à la hauteur de sa tâche.

“ Sans se lasser une minute pendant deux années consécutives, sans prendre garde aux injures, aux calomnies et, ce qui devait lui être plus pénible, aux défections, il a continué méthodiquement la mission dont il s'était chargé.

“ A l'heure actuelle, sur 16,904 établissements d'enseignement congréganiste, 13,904, près de 14,000 ont été fermés. Nous nous proposons d'utiliser les crédits inscrits

au budget de 1905, pour prononcer 500 fermetures nouvelles sur 3,000 établissements qui restent à supprimer."

Nous avons là, de la bouche même du renégat, le bulletin officiel de ses destructions. Il a éteint quatorze mille foyers de science, quatorze mille foyers d'instruction, quatorze mille foyers de vertu, quatorze mille foyers de dévouement et de patriotisme! Et il monte au Capitole!

Cependant sa gloire n'est pas complète. Il manque un laurier à sa couronne. Ce laurier, c'est la dénonciation du Concordat, c'est le divorce légal de la France avec l'Eglise. M. Combes le défroqué va le cueillir incessamment. Et voici en quels termes il l'a annoncé au pays dans son discours d'Auxerre:

"Il est évident, s'est-il écrié, que la seule voie libre aux deux pouvoirs en conflits, c'est la voie ouverte aux époux mal assortis, le divorce et, de préférence, le divorce par consentement mutuel.

"Je n'ajoute pas, remarquez-le, pour cause d'incompatibilité d'humeur. Car il ne saurait être question, dans l'espèce, d'accès d'irritation et de mauvaise humeur. Il s'agit d'une chose bien autrement sérieuse et grave, il s'agit d'une incompatibilité radicale de principes.

"Messieurs, je crois sincèrement que le parti républicain, éclairé enfin pleinement par l'expérience des deux dernières années, acceptera sans répugnance la pensée du divorce, et je crois aussi, disons mieux, je suis sûr, qu'il l'acceptera, non dans un sentiment d'hostilité contre les consciences chrétiennes, mais dans un sentiment de paix sociale et de liberté religieuse. C'est aussi sous l'empire du même sentiment que la Chambre abordera la question de la séparation des Eglises et de l'Etat, déjà étudiée avec beaucoup de soin par une des commissions dont les travaux, heureusement empreints d'un sincère désir de conciliation serviront de base à une discussion également conciliante et sincère.

“ Il importe que les républicains fassent preuve dans ce débat d'une largeur d'idées et d'une bienveillance envers les personnes qui désarment les défiances et rendent acceptable le passage de l'ordre de choses actuel à l'ordre de choses à venir.

“ Qu'il s'agisse des édifices affectés au culte ou des pensions à allouer aux titulaires actuels des services concordataires, il n'est pas de concession raisonnable, pas de sacrifice conforme à la justice que je ne sois disposé, pour ma part, à conseiller, afin que la séparation des Eglises et de l'Etat inaugure une ère nouvelle et durable de concorde sociale, en garantissant aux communions religieuses une liberté réelle, sous la souveraineté incontestée de l'Etat. ”

Ainsi donc la question est officiellement posée. Le gouvernement va saisir les chambres d'un projet de séparation. Mais nos lecteurs auront remarqué sans doute, dans l'importante citation que nous venons de faire, la sourdine que M. Combes s'est efforcé de mettre à sa parole. Au moment même où il proclamait l'imminence de l'abrogation du Concordat, il a semblé vouloir rassurer la fraction la moins jacobine de sa majorité. La séparation se fera dans un esprit de paix et d'équité, a-t-il dit; il conviendra de laisser les Eglises au culte, d'accorder des pensions au clergé. Faut-il croire à sa sincérité? Hélas! le passé ne le permet guère et ce n'est pas être injuste envers M. Combes que de suspecter sa bonne foi. Mais à supposer qu'il eût vraiment des vellétés de modération dans l'application d'une mesure inique, pourra-t-il traduire ses vagues intentions par des actes? Evidemment non. Déjà la meute radicale et socialiste pousse de formidables clameurs. *La Lanterne*, *l'Aurore*, *l'Action*, intiment au premier ministre que la séparation sans la spoliation et l'oppression ne serait qu'un leurre, et qu'il ne suffit pas de rompre avec l'Eglise, mais qu'il faut l'écraser, l'extirper du sol français. L'on peut

être sûr que, dans les rangs du Bloc, les violents l'emporteront sur les diplomates. Non, la séparation ne pourra pas être pacifique. "Œuvre de haine, dit la *Vérité française*, elle sera nécessairement une œuvre de violence. La séparation à l'amiable est impossible. Elle est contre l'histoire, contre le tempérament national de la France, contre les intérêts, contre le vœu du pays.

"M. Combes se ment à lui-même et ment au pays, quand il promet, après avoir rompu le Concordat, de faire une œuvre de conciliation. "Le régime qui remplacera le Concordat, dit avec raison la *République Française*, sera forcément injuste et brutal; à l'ère de concorde sociale qui a duré plus d'un siècle succédera fatalement une ère de discorde et de persécution."

"Il en sera ainsi, parce qu'il ne peut pas en être autrement avec les hommes qui, après avoir rompu le Concordat, auront à faire les lois destinées à régler l'usage du culte catholique, qu'il sera impossible de supprimer purement et simplement en même temps que l'on supprimera le budget des cultes. Le lendemain du jour où ils auront commis, par haine de la religion, ce crime national de rompre avec l'Eglise, ils ne changeront pas. Mais, plus affermis que jamais dans leur haine, ils n'auront qu'un but, ce sera d'effacer ce qu'ils auront aboli, ce sera de ruiner le catholicisme après avoir rejeté l'Eglise."

* * *

Comme tout cela est navrant, pour nous Canadiens-Français qui aimons tant la France. Faut-il donc désespérer de la noble nation à laquelle nous devons notre existence? Un grand évêque français, revêtu de la pourpre romaine, éprouvait presque ce sentiment au moment où il écrivait les pages de son testament spirituel. Voici les accents douloureusement émus que lui arrachaient son patriotisme et sa foi. Il s'écriait dans l'amertume de son âme:

“ La paix, la gloire, la vie même de la France sont étroitement liées à sa foi catholique et, par conséquent, à sa fidélité envers le Saint-Siège. . .

“ Si l’Eglise est persécutée, supprimée même par la violence, elle transporte ailleurs son action bienfaisante, et elle attend. Mais il n’en est pas ainsi de la France. Elle n’a d’autres promesses que celles que la Providence a faites aux nations de la terre. Elle a aussi les mêmes menaces. *Omne regnum contra se divisum desolabitur. Omnis civitas contra se divisa non stabit.* Oh! si je pouvais lui parler encore du fond de ma tombe! Si je pouvais, avec ce désintéressement de toutes choses qui est le propre de la vie à venir, lui représenter une dernière fois, comme je l’ai fait souvent à ceux qui la gouvernent, ce qui peut lui donner la paix! Je la vois avec une amère douleur descendre chaque jour du rang de puissance et d’honneur où l’avaient placée dans le monde la foi et les vertus de nos pères, la politique sage et persévérante de nos rois.

“ Je ne parle pas de son régime intérieur. Je ne me suis jamais mêlé à l’action et surtout aux passions des partis. Ma vie s’est écoulée presque tout entière au dehors depuis que je suis à l’âge d’homme.

“ C’est là que j’ai pu juger de sa décadence, combien son nom est chaque jour moins respecté, sa voix moins écoutée, son influence moins grande. D’année en année, à mesure que l’abandon de ses traditions nationales, c’est-à-dire de sa foi, de son respect pour la religion s’accroît, son soleil pâlit, et j’en viens à entendre et à voir, chaque jour, des Français rougir devant l’étranger de leur propre patrie.

“ C’est là ma plus grande et ma dernière douleur, celle qui donne à mes derniers jours et mes dernières pensées une cruelle amertume. La France va-t-elle donc finir? Dieu va-t-il lui retirer la mission qu’il lui avait confiée dans le monde, de défendre et de protéger d’une manière désin-

téressée la justice, la faiblesse, la vérité? Ma prière suprême est que ce malheur lui soit épargné; mais qu'est la prière d'un homme devant la justice de Dieu?..."

Le cardinal Lavigerie poussait ces pathétiques gémissements il y a plusieurs années, avant le règne désastreux de M. Combes. Que dirait-il donc aujourd'hui en présence de tant de ruines accumulées?

* * *

Dans notre pays on parle plus que jamais élections générales. Elles sont imminentes. Après avoir pris quelques semaines de vacances, au sortir de la session fédérale, les ministres se sont réunis à Ottawa et ont plusieurs fois siégé en conseil. Tous les symptômes habituels en pareil cas indiquent que la dissolution du parlement est chose virtuellement décidée. Sir Wilfrid Laurier attend, paraît-il, le gouverneur général, actuellement au Nord-Ouest, pour obtenir sa sanction. Et alors la tourmente électorale se déchaînera sur le pays. Déjà les assemblées publiques sont commencées de part et d'autre, et les deux partis politiques fourbissent leurs armes.

* * *

Nous avons déjà signalé aux lecteurs de cette chronique les travaux consacrés par M. P. G. Roy, le laborieux directeur du *Bulletin des Recherches historiques*, à l'histoire de nos grandes familles canadiennes. Il vient de publier deux nouvelles monographies où nous retrouvons les mêmes qualités que dans ses publications précédentes: l'une sur la famille Taché et l'autre sur la famille Godefroy de Tonnancœur. La somme de travail que représentent ces études généalogiques est énorme. Nous félicitons l'éru-

dit écrivain de sa vaillance, et du succès qui couronne ses longues et patientes investigations à travers les vieux livres et les manuscrits poudreux des archives publiques et privées. M. Roy nous annonce pour bientôt deux importantes monographies: celle de la famille de Salaberry, et celle de la famille Panet.

Thomas Chapais.

Québec, 20 septembre 1904.

